

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 4 DU MOIS DE FEVRIER 2022

2 / 2

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC LE SDIS DE MEURTHE ET
MOSELLE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS
INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE (visioconférence).

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOSZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

**APPROBATION ET HABILITATION A SIGNER LA
CONVENTION AVEC LE SDIS DE MEURTHE ET
MOSELLE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS
INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Afin de répondre aux besoins prévisionnels du SDIS du Doubs en termes de nominations de sapeurs-pompiers professionnels au grade de sergent pour les deux prochaines années consécutifs à des départs de l'établissement ou des promotions à des grades supérieurs, il est proposé de mutualiser l'organisation d'un concours interne de sergent au titre de l'année 2022 entre les SDIS 08, SDIS 21, SDIS 51, SDIS 52, SDIS 54, SDIS 57, SDIS 58, SDIS 67, SDIS 68, SDIS 71, afin d'en réduire le coût.

Les modalités de cette mutualisation sont définies dans une convention conclue par le SDIS de Meurthe et Moselle avec chacun des dix autres SDIS.

1. Nombre de places ouvert aux concours pour les besoins du SDIS du Doubs

Le nombre de places ouvert au concours pour les besoins de recrutement du SDIS du Doubs pour les deux prochaines années est fixé à **15**.

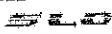
2. Rôle du SDIS de Meurthe et Moselle

Le SDIS de Meurthe et Moselle se charge :

- d'assurer la coordination et l'accompagnement des SDIS partenaires ;
- de centraliser les coordonnées des agents référents pour chaque SDIS partenaire et communiquer la liste des référents au CDG 54 ;
- de centraliser le nombre de candidats potentiels et postes à ouvrir pour chaque SDIS partenaire afin d'évaluer les besoins logistiques ;
- de préparer le rétroplanning des concours internes ;
- d'effectuer la réservation du lieu destiné à accueillir les épreuves d'admissibilité en fonction du nombre d'inscrits ;
- d'assurer conjointement avec le SIS 67 la conception des sujets et des grilles d'évaluation pour les deux épreuves écrites d'admissibilité.

Le SDIS 54 propose également de faire appel au soutien logistique et à l'expertise du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) en matière de gestion des concours pour assurer la prise en charge de la partie administrative et logistique des inscriptions des candidats aux concours des différents SDIS partenaires. Cette mission sera déléguée au CDG 54 par convention entre le SDIS 54 et le CDG 54.

A l'issue des épreuves écrites, le SDIS 25 assure seul la poursuite de la procédure (notamment l'établissement de la liste des admissibles, l'organisation des oraux, l'établissement de la liste d'aptitude).

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

3. Modalités de participation du SDIS du Doubs

3.1. Participation financière

Le SDIS 25 indemnise le SDIS 54 de la part des charges correspondant à l'organisation du concours qui a été assurée à son profit. A cet effet, un compte des charges sera établi par le SDIS 54.

La participation financière du SDIS 25 est établie selon le calcul suivant :

$$\text{Montant dû par le SDIS 25} = \text{Frais engagés par le SDIS 54} \times \frac{\text{Nombre d'inscrits sur le concours du SDIS 25}}{\text{Total nombre d'inscrits sur les concours des SDIS 08, 21, 25, 51, 52, 54, 57, 58, 67, 68, 71}}$$

La participation du SDIS du Doubs est évaluée à 110 € par candidat inscrit, en fonction des éléments connus à ce jour. Elle ne pourra être précisément arrêtée que lorsque tous les paramètres de calcul seront connus, notamment le nombre de candidats inscrits aux concours de chaque SDIS partenaire.

3.2. Mise à disposition de personnels

Le SDIS du Doubs met par ailleurs à disposition du SDIS de Meurthe et Moselle le nombre de surveillants et de personnels nécessaires au déroulement des épreuves, tel que défini par ce dernier.

4. Annulation des concours

Le SDIS de Meurthe et Moselle se réserve le droit, après information ou sur proposition du SDIS du Doubs de renoncer à la mutualisation des préinscriptions et de l'organisation commune des épreuves écrites si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours. Dans ce cas, la répartition des dépenses engagées à la date de l'annulation seront répartis entre SDIS/SIS partenaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le projet de convention ci-après annexé et autorisent la présidente du conseil d'administration ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

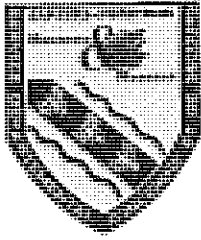
La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN



Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE



CONVENTION DE MUTUALISATION
Pour l'organisation des concours internes
d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
au titre de l'année 2022

Entre

Le Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe et Moselle, dont le siège se situe au 46 rue du 8 mai 1945, CS 10018, 54271 Essey-Lès-Nancy, représenté par Monsieur Bernard BERTELLE, en sa qualité de Président du conseil d'administration,
Ci-après désigné « **SDIS 54** »,

D'une part,

Et

Le Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, dont le siège se situe 10 chemin de la clairière, 25042 Besançon cedex, représenté par madame Christine BOUQUIN, en sa qualité de Présidente du conseil d'administration,
Ci-après désigné « **SDIS 25** »,

D'autre part,


Vu la délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS 54 n°D20-..... du XXX autorisant la Président du conseil d'administration à signer la présente convention,

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS 25 du 08 février 2022 autorisant la Présidente du conseil d'administration à signer la présente convention,

PREAMBULE

En application de l'article 4 du décret n°2012-521 modifié du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, les SDIS 08, SDIS 21, SDIS 25, SDIS 51, SDIS 52, SDIS 54, SDIS 57, SDIS 58, SIS 67, SIS 68, et SDIS 71, ont décidé, chacun en ce qui le concerne, d'ouvrir un concours interne pour l'accès au grade de sergent au titre de l'année 2022.

Ces SDIS ont décidé de mutualiser les épreuves écrites d'admissibilité de leur concours interne respectif.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

Il est exposé et convenu ce qui suit :

TITRE 1 - PRINCIPES GENERAUX

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mutualisation entre le SDIS 54 et le SDIS 25 pour l'organisation des sessions 2022 de leur concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le SDIS 54 propose de coordonner cette organisation mutualisée et de faire appel au soutien logistique et à l'expertise du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) en matière de gestion des concours.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée des concours internes de sergent organisés en 2022 par chaque SDIS. Elle prend fin à la date de clôture des concours ou en cas d'annulation de l'ensemble des concours dans les conditions prévues dans l'article 10.

TITRE 2 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DEROULEMENT

Article 3 : Compétences et obligations du SDIS 25

Le SDIS 25 conserve ses compétences et obligations en tant qu'autorité organisatrice du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels dans son département.

A ce titre, il s'engage notamment à mener les actions suivantes :

- procéder à l'ouverture de son concours interne par décision de son Président du conseil d'administration ;
- désigner un agent référent pour le suivi des opérations du concours interne qu'il fera connaître auprès du SDIS 54 ;
- déterminer le nombre d'agents qui ont les conditions requises pour s'inscrire au concours interne ;
- déterminer le nombre de postes à ouvrir au concours interne ;
- fournir au SDIS 54 une liste de questions pour l'élaboration du QCM et faire signer les clauses de confidentialité aux concepteurs ;
- réaliser les mesures de publicité tout au long des opérations du concours interne ;
- effectuer la réservation du lieu de l'épreuve d'admission (oraux) en fonction du nombre d'inscrits pour son SDIS ;
- procéder à la désignation des membres du jury et de l'ensemble des intervenants pour son concours interne, ainsi qu'à leur rétribution ;
- organiser sa commission de reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- se charger de l'organisation de la correction de l'épreuve écrite de rédaction du compte-rendu opérationnel ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

- établir l'arrêté des candidats admis à se présenter au concours interne, sa liste des candidats admissibles, puis sa liste des candidats admis, conformément aux informations données par le président du jury ;
- établir par arrêté sa liste d'aptitude des lauréats au concours interne de sergent pour son SDIS et en assurer la publicité et le suivi pendant la durée de validité ;
- établir tous les actes réglementaires entrant dans sa compétence d'autorité organisatrice du concours ;
- prévoir la logistique et la restauration des membres du jury pour les épreuves d'admission.

Article 4 : Engagements et obligations du SDIS 54

Le SDIS 54 est l'autorité organisatrice du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels dans son département. Dans ce cadre, il conserve ses compétences et obligations et s'engage à mener, pour son compte, les actions telles que listées à l'article 3 de la présente convention.

De plus, le SDIS 54 est désigné coordonnateur de la mutualisation pour l'organisation des concours internes de sergent avec les SDIS partenaires.

A ce titre, il s'engage, en tant que coordonnateur, à mener notamment les actions suivantes :


- assurer la coordination et l'accompagnement des SDIS partenaires ;
- centraliser les coordonnées des agents référents pour chaque SDIS partenaire et communiquer la liste des référents au CDG 54 ;
- centraliser le nombre de candidats potentiels et postes à ouvrir pour chaque SDIS partenaire afin d'évaluer les besoins logistiques.
- préparer le rétroplanning des concours internes.
- effectuer la réservation du lieu destiné à accueillir les épreuves d'admissibilité en fonction du nombre d'inscrits ;
- Assurer conjointement avec le SIS 67 la conception des sujets et des grilles d'évaluation pour les deux épreuves écrites d'admissibilité.

Article 5 : Précisions sur le partenariat mis en place entre le SDIS 54 et le CDG 54

Le SDIS 54 et le centre de gestion de Meurthe et Moselle (CDG 54) ont convenu d'un partenariat dans lequel le CDG 54 met à disposition sa plateforme internet de gestion des candidatures, se voit confier certains aspects organisationnels des concours et apporte son expertise en matière d'organisation de concours. Le SDIS 54 signera une convention avec le CDG 54 formalisant l'organisation de ce partenariat.

A ce titre, le CDG 54 apporte son aide notamment pour les actions suivantes :

- la création au sein de son logiciel métier d'organisation des sessions dédiées au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels et toutes les démarches relatives au paramétrage de ce logiciel pour chaque SDIS qui a conventionné avec le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;
- tout ce qui a trait à l'utilisation du logiciel métier d'organisation de concours et examens (gestion des intervenants, génération des convocations, gestion des résultats, planning des épreuves, ...)

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

- la confection des dossiers d'inscription et plus généralement, les éléments relatifs à l'inscription des candidats ;
- la gestion des dossiers d'inscription avec un compte-rendu hebdomadaire des candidats pré-inscrits à chaque SDIS ;
- l'instruction et gestion des dossiers incomplets ;
- la résolution, avec les candidats, des problèmes techniques rencontrés lors de leur inscription ;
- l'établissement de la liste des candidats admis à concourir ;
- la convocation des candidats ;
- le déroulement de toutes les épreuves du concours ;
- l'organisation des réunions de jury ;
- la reprogrammation des sujets, la vérification et la sécurisation des sujets ;
- l'établissement des listes des candidats admissibles et admis ;
- l'organisation de réunions de briefing avant les épreuves écrites et orales, ainsi que des réunions d'harmonisation à l'attention des membres du jury avant les réunions d'admissibilité et d'admission ;
- l'aide à la préparation matérielle des épreuves écrites et orales ;
- la récupération des copies de l'ensemble des candidats ;
- la numérisation sécurisée et la transmission aux correcteurs des copies du CRO ;
- l'organisation de la correction du QCM ;
- l'aide à la préparation des Procès-Verbaux et comptes rendus pour les réunions du jury ;
- le prêt du matériel nécessaire à l'organisation concrète des épreuves du concours ;
- l'aide juridique et pratique requis par toute l'organisation du concours ;

Article 6 : Gestion des listes d'aptitude au grade de sergent

Chaque SDIS ou SIS conserve la compétence et la responsabilité de l'établissement de sa liste d'aptitude au grade de sergent prise par arrêté du Président de son conseil d'administration et en assure la publicité et la gestion.

TITRE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 : Modalités de participation aux frais d'organisation

Le SDIS 54 prend en charge les frais suivants :

- les frais engagés par le CDG 54 sur la base d'un devis présenté et accepté par le SDIS 54 pour l'ensemble de l'organisation des concours internes des SDIS partenaires,
- les frais de location de la salle pour l'organisation des épreuves écrites d'admissibilité,
- les frais occasionnés pour toutes les actions de coordination jusqu'aux épreuves écrites.

Le SDIS 54 facturera la part de ces frais revenant au 25 au prorata du nombre de candidats inscrits sur le logiciel du CDG 54 à son concours interne.

Article 8 : Modalités de règlement

Le SDIS 54 émettra un titre de recette correspondant sur la base d'un état détaillé et certifié des frais engagés.

Le SDIS 25 procédera au règlement par mandat administratif à réception du titre de recette correspondant.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

TITRE 4 – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 9 : Confidentialité - Gestion des données personnelles

Les parties assurent la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la convention.

Il est précisé que le CDG 54 est amené à traiter des données personnelles dans le cadre de la loi « informatique et libertés » n°78- 17 du 6 janvier 1978 et du règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données.

Article 10 : Annulation des concours

Le SDIS 54 se réserve le droit, après consultation ou sur proposition des SDIS ou SIS partenaires de renoncer à l'organisation des concours si un événement extérieur imprévisible devait empêcher la tenue des concours.

Dans ce cas, la présente convention sera résiliée de plein droit, et les frais engagés au moment de l'annulation seront répartis entre SDIS/SIS partenaires suivant les modalités définies à l'article 7.

Si l'annulation intervient avant la clôture des inscriptions, les SDIS/SIS partenaires conviendront des modalités à appliquer par avenant à la présente convention.

Article 11 : Responsabilité

Chaque Service Départemental d'Incendie et de Secours ou Service d'Incendie et de Secours est responsable de son concours en qualité d'autorité organisatrice. Il assumera le cas échéant tous les risques relevant de l'organisation de son concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, sans s'interdire d'engager toute procédure en recherche de responsabilité à l'encontre de l'auteur d'une faute lourde.

Article 12 : Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux des articles 3 et 4.

Article 13 : Modalités de règlement des litiges

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une tentative d'accord amiable. A défaut d'accord, le litige relève de la compétence du Tribunal Administratif de Nancy.

Etablie en deux exemplaires.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA04_20220208-DE

A Nancy, le

Pour le SDIS 54,
Le Président du conseil d'administration

Bernard BERTELLE

Pour le SDIS 25,
La Présidente du conseil d'administration,

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE
SERGENT – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY***

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- › Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- › M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANTONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE (visioconférence).

Membre de droit

- › Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- › M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- › M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- › M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA05_20220208-DE

ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT – FIXATION DES INDEMNITES DE JURY

Le SDIS 25 organise un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels fixent la composition du jury.

Le jury du concours interne comprend notamment :

- deux personnalités qualifiées : un officier de sapeurs-pompiers professionnels extérieur au service départemental d'incendie et de secours organisateur du concours interne et un représentant du centre national de la fonction publique territoriale ;
- deux élus locaux dont, au plus, un membre du conseil d'administration d'un SDIS ;
- deux représentants des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, désignés par tirage au sort parmi les membres de la commission administrative paritaire compétente.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer aux membres du jury cités ci-dessus non-salariés de l'établissement une indemnité de jury de concours.

L'arrêté du 7 octobre 2011 fixant la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement pour le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, pris en application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire à des activités de formation et de recrutement, prévoit que les agents de l'Etat qui assurent à titre accessoire le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours peuvent percevoir à ce titre une indemnité.

L'octroi de cette indemnité aux agents territoriaux est admis, en dehors de tout principe d'équivalence avec les corps de la FPE, sous réserve d'une décision de l'organe délibérant.

L'indemnité est calculée selon le niveau de difficulté de la prestation fournie.

Il est proposé :

- de retenir le taux 2, en assimilant le concours interne de sergent à une opération de recrutement présentant une certaine complexité, notamment au regard de la nature de l'épreuve, du niveau de recrutement, du niveau d'étude exigé des candidats et du niveau attendu des membres du jury ;
- de fixer en conséquence à 60 € la rémunération des membres du jury non-salariés du SDIS par vacation (demi-journée).

Le besoin est estimé en fonction du nombre prévisionnel de candidats :

- 2 jours pour l'oral du concours par membre du jury concerné par le présent rapport soit 8 jours ;
- 1,5 jours pour la préparation et la délibération du jury du concours par membre du jury concerné par le présent rapport soit 6 jours.

Le coût total de l'ensemble des indemnités est estimé à **1 680 €**.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

Délibération n° 005 du conseil d'administration de
ID : 025:282500016-20220208-DCA05_20220208-DE

Les membres du jury concerné par le présent rapport pourront également leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *fixent à 60 € le montant de la vacation (correspondant à une demi-journée) pour chaque membre du jury cité dans le présent rapport du concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS du Doubs en 2022 ;*
- *autorisent le remboursement de leurs frais de déplacement selon les règles en vigueur pour la fonction publique territoriale ;*
- *autorisent la présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 17/02/2022
ID : 025-282500016-20220208-DCA06_20220208-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI
PERMANENT***

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE (visioconférence).

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Michaël BADET, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA06_20220208-DE

RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT

Conformément à l'article 3 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires sauf dérogation prévue par une disposition législative. En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents reste l'exception.

Néanmoins, tel que le stipule l'article 3-3, 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un emploi permanent de catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Suite à la publication de la vacance d'emploi à temps complet de chef du bureau maintenance, maîtrise d'œuvre et petites opérations d'investissement au groupement des services techniques et de la logistique et après examen des candidatures et avis de la commission de recrutement, il s'avère que l'emploi d'un fonctionnaire territorial a été infructueux.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le recrutement à compter du 1^{er} mars 2022 d'un agent contractuel du cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie hiérarchique B et diplôme de niveau 4 minimum) sur emploi permanent pour effectuer les missions suivantes à temps complet (35h hebdomadaire) :

- assurer seul ou avec des bureaux d'études spécialisés la conception et le suivi d'opérations de bâtiments ;
- construire et conduire les opérations de maintenance ;
- vérifier le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers ;
- renseigner et faire vivre la base de données du patrimoine immobilier.

Ce contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans est renouvelable par reconduction expresse et ne peut excéder un total de 6 années. A l'issue de la période maximale de 6 années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif 2022 soumis à délibération du conseil d'administration à la même séance.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 025-282500016-20220208-DCA07_20220208-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

***PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET
REPRISE ANTICIPEE***

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANTONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

520

ID : 025-282500016-20220208-DCA07_20220208-DE

PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE ANTICIPEE

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit la possibilité pour le SDIS de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice 2021. Cette reprise doit intervenir entre la fin de la journée complémentaire et la date limite du vote du budget.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2021 à l'arrêté des comptes s'apprécient section par section en prenant en compte les opérations de l'exercice et les résultats antérieurs reportés.

Si des différences sont constatées entre ce compte d'administratif prévisionnel et le compte administratif définitif, elles seront reprises et corrigées par la première décision modificative.

Dans le cadre des opérations de clôture d'exercice, le résultat 2021 a été arrêté comme suit, dans l'attente de validation par Monsieur le Payeur départemental :

Section de fonctionnement

Total dépenses	52 412 301,12 €
Total recettes	53 648 789,39 €
Solde de l'exercice 2021	1 236 488,27 €
Excédent 2020 reporté	6 215 770,28 €
Résultat de fonctionnement	7 452 258,55 €
Virement à la section d'investissement inscrit au budget 2021	1 000 000,00 €
Résultat après virement	6 452 258,55 €
Dépenses reportées	146 412,05 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat au budget 2022 et de l'affecter :

- pour partie, au virement de 1 M€ prévu à la section d'investissement ;
- pour le solde, soit 6,4 M€ à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Ce résultat permettra la couverture des reports de dépenses sur 2022 qui ont été chiffrées à 146 412,05 €.


Section d'investissement

Total dépenses	15 107 387,06 €
Total recettes	15 120 480,71 €
Solde de l'exercice 2021	13 093,65 €
Résultat 2020 reporté	- 541 462,24 €
Résultat cumulé	- 528 368,59 €
Dépenses 2021 reportées	528 378,85 €
Besoin de financement 2021	- 1 056 747,44 €
Virement de la section de fonctionnement inscrit au budget 2021	1 000 000,00 €
Solde avec prise en compte du virement	- 56 747,44 €

Il est proposé de reprendre par anticipation ce résultat de - 528 368,59 € au budget 2022, et de l'inscrire à la ligne 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le besoin total de financement de la section d'investissement s'élève à 1 056 747,44 €. Il intègre les dépenses engagées en fin d'année 2021 pour lesquelles la facture n'est pas parvenue avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur le budget 2022 : elles ont été chiffrées à 528 378,85 €.

Ce besoin ne sera pas couvert, en totalité, par le virement de 1 M€ provenant de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220208-DCA07_20220208-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- *approuvent l'affectation partielle du résultat prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur de 1 000 000 €, par une inscription budgétaire au compte 1068 du budget 2022 ;*
- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2021 de la section de fonctionnement de 6 452 258,55 € reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2022 à la ligne 002, permettant notamment la couverture des reports de dépenses sur 2022 à hauteur de 146 412,05 € ;*
- *approuvent la constatation d'un solde d'exécution prévisionnel 2021 de la section d'investissement de - 528 368,59 € reporté en dépense d'investissement au budget primitif 2022 à la ligne 001 ; ce résultat, ainsi que les reports (528 378,85 €) étant couverts, pour partie, par le virement de la section de fonctionnement.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN



Guy LORENZELLI
Payeur Départemental du Doubs

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.


ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil d'administration du SDIS, les 21 octobre et 09 décembre 2021, a :

- adopté le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2022 ;
- approuvé les orientations budgétaires présentées pour les années 2022 à 2026 ;
- adopté l'évolution des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS.

Il convient à présent d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'année 2022.

Un budget de fonctionnement contraint :

- **Des surcoûts attendus**

Le SDIS devra faire face, en 2022, à des surcoûts qui impacteront son budget de fonctionnement et notamment :

- la flambée des prix des matières premières impactant sensiblement l'ensemble des acteurs économiques ;
- un contexte sanitaire encore très incertain.

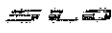
- **Une progression limitée des contributions**

Malgré le contexte, l'engagement de maîtriser l'augmentation des contributions des financeurs du SDIS est maintenu. La contribution du Département augmente en 2022 de 1,9 % et les contributions du bloc communal progressent de 1,9 % en référence avec l'évolution annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) du mois d'août (évolution entre 2020 et 2021).

Un niveau d'investissement restant important, en cohérence avec le plan pluriannuel :

Le projet de budget 2022 prévoit un montant d'investissements de 15,3 M€, dont 9,5 M€ consacrés aux dépenses d'équipement et notamment au maintien à niveau du parc de véhicules et des matériels et à la poursuite du plan immobilier. La continuité de cette politique d'investissements est nécessaire pour assurer le niveau de service attendu du SDIS.

Les dépenses d'investissement prévues reposent sur un plan de financement sain et diversifié, fondé principalement sur l'autofinancement (dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement), les subventions, le FCTVA ainsi que sur le recours à l'emprunt (5,3 M€, soit une progression de l'encours de l'ordre de 1,8 M€). Le SDIS bénéficiera, à nouveau, d'une subvention d'équipement du Département à hauteur de 0,55 M€.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-2B2500016-20220216-DCA08_20220208-DE

L'équilibre du budget :

Le projet de budget pour 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	55 424 378 €	55 424 378 €
<i>Investissement</i>	15 866 496 €	15 866 496 €
Total	71 290 874 €	71 290 874 €

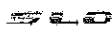
En fonctionnement, cet équilibre intègre une consommation partielle des résultats reportés à hauteur de 3,2 M€.

Le résultat cumulé fin 2021 permettra :

- d'une part, de limiter, sur la durée, la progression de la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS ;
- d'autre part, d'alimenter un virement à la section d'investissement afin de contenir la progression de l'endettement du SDIS.

Ce rapport présente le projet de budget 2022 et son évolution par rapport au budget primitif 2021.

Le détail du projet de budget est exposé ci-dessous, en présentant la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II).

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Mouvement	Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	En %
Dépenses	Ordre	023 Virement à section investissement	1 400 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100%
		042 Opérations d'ordre	6 040 000 €	6 200 000 €	6 337 499 €	137 499 €	2%
	Total	Dépenses d'ordre	7 440 000 €	7 200 000 €	8 337 499 €	1 137 499 €	16%
	Réel	011 Charges à caractère général	6 981 273 €	7 090 599 €	7 711 402 €	620 803 €	9%
		012 Charges de personnel	37 133 448 €	37 625 280 €	38 159 485 €	534 205 €	1%
		022 Dépenses imprévues	400 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0%
		65 Autres charges de gestion courante	230 182 €	230 682 €	296 992 €	66 310 €	29%
		66 Charges financières	570 000 €	507 000 €	500 000 €	-7 000 €	-1%
		67 Charges exceptionnelles	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0%
		68 Provisions	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	
	Total	Dépenses réelles	45 328 903 €	45 867 561 €	47 086 879 €	1 219 318 €	3%
Total	Dépenses		52 768 903 €	53 067 561 €	55 424 378 €	2 356 817 €	4%
Recettes	Ordre	042 Opérations d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	Total	Recettes d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	Réel	002 Excédent utilisé pour l'équilibre	2 083 514 €	2 189 294 €	3 217 665 €	1 028 371 €	47%
		013 Atténuation de charges	290 000 €	200 000 €	300 000 €	100 000 €	50%
		70 Produits des services	430 000 €	430 000 €	430 000 €	0 €	0%
		74 Contributions et participations	47 527 555 €	47 888 369 €	48 775 646 €	887 277 €	2%
		75 Autres produits de gestion courante	51 834 €	51 834 €	51 834 €	0 €	0%
		77 Produits exceptionnels	396 000 €	13 000 €	355 000 €	342 000 €	2631%
	Total	Recettes réelles	50 778 903 €	50 772 497 €	53 130 145 €	2 357 648 €	5%
Total	Recettes		52 768 903 €	53 067 561 €	55 424 378 €	2 356 817 €	4%

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Total dépenses de fonctionnement	53 067 561 €	55 424 378 €	2 356 817 €	4,4%
Dont dépenses réelles	45 867 561 €	47 086 879 €	1 219 318 €	2,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 2,7 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses de fonctionnement qui composent ce budget primitif se ventilent de la façon suivante :

1. Charges à caractère général – Chapitre 011

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
011 Charges à caractère général	7 090 599 €	7 711 402 €	620 803 €	8,76%

Les chiffres indiqués ici sont les crédits votés au budget primitif 2021, hors reports et avant décision modificative (DM) ; pour mémoire le chapitre 011 a été abondé de 350 K€ lors du vote de la DM au mois d'octobre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Les charges du chapitre 011 se répartissent comme suit :

a) *Les matières consommées (compte 60)*

Ces dépenses concernent le carburant, les fluides, les combustibles, l'habillement, l'alimentation, les fournitures d'entretien et de petits équipements, la pharmacie ainsi que les fournitures administratives.

La prévision 2022 est supérieure à celle de 2021, en raison principalement de l'estimation des surcoûts liés à l'augmentation des prix de l'énergie, des carburants et des dépenses liées à l'habillement.

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Compte 60 matières consommées	2 891 924 €	3 008 035 €	116 111 €	4,02%

b) *Les services extérieurs (compte 61 et 62)*

Ces dépenses concernent principalement l'entretien et la maintenance, les locations, les primes d'assurance et les frais généraux.

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Comptes 61 62 services extérieurs	4 153 111 €	4 657 937 €	504 826 €	12,16%

En 2022, ces dépenses concernent une somme de 350 K€ inscrite pour la réparation de la toiture du CSP Besançon Centre (une recette est prévue en parallèle au compte 7788).

Si l'on ne tient pas compte de cette opération spécifique, les dépenses consacrées aux services extérieurs sont globalement en progression sur 2022.

Cette augmentation porte notamment sur :


- la formation :
 - o maintien d'un niveau élevé des prévisions de recrutement des SPV ;
 - o report des formations n'ayant pas pu être réalisées en raison du contexte sanitaire ;
 - o réalisation d'une formation initiale de caporal SPP.
- l'immobilier : hausse des dépenses liées à l'entretien et aux frais de maintenance dans les bâtiments, en lien avec le vieillissement d'une partie du parc.

c) *Impôts, taxes et versements assimilés (comptes 63513-6354-6355-6358)*

Ces dépenses concernent l'achat des cartes grises des véhicules et des timbres fiscaux ainsi que le paiement des taxes et redevances d'ordures ménagères.

Elles varient en fonction du nombre de véhicules acquis dans l'année.

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Comptes 63 impôts taxes	45 564 €	45 430 €	- 134 €	-0,29%

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

2. Dépenses de personnel – Chapitre 012

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
012 Charges de personnel	37 625 280 €	38 159 485 €	534 205 €	1,42%

Les dépenses de personnel du SDIS sont principalement composées de la masse salariale et des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

a) Masse salariale (cf. annexe Tableau des emplois budgétaires)

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Masse salariale	29 152 151 €	29 161 790 €	9 639 €	0,03%

Les principaux éléments qui impacteront la masse salariale en 2022 sont :

- l'effet noria :
L'effet noria mesure l'écart de rémunérations entre les agents ayant quitté le SDIS et ceux qui les ont remplacés. Cet effet a été encore favorable au SDIS pour les départs intervenus en 2021 minorant de 415 K€ la masse salariale de 2022, les agents partis ayant été remplacés par des agents se trouvant à un indice inférieur ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT) :
Le GVT mesure les augmentations de rémunérations liées à l'avancement d'échelon et à la promotion de grade des agents : surcoût de 126 K€ au titre de l'effet année pleine du GVT de 2021 et de 223 K€ au titre du GVT 2022; le GVT est compensé pour partie par l'effet noria évoqué ci-avant ;
- les créations de postes :
Le présent projet de budget intègre la création de 2 postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers (caporal) dans le cadre du protocole d'accord validé le 14/12/2018 par le conseil d'administration du SDIS pour l'atteinte des effectifs journaliers opérationnels.

b) Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Indemnités SPV	6 871 891 €	7 333 700 €	461 809 €	6,72%

La prévision budgétaire est en augmentation par rapport à l'année 2021 pour les raisons suivantes :

- Prise en compte de la revalorisation réglementaire prévisionnelle des taux d'indemnités de grades à hauteur de 1,5% en 2022 ;
- Intégration de la régularisation de la revalorisation du taux d'indemnité de grades au 1^{er} juillet 2021 (revalorisation de 2% alors que le BP 2021 avait prévu que 1%) ;
- Prise en compte de l'augmentation de l'activité opérationnelle, après deux années de baisse, pour retrouver un niveau proche de 2018 ;
- Revalorisation du taux de rémunération des astreintes de nuit, week-end, jours fériés, journée à 7,5% ;
- Revalorisation de la NPFR de 25%.

c) Allocation de vétérance et prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR 1 et 2)

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Vétérance et PFR	810 500 €	859 000 €	48 500 €	5,98%

La loi n°2016-1867 du 27 décembre 2016 a réformé la PFR et créé une « nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance » pour les SPV qui cessent leur activité à compter du 1^{er} janvier 2016. Le nouveau système est basé sur un flux budgétaire direct annuel, et non plus sur la capitalisation.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

d) Autres charges de personnel

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Assurances du personnel	185 000 €	185 000 €	- €	0,00%
Subvention au COS	605 738 €	619 995 €	14 257 €	2,35%
Total autres charges de personnel	790 738 €	804 995 €	14 257 €	1,80%

Ce poste comprend deux dépenses :

- la subvention versée au COS qui s'élèvera à 619 995 € en 2022 (+ 14 K€). Depuis 2016, cette subvention évolue en fonction de l'inflation (1.9 %) et du coût de la protection sociale complémentaire pour le SDIS ;
- la cotisation pour l'assurance du personnel : maintien à hauteur de 185 K€ en 2022.

3. Autres charges de gestion – Chapitre 65

Intitulé Nature	BP 2021	BP 2022
Indemnités des élus	30 000 €	30 000 €
Frais de mission des élus	500 €	500 €
Informatique en nuage (Cloud)	- €	66 310 €
Contribution ANTARES	108 682 €	108 682 €
Subventions aux associations	73 500 €	73 500 €
Charges de gestion courante	18 000 €	18 000 €
TOTAL Chapitre 65	230 682 €	296 992 €

Les montants des subventions versées aux associations (UDSP, APEM, SSF 25, ADJSP) restent identiques en 2022.

4. Charges financières – Chapitre 66

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
66 Charges financières	507 000 €	500 000 €	-7 000 €	-1%


La prévision budgétaire pour les charges financières affiche un recul par rapport à 2021. Deux facteurs expliquent cette diminution :

- le montant des intérêts diminue au fur et à mesure du remboursement du capital, pour la plupart des contrats du SDIS ;
- les emprunts souscrits ces dernières années l'ont été à des taux inférieurs au taux moyen de la dette du SDIS.

5. Charges exceptionnelles – Chapitre 67

	BP 2021	BP 2022
67 Charges exceptionnelles	4 000 €	14 000 €

Ces crédits permettent notamment le paiement des intérêts moratoires, des amendes fiscales et pénales, des charges exceptionnelles ainsi que la couverture des titres annulés.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

6. Dépenses imprévues – Chapitre 022

Comme les années précédentes, un montant de 400 000 € est proposé pour 2022 au titre des dépenses imprévues. En 2020, 200 K€ ont été prélevés de ce chapitre pour alimenter le chapitre 011, en lien notamment avec la crise sanitaire. Aucun prélèvement réalisé en 2021.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Dotation aux amortissements	6 200 000 €	6 337 499 €	137 499 €	2%
Neutralisation et reprise	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
Amortissement net	3 904 936 €	4 043 266 €	138 330 €	2%

La dotation aux amortissements progresse très légèrement en 2022 en raison de l'amortissement des dépenses d'investissement réalisées en 2021. Aucune nouvelle opération immobilière n'a été basculée sur l'amortissement 2022 ; les opérations de Mouthe, Pierrefontaine les Varans, Moncey, Labergement Sainte Marie devraient être intégrées dans les écritures d'amortissement à partir de 2023.

8. Virement à la section d'investissement – Chapitre 023

En considération du niveau de résultat constaté en fin d'exercice 2021 et de la nécessité de modérer le niveau d'endettement du SDIS, il est proposé d'abonder l'autofinancement par un virement de 2 000 000 € à la section d'investissement.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Reprise de l'excédent – Ligne 002

Le compte administratif 2021 définitif sera soumis au vote du conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Pour autant, sur la base des résultats provisoires pour 2021 connus à ce jour en cours de validation par Monsieur le Payeur départemental, il est proposé d'opérer une reprise anticipée des résultats avant le vote du compte administratif. Cette disposition permet de limiter le montant des contributions demandées aux financeurs du SDIS.

Le résultat 2021 provisoire s'élève à environ 6,4 M€ pour la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet de BP 2021, il est proposé une consommation de ce résultat reporté à hauteur de 3,2 M€.

2. Les contributions des collectivités – Chapitre 74

2.1 Les contributions des communes et de leurs groupements

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contributions des communes et EPCI	20,166 M€	20,348 M€	20,437 M€	20,448 M€	20,448 M€	20,632 M€	20,879 M€	21,088 M€	21,130 M€	21,532 M€
Evolution	2,10%	0,90%	0,44%	0,05%	0%	0,90%	1,20%	1,00%	0,20%	1,90%
Part / total des contributions	45,37%	45,13%	44,49%	44,49%	44,49%	44,49%	44,49%	44,44%	44,20%	44,20%

Lors de la réunion du 09 décembre 2021, le conseil d'administration a décidé une progression des contributions des communes et EPCI à hauteur de 1,9 %, soit le niveau d'inflation constaté entre les mois d'août 2020 et août 2021.

L'enveloppe des contributions des communes et EPCI s'élève donc à 21 531 569 € pour l'année 2022, en progression de 401 K€ par rapport à 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

2.2 La contribution du conseil départemental

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution du Département	24, 280 M€	24, 740 M€	25,500 M€	25, 513 M€	25, 513 M€	25, 742 M€	26,051 M€	26,364 M€	26,680M€	27,187M€
Evolution	4,50%	1,90%	3,07%	0,05%	0%	0,90%	1,20%	1,20%	1,20%	1,90%
Part /total des contributions	54,63%	54,87%	55,51%	55,51%	55,51%	55,51%	55,51%	55,56%	55,80%	55,80%

Pour l'année 2022, la contribution du Département progresse de la même manière que la contribution des communes et EPCI, soit 1,9 %. Elle s'élève donc à 27 187 172 € en progression de 507 K€ par rapport à 2021.

La part du Département au sein des contributions du SDIS se maintient puisque son évolution est égale à celle de l'inflation qui rythme l'augmentation des contributions du bloc communal.

3. Les autres recettes de fonctionnement – Chapitres 013, 70, 74, 75, 76, 77

Recettes	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
013 Remboursements sur rémun	200 000 €	300 000 €	100 000 €	50%
70 Produits des services (carenc	430 000 €	430 000 €	0 €	0%
74 Participations Etat pour empl	28 025 €	6 905 €	-21 120 €	-75%
74 FCTVA sur les dépenses de	50 000 €	50 000 €	0 €	0%
75 Produits de gestion courante	51 834 €	51 834 €	0 €	0%
77 Produits exceptionnels	13 000 €	355 000 €	342 000 €	2631%
Total autres recettes	772 859 €	1 193 739 €	420 880 €	54%

A noter concernant ces recettes :

- un ajustement des remboursements sur rémunération généralement minorés au niveau des BP ;
- la fin de la participation de l'Etat concernant les emplois d'avenir (plus ce type d'emploi) ;
- une augmentation des produits exceptionnels liée à la prévision de l'encaissement d'un remboursement d'assurance concernant des travaux à réaliser sur la toiture de Besançon Centre (350 K€).

4. Les recettes d'ordre : opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

La neutralisation des amortissements et la reprise de subventions s'élèvent en 2022 à 1,76 M€.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Reports de dépenses 2021

Les dépenses engagées en fin d'année 2021 pour lesquelles le service ou la livraison n'ont pas été effectués en 2021 sont reportées sur le budget 2022. Dans le cadre de la clôture de l'exercice, ces reports ont été chiffrés à 146 412,05 €.

2. Equilibre de la section de fonctionnement pour 2022

Le projet de budget prévoit une consommation des résultats reportés à hauteur de 3 217 665 €. Compte tenu de la constatation prévisionnelle des résultats cumulés fin 2021 (6,4 M€) et de la couverture des reports 2021, qui ont été évalués à 146 K€, le budget 2022, reports inclus, fait donc apparaître un résultat positif de 3 M€.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Section de fonctionnement 2022 hors résultat reporté	
Total dépenses	55 424 378,00 €
Total recettes (hors 002)	52 206 713,00 €
Solde de l'exercice	-3 217 665,00 €
Dépenses 2021 reportées	146 412,05 €
Résultat cumulé fin 2021	6 452 258,55 €
Section de fonctionnement 2021 avec reports	
Total dépenses	55 570 790,05 €
Total recettes	58 658 971,55 €
Solde de l'exercice	3 088 181,50 €

Ce résultat reporté permettra de modérer, sur la durée, la progression de la contribution des collectivités, malgré les surcoûts importants qui impactent le budget du SDIS.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Mouvement	Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	En %
Ordre	040 Opérations d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
Total	Dépenses d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	001 Solde d'exécution reporté	592 915 €	541 462 €	528 369 €	-13 093 €	-2%
Réel	16 Emprunts (remb. capital)	3 000 000 €	3 200 000 €	3 501 580 €	301 580 €	9%
	20 Immobilisations incorporelles	328 398 €	298 685 €	319 970 €	21 285 €	7%
	21 Immobilisations corporelles	5 297 872 €	5 317 535 €	4 435 395 €	-882 140 €	-17%
	23 Immobilisations en cours	4 635 795 €	3 363 360 €	4 792 114 €	1 428 754 €	42%
	27 Immobilisations financières	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0%
Total	Dépenses réelles	13 264 065 €	12 181 580 €	13 051 059 €	869 479 €	7%
Total	Dépenses d'investissement	15 254 065 €	14 476 644 €	15 345 292 €	868 648 €	6%
Ordre	021 Virement < fonctionnement	1 400 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100%
	040 Opérations d'ordre	6 040 000 €	6 200 000 €	6 337 499 €	137 499 €	2%
Total	Recettes d'ordre	7 440 000 €	7 200 000 €	8 337 499 €	1 137 499 €	16%
	001 Solde d'exécution reporté	356 511 €	408 069 €	-56 747 €	-464 816 €	-114%
Réel	024 Produit des cessions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0%
	10 Dotations (FCTVA)	1 150 000 €	900 000 €	900 000 €	0 €	0%
	13 Subventions reçues	768 556 €	795 323 €	776 603 €	-18 720 €	-2%
	16 Emprunts	5 458 998 €	5 093 252 €	5 307 937 €	214 685 €	4%
Total	Recettes réelles	7 814 065 €	7 276 644 €	7 007 793 €	-268 851 €	-4%
Total	Recettes d'investissement	15 254 065 €	14 476 644 €	15 345 292 €	868 648 €	6%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2022 sont estimées à 15,3 M€ dont 9,5 M€ de dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21 et 23). Parmi celles-ci, les dépenses planifiées dans le cadre d'une autorisation de programme (APCP) s'élèvent à 6,7 M€ soit 70 %. Chaque APCP fait l'objet d'une délibération spécifique et toutes sont retracées dans la présentation brève et synthétique des données financières annexée au présent rapport.

Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :

1. Immobilisations incorporelles – chapitre 20

	BP 2021	BP 2022	Variation en €
2031 Frais d'études	20 700 €	68 200 €	47 500 €
20412 Bâtiments et installations	2 150 €	- €	- 2 150 €
2051 Concessions et droits similaires	275 835 €	251 770 €	- 24 065 €
Total Immobilisations incorporelles	298 685 €	319 970 €	21 285 €

a) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion (2031)

Il s'agit des études et honoraires en lien avec la réalisation de travaux au sein des centres de secours.


b) Participation aux travaux (20412)

Il s'agit de dépenses prévues pour la participation à des travaux sur des bâtiments partagés avec une commune dont les locaux sont mis à disposition au profit du SDIS.

Il s'agit de bâtiments partagés avec une commune dont les locaux occupés par le SDIS sont mis à disposition.

c) Concessions et droits similaires, brevets, licences (2051)

Les deux APCP du service informatique (outils de gestion informatique et mobilité et nomadisme numériques), qui faisaient chacune l'objet d'une délibération spécifique, se sont terminées en 2020 et 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Le montant de 251 K€ permet la réalisation des autres projets portés par le service informatique (évolutions de logiciels notamment).

2. Immobilisations corporelles – chapitre 21

Chapitre 21	BP 2021	BP 2022	Variation en €
2115 Terrains bâtis	11 900 €	13 400 €	1 500 €
2132 Bâtiments (achat DDSIS)	800 000 €	0 €	-800 000 €
21561 Mat. mobile d'inc.secours (véhicules)	2 307 371 €	1 908 383 €	-398 988 €
21568 Autre matériel incendie secours	983 750 €	1 172 764 €	189 014 €
21578 Matériel et outillage technique	125 081 €	136 182 €	11 101 €
2182 Matériel de transport (véhicules)	545 357 €	613 390 €	68 033 €
2183 Matériel informatique	401 670 €	472 976 €	71 306 €
2184 Matériel de bureau et mobilier	109 640 €	88 100 €	-21 540 €
2188 Autres matériels	32 766 €	30 200 €	-2 566 €
Total chapitre 21	5 317 535 €	4 435 395 €	-882 140 €

Sur les 4,4 M€ de dépenses prévues au chapitre 21 immobilisations corporelles, 2,4 M€ relèvent des autorisations de programme (AP/CP Véhicules). Elles sont détaillées dans les rapports correspondants.

En 2021, le SDIS a rencontré, en raison du contexte de crise sanitaire, d'importantes difficultés d'approvisionnement (pénurie des composants dans l'industrie automobile) et un allongement des délais de livraison des véhicules. En conséquence, des CP 2021 à hauteur de 516 801 € n'ont pas été réalisés et ont dû être reportés sur l'exercice budgétaire 2022.

APCP chap 21	CP 2022 au chapitre 21
Acquisition de véhicules	2 387 773 €
Acquisition de DSA (défibrillateurs,	7 165 €
IMMO (AP du Plan et hors plan)	44 800 €
Total sur AP	2 439 738 €

Les autres dépenses (hors AP) concernent :

- la logistique (865 K€), principalement pour l'achat des tenues d'intervention et l'acquisition de matériel (caméras thermiques, appareils respiratoires isolants, outillage pour les ateliers...);
- le service informatique et réseau (535 K€), pour le renouvellement ou l'acquisition des équipements informatiques;
- le SSSM, pour le matériel médico-secouriste (344 K€);
- l'immobilier (103 K€), principalement pour l'acquisition de mobilier, literie, électroménager et matériel;
- les équipes spécialisées, pour l'acquisition de matériel de secours (91 K€);
- la formation, pour l'achat de matériel de sport et d'outils de formation (57,6 K€).

A noter que l'acquisition du bâtiment de la Direction, acquis fin 2019 pour un montant de 2,4 M€ (à régler en 3 fois) s'est terminée en 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

3. Immobilisations en cours – chapitre 23

Chapitre 23	BP 2021	BP 2022	Variation en €
Travaux dans le plan immobilier	2 067 350 €	2 242 350 €	175 000 €
Opérations de rénovation APCP hors	243 000 €	548 000 €	305 000 €
Gros entretien grosses réparations	246 010 €	478 800 €	232 790 €
Avances pour les véhicules	807 000 €	1 522 964 €	715 964 €
Total Chapitre 23	3 363 360 €	4 792 114 €	1 428 754 €

a) Le programme pluriannuel de construction des centres de secours : 2,2 M€

Une délibération spécifique est présentée pour l'APCP « plan immobilier ». Il y est proposé d'inscrire 2,2 M€ de crédits de paiement au chapitre 23 pour l'année 2022.

b) La rénovation de centres de secours hors plan pluriannuel : 548 K€

Il s'agit ici de la rénovation des centres de secours d'Hérimoncourt (137 K€), Boussières (194 K€) et Damprichard (217 K€). Elle fait l'objet d'une APCP, présentée dans un rapport dédié. Il y est proposé d'inscrire 548 K€ de crédits de paiement au chapitre 23 pour l'année 2022.

c) Le gros entretien et la mise aux normes des bâtiments : 478,8 K€

Les principales opérations prévues en 2022 sont :

- L'installation de bornes de recharge électriques sur les sites identifiés ;
- la création de 2 vestiaires supplémentaires dans les CIS des Trois Cantons et Besançon Est ;
- l'aménagement d'une aire de stockage des véhicules pour désincarcération au CIS de Pontarlier ;
- la motorisation de portes sectionnelles au CIS de Maïche.

d) Le versement d'avances pour l'acquisition de véhicules : 1,5 M€

Une enveloppe de 1,5 M€ est inscrite pour permettre le versement d'avances lors de l'acquisition de véhicules pouvant enregistrer des délais de livraison importants (VSRM, CCGC, VSAV). Les acquisitions de véhicules sont inscrites dans une APCP qui fait l'objet d'un rapport dédié.

4. Remboursement du capital de la dette – chapitre 16


	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
Chapitre 16	3 200 000 €	3 501 580 €	301 580 €	9%

Cette évolution s'explique par la progression de l'encours de dette du SDIS et par le rythme de remboursement de ses emprunts.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement permet de couvrir un peu plus de 50 % des dépenses d'investissement présentées ci-dessus.

Le solde sera financé par les subventions, le FCTVA ainsi que par la souscription d'un emprunt.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

1. Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 040

La recette d'investissement que constitue la dotation 2022 aux amortissements est estimée à 6,3 M€ et à 4,5 M€, déduction faite de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments et des reprises de subvention.

2. Le virement de la section de fonctionnement – chapitre 021

Depuis 2018, un virement annuel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est mis en place.

Pour 2022, son montant s'élève à 2 M€, soit 13 % des recettes d'investissement.

3. Le FCTVA – chapitre 10

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
FCTVA	900 000 €	900 000 €	0 €	0%

La recette attendue au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est calculée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année 2021.

Nota : Une partie des dépenses réalisées en 2021 est constituée d'avances versées pour l'acquisition de véhicules. Elles ne seront éligibles au FCTVA qu'en 2023, après constatation comptable de la réception des engins.

4. Les subventions d'investissement – chapitre 13

	BP 2021	BP 2022
Subventions des communes et EPCI	145 323 €	60 086 €
Subventions du Département	650 000 €	550 000 €
Subvention Travaux St Hippolyte	0 €	166 517 €
Total	795 323 €	776 603 €

Les subventions des communes et établissements publics de coopération intercommunale financent le plan immobilier du SDIS.

Par délibération en date du 27 avril 2007, le conseil d'administration a adopté un plan de financement pour la construction ou la restructuration des centres d'incendie et de secours du Doubs, et les modalités de subventionnement par les collectivités concernées.

Le montant inscrit pour 2021 (146 K€) concernait une partie des opérations de Pierrefontaine-Les-Varans (58 K€), Mouthe (29 K€) et La Fuelle Rive Gauche (Les 2 Lacs) (59 K€).

En 2022, le montant inscrit correspond :

- une partie de l'opération concernant la Chapelle des Bois (31 K€) ;
- une partie de l'opération concernant du Val d'Usiers (29 K€).

Un acompte de 30 % sur la subvention pour les travaux de St Hippolyte est inscrit au compte 1311 pour un montant de 166 517 €.

La subvention du Département (0,55 M€) est destinée à financer les dépenses d'équipement du SDIS.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

5. L'emprunt – chapitre 16

Le budget 2022 prévoit la réalisation d'un emprunt de 5,3 M€, soit une progression de l'encours de l'ordre de 1,8 M€.

La progression de l'encours est modérée par la subvention accordée par le Département et par le virement opéré depuis la section de fonctionnement.

C. REPORTS ET EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Reports de dépenses d'investissement sur 2022

Les dépenses d'investissement engagées en 2021 et reportées sur 2022 s'élèvent à environ 528 K€, en hausse de 78 K€, après un très net recul constaté les années précédentes (808 K€ en 2018, 965 K€ en 2017).

Il s'agit de biens ou de prestations commandés à l'issue des dernières commissions d'appel d'offres de l'année ou d'opérations retardées ou décalées pour diverses raisons, notamment liées à la crise sanitaire.

2. Equilibre de la section d'investissement 2022 – compte 1068

Section d'investissement 2022 hors reports	
Total dépenses	15 345 292,00 €
Total recettes (hors 001)	15 402 039,44 €
Solde de l'exercice	56 747,44 €
Solde de l'exercice 2021 (résultat + reports)	-1 056 747,44 €
Virement de la section de fonctionnement (1068)	1 000 000,00 €
Section d'investissement 2022 avec reports	
Total dépenses	16 402 039,44 €
Total recettes	16 402 039,44 €

Le compte administratif prévisionnel pour l'exercice 2021 fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 056 747,44 €, reports compris. Ce besoin sera couvert par un nouveau virement de la section de fonctionnement à la section investissement de 2 M€ au budget 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent ce projet de budget primitif pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessus et détaillé dans la maquette budgétaire figurant en annexe.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,


Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 8 février 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 ANNEXE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé par les services de la Préfecture à titre indicatif.

1. Éléments de contexte

Les orientations budgétaires pour 2022 ont été élaborées en prenant en compte :

- les différents éléments qui impactent le coût du service ;
- les contraintes pesant sur les financeurs du SDIS : volonté de maîtriser la progression des contributions ;
- la volonté de limiter la progression de l'endettement du SDIS.

2. Priorités du budget

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement;
- Progression des contributions des communes, EPCI au niveau de l'inflation (1.9 %), progression de la contribution du Conseil départemental à hauteur de 1,9 % ;
- Poursuite d'un plan d'investissements ambitieux pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils de formation...);
- Maîtrise de l'endettement grâce à un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et à une subvention d'investissement versée par le Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S D S

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'invest

Section de fonctionnement :

Compte	Mouvement	Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	En %
Dépenses	Ordre	023 Virement à section	1 400 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100%
		042 Opérations d'ordre	6 040 000 €	6 200 000 €	6 337 499 €	137 499 €	2%
		Total Dépenses d'ordre	7 440 000 €	7 200 000 €	8 337 499 €	1 137 499 €	16%
	Réel	011 Charges à caractère	6 981 273 €	7 090 599 €	7 711 402 €	620 803 €	9%
		012 Charges de personnel	37 133 448 €	37 625 280 €	38 159 485 €	534 205 €	1%
		022 Dépenses imprévues	400 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0%
		65 Autres charges de fonctionnement	230 182 €	230 682 €	296 992 €	66 310 €	29%
		66 Charges financières	570 000 €	507 000 €	500 000 €	-7 000 €	-1%
		67 Charges exceptionnelles	14 000 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0%
		68 Provisions	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	
		Total Dépenses réelles	45 328 903 €	45 867 561 €	47 086 879 €	1 219 318 €	3%
Total	Dépenses		52 768 903 €	53 067 561 €	55 424 378 €	2 356 817 €	4%
Recettes	Ordre	042 Opérations d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
		Total Recettes d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	Réel	002 Excédent utilisé pour	2 083 514 €	2 189 294 €	3 217 665 €	1 028 371 €	47%
		013 Atténuation de charges	290 000 €	200 000 €	300 000 €	100 000 €	50%
		70 Produits des services	430 000 €	430 000 €	430 000 €	0 €	0%
		74 Contributions et participations	47 527 555 €	47 888 369 €	48 775 646 €	887 277 €	2%
		75 Autres produits de fonctionnement	51 834 €	51 834 €	51 834 €	0 €	0%
		77 Produits exceptionnels	396 000 €	13 000 €	355 000 €	342 000 €	2631%
		Total Recettes réelles	50 778 903 €	50 772 497 €	53 130 145 €	2 357 648 €	5%
Total	Recettes		52 768 903 €	53 067 561 €	55 424 378 €	2 356 817 €	4%

Section d'investissement :

Mouvement	Chapitre	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	En %
Ordre	040 Opérations d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	Total Dépenses d'ordre	1 990 000 €	2 295 064 €	2 294 233 €	-831 €	0%
	001 Solde d'exécution reporté	592 915 €	541 462 €	528 369 €	-13 093 €	-2%
Réel	16 Emprunts (remb. capital)	3 000 000 €	3 200 000 €	3 501 580 €	301 580 €	9%
	20 Immobilisations incorporelles	328 398 €	298 685 €	319 970 €	21 285 €	7%
	21 Immobilisations corporelles	5 297 872 €	5 317 535 €	4 435 395 €	-882 140 €	-17%
	23 Immobilisations en cours	4 635 795 €	3 363 360 €	4 792 114 €	1 428 754 €	42%
	27 Immobilisations financières	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0%
	Total Dépenses réelles	13 264 065 €	12 181 580 €	13 051 059 €	869 479 €	7%
Total	Dépenses d'Investissement	15 254 065 €	14 476 644 €	15 345 292 €	868 648 €	6%
Ordre	021 Virement < fonctionnement	1 400 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €	100%
	040 Opérations d'ordre	6 040 000 €	6 200 000 €	6 337 499 €	137 499 €	2%
	Total Recettes d'ordre	7 440 000 €	7 200 000 €	8 337 499 €	1 137 499 €	16%
	001 Solde d'exécution reporté	356 511 €	408 069 €	-56 747 €	-464 816 €	-114%
Réel	024 Produit des cessions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €	0%
	10 Dotations (FCTVA)	1 150 000 €	900 000 €	900 000 €	0 €	0%
	13 Subventions reçues	768 556 €	795 323 €	776 603 €	-18 720 €	-2%
	16 Emprunts	5 458 998 €	5 093 252 €	5 307 937 €	214 685 €	4%
	Total Recettes réelles	7 814 065 €	7 276 644 €	7 007 793 €	-268 851 €	-4%
Total	Recettes d'Investissement	15 254 065 €	14 476 644 €	15 345 292 €	868 648 €	6%

4. Montant du budget consolidé et des budgets annexes

Sans objet

5. Crédits d'investissement et, le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Le SDIS pratique les « autorisations de programme et crédits de paiement » (APCP) pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel ainsi que les « autorisations d'engagement et crédits de paiement » (AECPP) pour les dépenses de fonctionnement liées à ces opérations.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Ces autorisations permettent d'engager une opération dans sa globalité, toutes les dépenses susceptibles d'être payées dans l'année.

A ce jour, des autorisations de programme (AP) sont ouvertes dans quatre domaines de l'activité du SDIS :

- L'immobilier :
 - la construction et restructuration de bâtiments dans le cadre du plan immobilier ; il existe une AP par opération, toutes sont regroupées dans le tableau ci-après sous l'intitulé « Plan immobilier » ;
 - les opérations de rénovations importantes de centres d'incendie et de secours, hors plan immobilier (Hérimoncourt en 2021) identifiées sous l'intitulé « Opérations immobilières hors plan » ;
- L'acquisition de véhicules : engins de secours et véhicules de service ;
- Le numérique :
 - Le projet mobilité et nomadisme numériques (terminé en 2021) ;
- Le domaine médical avec un plan d'acquisition de défibrillateurs semi-automatiques ; cette AP aurait dû être soldée en 2021 mais un reliquat de facture à hauteur de 7 165 € non parvenu dans les services avant le 31 décembre 2021 nécessite l'inscription de crédits sur l'exercice 2022.

Chaque APCP fait l'objet d'un rapport présenté ce jour. Le tableau ci-dessous propose une synthèse des autorisations ouvertes. Pour les opérations immobilières, l'APCP et l'AECP (pour l'assurance dommage ouvrage) sont regroupées dans le tableau.

APCP	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Mobilité et nomadisme numériques	20 880 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 880 €
Outils de gestion informatique	16 553 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 553 €
Opérations immobilières hors plan	247 000 €	548 000 €	325 000 €	75 000 €	0 €	0 €	1 195 000 €
Plan immobilier (Casernes)	2 150 000 €	2 287 150 €	1 813 255 €	3 058 500 €	2 035 605 €	2 073 000 €	13 417 510 €
SSSM - Acquisition DSA	83 973 €	7 165 €	0 €	0 €	0 €	0 €	91 138 €
Véhicules	3 479 228 €	3 910 737 €	3 386 313 €	2 339 972 €	3 076 822 €	3 445 568 €	19 638 640 €
Total général	5 997 634 €	6 753 052 €	5 524 568 €	5 473 472 €	5 112 427 €	5 518 568 €	34 379 721 €

6. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

	2019	Taux	2020	Taux	2021	Taux	2022	Taux
Dépenses réelles de fonctionnement	43,75M€		45,33M€		45,87M€		47,09M€	
Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté)	47,85M€		48,70M€		48,58M€		50,19M€	
Epargne brute	4,09M€	9%	3,37M€	7%	2,72M€	6%	3,10M€	6%
Remboursement du capital	2,90M€		3,00M€		3,20M€		3,50M€	
Epargne nette	1,19M€	2%	0,37M€	1%	-0,48M€	-1%	-0,40M€	-1%

7. Niveau d'endettement du SDIS

L'encours du SDIS s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 31,66 M€. L'ensemble de la dette du SDIS bénéficie du classement 1A selon la Charte Gissler. Les emprunts à taux fixe représentent environ 81 % de la dette.

Prévisions au stade BP	2019	2020	2021	2022
Encours au 1er janvier N	32,14M€	30,24M€	31,36M€	31,66M€
Emprunts prévus en N	3,68M€	5,46M€	5,09M€	4,31M€
Capital remboursé N	2,90M€	3,00M€	3,20M€	3,50M€
Encours prévisionnel au 31 décembre N	32,92M€	32,70M€	33,26M€	32,47M€
<i>Encours réel au 31 décembre N</i>	<i>30,24M€</i>	<i>31,36M€</i>	<i>31,66M€</i>	

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

8. Capacité de désendettement

	2019	2020	2021	2022
Epargne brute calculée selon données BP	4,09M€	3,37M€	2,72M€	3,10M€
Encours au 1er janvier N	32,14M€	30,24M€	31,36M€	31,66M€
Capacité de désendettement (en années) – prévision stade BP	7,9	9,0	11,5	10,2

9. Niveau des taux d'imposition

Sans objet

10. Principaux ratios

Les ratios présentés ci-dessous font partie de ceux prévus pour les départements par l'article R.3313-1 du CGCT. Ceux qui ne sont pas repris ici ne sont pas applicables aux SDIS car liés aux impositions.

	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	43,75M€	45,33M€	45,87M€	47,09M€
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	45,93M€	53,00M€	52,50M€	54,07M€
Population légale totale du Doubs au 01/01/N	552 619	552 643	555 190	555 190
Ratio 1 DRF/population	79,17 €	82,02 €	82,62 €	84,81 €
Ratio 3 RRF /population	83,11 €	95,90 €	94,57 €	97,39 €
Ratio 4 Dépenses d'équipement / population	17,70 €	18,57 €	16,17 €	17,18 €
Ratio 5 Encours dette / population	58,16 €	54,73 €	56,49 €	57,03 €
Ratio 7 Charges de personnel / DRF	82%	82%	82%	81%
Ratio 9 DRF + remboursement capital dette / RRF	102%	91%	93%	94%
Ratio 10 Dépenses d'équipement / RRF	21%	19%	17%	18%
Ratio 11 Encours de la dette/RRF	70%	57%	60%	59%

11. Effectifs du SDIS et charges de personnel

	2019	2020	2021	2022
Charges de personnel (chapitre 012)	36,01M€	37,13M€	37,63M€	38,16M€
Dont masse salariale	27,91M€	28,70M€	29,15M€	29,16M€
Dont indemnités SPV	6,82 M€	6,85M€	6,87M€	7,33M€
Effectifs au 1^{er} janvier N (emplois budgétaires)				
Emplois fonctionnels	2	2	2	2
Sapeurs-pompiers professionnels	398	403	405	407
Personnels administratifs et techniques	102,5	103,5	103,5	103,5
Sapeurs-pompiers volontaires	2484	2535	2537	2549

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Annexe 6

BORDEREAU D'ENVOI à l'usage des
collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"
Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires

(Bordereau à envoyer ou déposer, un par budget, en deux exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)

Collectivité :

- Nom (et n° INSEE) : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la clairière - 25042 BESANCON CEDEX
- Tel : 03 81 85 36 00 Courriel : jerome.fitze@sdis25.fr

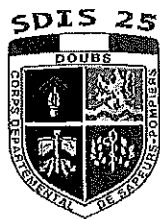
Document budgétaire concerné (cocher) :

- Budget principal Budget CCAS/CIAS
- Budget annexe (préciser quel budget) :

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre en préfecture ou sous-préfecture	BUDGET PRIMITIF
		<i>(BP transmis au plus tard 15 jours après le délai fixé pour son adoption - art L 1612-8 du code général des collectivités territoriales)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• La maquette du budget primitif (joindre les annexes obligatoires, listées page 13)
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération de l'assemblée délibérante approuvant le budget primitif
et si le budget est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1		
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération de reprise anticipée du résultat + l'attestation de reprise des résultats visée du comptable
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• Les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes" du compte de gestion
ou si le budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1		
<input type="checkbox"/>	2	• La délibération d'affectation du résultat
<input type="checkbox"/>	1	• L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable
<input type="checkbox"/>	1	• Les états II-1 "Résultat budgétaire de l'exercice" et II-2 "Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes" du compte de gestion

Rappel : La maquette budgétaire du BP est transmise en un seul exemplaire et les délibérations en deux exemplaires.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i>), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture (ou sous-préfecture)
<u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u> Présidente du conseil d'administration du SDIS Christine BOUQUIN	<u>Cachet d'arrivée</u>



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU DOUBS**

M 61

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2022

Sommaire

I - Informations générales	
A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	39
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	40
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	41
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	42
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	43
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	44
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	45
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	46
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	47
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	48
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	49
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	54
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	55
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	56
A2 - Méthodes utilisées	58
A3 - Etat des provisions	59
A4 - Etat des charges transférées	60
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	61
B - Engagements hors bilan	
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	62
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B3 - Etat des contrats de PPP	64
B4 - Etat des engagements donnés	65
B5 - Etat des engagements reçus	66
B6 - Situation des autorisations de programme	67
B7 - Situation des autorisations d'engagement	68
C - Autres éléments d'information	
C1 - Etat du personnel	69
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	71
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	72
C3.2 - Liste des établissements publics créés	73
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	74
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	75
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	76

Sans objet {

Sans objet {

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (4) de l'exercice précédent.
- III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	67 519 688,18	68 769 270,10	5 674 308,04	6 923 889,96
Investissement	15 107 387,06	15 120 480,71	- 541 462,24	- 528 368,59
Fonctionnement	52 412 301,12	53 648 789,39	6 215 770,28	7 452 258,55

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(i) 528 378,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	148 519,44
2031	Frais études	480,00
2051	Concession & droit simil, brevets, licences	148 039,44
204	Subventions d'équipement versées	24 671,98
20412	Subventions équip versées - bâtiments	24 671,98
21	Immobilisations corporelles	291 248,02
21561	Mat. d'incendie & de secours	3 900,01
21566	Aut. Mat. d'incendie & de secours	90 095,99
21578	Aut. Mat et outillage technique	4 322,49
2182	Matériel de transport	1 588,99
2183	Matériel informatique	165 478,23
2188	Autres immobilisations	25 852,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	63 939,41
231312	Centres d'incendie & de secours	63 191,33
231735	Instal° gnle, agencements, aménagements constructions	748,08
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(ii) 146 412,05
011	Charges à caractère général	146 412,05
60623	Alimentation	7,00
60632	Fourniture de petit équipement	6 891,33
60636	Habill. Vêtements de travail	11 378,06
60668	Aut. Produits pharmaceutiques	439,20
611	Contrat prestations de service	47 378,25
6132	Locations immobilières	1 659,90
615221	Entretien bâtiments publics	3 937,20
61661	Entretien matériel roulant	12 765,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 977,77
6156	Maintenance	24 336,12
6184	Vers. À des org. de formation	10 826,37
6232	Fêtes et cérémonies	3 150,00
6238	Catalogues et imprimés	1 312,80
6241	Transports de biens	49,08
6251	Voyages et déplacements	2 797,19
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	9 605,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S E D

ID : 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

B

	RESTES A REALISER				RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
	Dépenses		Recettes	Solde (B)		
TOTAL DU BUDGET	I + II	674 790.90	III + IV	0,00	0,00	6 249 099.06
Investissement	I	528 378.85	III	0,00	- 528 378.85	- 1 056 747.44
Fonctionnement	II	146 412.05	IV	0,00	- 146 412.05	7 305 846.50

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	15 345 292,00	16 402 039,44
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	528 378,85	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 528 368,59	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'Investissement (3)		16 402 039,44	16 402 039,44
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	55 424 378,00	52 208 713,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	146 412,05	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 452 258,55
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		55 570 790,05	58 658 971,55
TOTAL DU BUDGET (5)		71 972 829,49	75 061 010,99

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	13 051 059,00	2 294 233,00	15 345 292,00	8 064 541,00	8 337 499,00	16 402 040,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 086 879,00	8 337 499,00	55 424 378,00	49 912 480,00	2 294 233,00	52 206 713,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	60 137 938,00	10 631 732,00	70 769 670,00	57 977 021,00	10 631 732,00	68 608 753,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-8 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	7 857 814,05	
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 159 485,00	
65	Autres charges de gestion courante	296 992,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		430 000,00
74	Contributions et participations		48 775 646,00
75	Autres produits de gestion courante		51 834,00
013	Atténuations de charges		300 000,00
Total gestion des services		46 314 291,05	49 657 480,00
66	Charges financières	500 000,00	
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	
68	Dotations amortissements et provisions	5 000,00	
022	Dépenses imprévues	400 000,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		355 000,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 47 233 291,05	II 49 912 480,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES: 2 679 188,95
 (Recettes réelles – Dépenses réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	6 337 499,00	2 294 233,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 8 337 499,00	IV 2 294 233,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : 6 043 266,00

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) V 0,00 VI 6 452 258,55

TOTAL DE LA SECTION I+III+V 55 570 790,05 II+IV+VI 58 668 971,55

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 900 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	776 603,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 501 580,00	5 307 937,44
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 468 489,44	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	24 671,98	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 4 726 643,02	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 4 856 053,41	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	80 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 13 579 437,85	II 7 064 540,44

. 6 514 896,85

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT:
(Dépenses réelles – Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	2 294 233,00	6 337 499,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 000 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 2 294 233,00	IV 8 337 499,00

6 043 266,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 528 368,59	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00	VII 1 000 000,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 16 402 039,44	II + IV + VI + VII 16 402 039,44
----------------------------	----------------------------------	---

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-DEPENSES

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 857 814,05		7 857 814,05
012	Charges de personnel et frals assimilés	38 159 485,00		38 159 485,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	296 992,00		296 992,00
66	Charges financières	500 000,00	0,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	14 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	6 337 499,00	6 342 499,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 000 000,00	2 000 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		47 233 291,05	8 337 499,00	55 570 790,05

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

55 570 790,05

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	533 762,00	533 762,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 501 580,00	0,00	3 501 580,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
Total des programmes d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	468 489,44	0,00	468 489,44
204	Subventions d'équipement versées	24 671,98	0,00	24 671,98
21	Immobilisations corporelles (3)	4 726 643,02	0,00	4 726 643,02
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	4 856 053,41	0,00	4 856 053,41
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		1 760 471,00	1 760 471,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 579 437,85	2 294 233,00	15 873 670,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)

528 368,59

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

16 402 039,44

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profil d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022
ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-RECETTES

BZ

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300 000,00		300 000,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00		430 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	48 775 646,00		48 775 646,00
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	0,00	51 834,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	355 000,00	2 294 233,00	2 649 233,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		49 912 480,00	2 294 233,00	52 206 713,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 6 452 258.55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 58 658 971.55

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	900 000,00	0,00	900 000,00
13	Subventions d'investissement	776 603,00	0,00	776 603,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 307 937.44	0,00	5 307 937.44
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 337 499,00	6 337 499,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 000 000,00	2 000 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
Recettes d'investissement – Total		7 064 540.44	8 337 499,00	15 402 039.44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6) 0,00

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 1 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 16 402 039.44

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS affecterait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DGA08-20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 090 599,00	146 412,05	7 857 814,05	7 857 814,05	7 857 814,05
	- Avec AE / CP	11 498,00	0,00	23 100,00	23 100,00	23 100,00
	- Hors AE / CP	7 079 101,00	146 412,05	7 834 714,05	7 834 714,05	7 834 714,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 825 280,00	0,00	38 159 485,00	38 159 485,00	38 159 485,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante	230 682,00	0,00	298 992,00	298 992,00	298 992,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	230 682,00	0,00	298 992,00	298 992,00	298 992,00
86	Charges financières	507 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
87	Charges exceptionnelles	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
88	Dotations amortissements et provisions	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	6 200 000,00		6 337 499,00	6 337 499,00	6 337 499,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		53 067 561,00	0,00	55 570 790,05	55 570 790,05	55 570 790,05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

55 570 790,05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
74	Contributions et participations	47 888 369,00	0,00	48 775 646,00	48 775 646,00	48 775 646,00
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	0,00	51 834,00	51 834,00	51 834,00
013	Atténuations de charges	200 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 000,00	0,00	355 000,00	355 000,00	355 000,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 294 064,00		2 294 233,00	2 294 233,00	2 294 233,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		50 878 267,00	0,00	52 206 713,00	52 206 713,00	52 206 713,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

6 462 258,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

58 658 971,55

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	7 090 599,00	7 711 402,00	7 711 402,00
60611	Eau et assainissement	45 000,00	45 000,00	45 000,00
60612	Energie - Electricité	852 400,00	901 000,00	901 000,00
60621	Combustibles	56 000,00	56 000,00	56 000,00
60622	Carburants	720 000,00	720 000,00	720 000,00
60623	Alimentation	239 550,00	268 144,00	268 144,00
60628	Autres fournitures non stockées	21 500,00	21 500,00	21 500,00
60631	Fournitures d'entretien	17 650,00	19 150,00	19 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	341 118,00	346 768,00	346 768,00
60636	Habillement et vêtements de travail	305 933,00	337 837,00	337 837,00
6064	Fournitures administratives	43 086,00	43 086,00	43 086,00
60661	Médicaments	25 500,00	26 000,00	26 000,00
60662	Vaccins et sérums	7 337,00	9 500,00	9 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	207 000,00	207 000,00	207 000,00
6067	Produits d'intervention	9 850,00	7 050,00	7 050,00
611	Contrats de prestations de services	274 817,00	272 604,00	272 604,00
6132	Locations immobilières	90 500,00	91 400,00	91 400,00
6135	Locations mobilières	63 950,00	50 450,00	50 450,00
614	Charges locatives et de copropriété	50,00	50,00	50,00
61521	Entretien terrains	60 000,00	68 800,00	68 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	406 900,00	811 085,00	811 085,00
61551	Entretien matériel roulant	430 000,00	440 000,00	440 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	210 828,00	215 788,00	215 788,00
6156	Maintenance	806 606,00	801 335,00	801 335,00
6161	Multirisques	372 000,00	370 000,00	370 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	11 498,00	29 300,00	29 300,00
6168	Autres primes d'assurance	44 000,00	44 000,00	44 000,00
617	Etudes et recherches	51 800,00	40 500,00	40 500,00
61821	Abonnements	36 200,00	44 030,00	44 030,00
6184	Versements à des organismes de formation	355 001,00	438 867,00	438 867,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6226	Honoraires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	25 000,00	25 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 690,00	19 460,00	19 460,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	70 446,00	62 740,00	62 740,00
6241	Transports de biens	8 000,00	11 350,00	11 350,00
6247	Transports collectifs du personnel	6 000,00	9 000,00	9 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	210 715,00	218 278,00	218 276,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	226 570,00	225 900,00	225 900,00
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6281	Concours divers (cotisations,...)	7 540,00	9 000,00	9 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	214 000,00	230 500,00	230 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	59 500,00	42 000,00	42 000,00
63513	Autres impôts locaux	30 139,00	30 100,00	30 100,00
6365	Taxes et impôts sur les véhicules	15 425,00	15 330,00	15 330,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 625 280,00	38 159 485,00	38 159 485,00
6331	Versement mobilité	205 000,00	205 000,00	205 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	260 000,00	260 000,00	260 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	12 702 151,00	12 666 790,00	12 666 790,00
64112	SFT, indemnité résidence	300 000,00	290 000,00	290 000,00
64113	NBI	160 000,00	150 000,00	150 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	7 800 000,00	8 200 000,00	8 200 000,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	260 000,00	275 000,00	275 000,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	4 735 073,00	5 170 900,00	5 170 900,00
64145	Vacations versées aux employeurs	2 684,00	4 600,00	4 600,00
64146	Service de santé	194 566,00	191 200,00	191 200,00
64148	Autres vacances	1 939 568,00	1 967 000,00	1 967 000,00
64162	Emplois d'avenir	15 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	85 000,00	50 000,00	50 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	40 000,00	75 000,00	75 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 200 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 000 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 000,00	185 000,00	185 000,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	P Affiché le opposition du ID : 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE	Vote du conseil SLO
646	Allocations de vétérance	810 500,00	859 000,00	859 000,00
6473	Allocations de chômage	36 000,00	5 000,00	5 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	605 738,00	619 995,00	619 995,00
65	Autres charges de gestion courante	230 682,00	296 992,00	296 992,00
6512	Droits d'utilisat* informatique en nuage	0,00	66 310,00	66 310,00
6531	Indemnités	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	108 682,00	108 682,00	108 682,00
6674	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	73 500,00	73 500,00	73 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	18 000,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		44 946 561,00	46 167 879,00	46 167 879,00
66	Charges financières (B)	607 000,00	500 000,00	500 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	607 000,00	460 000,00	460 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles (C)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 500,00	1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	0,00	5 000,00	5 000,00
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	0,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (E)	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		45 867 561,00	47 086 879,00	47 086 879,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	6 200 000,00	8 337 499,00	6 337 499,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	6 200 000,00	6 337 499,00	6 337 499,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		7 200 000,00	8 337 499,00	8 337 499,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		53 067 561,00	55 424 378,00	55 424 378,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**55 570 790.05****Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	40 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES

AZ

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	430 000,00	430 000,00	430 000,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	430 000,00	430 000,00	430 000,00
74	Contributions et participations	47 888 369,00	48 775 646,00	48 775 646,00
744	FCTVA	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74712	Emplois d'avenir	21 120,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	26 680 247,00	27 187 172,00	27 187 172,00
7474	Participation communes	3 157 592,00	3 217 586,00	3 217 586,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	17 972 505,00	18 313 983,00	18 313 983,00
7478	Participation autres organismes	6 905,00	6 905,00	6 905,00
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	51 834,00	51 834,00
758	Produits divers de gestion courante	51 834,00	51 834,00	51 834,00
013	Atténuations de charges	200 000,00	300 000,00	300 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	200 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		48 570 203,00	49 557 480,00	49 557 480,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	13 000,00	355 000,00	355 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Autres produits exceptionnels	8 000,00	350 000,00	350 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		48 583 203,00	49 912 480,00	49 912 480,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 295 064,00	2 294 233,00	2 294 233,00
7768	Neutralisation des amortissements	1 730 000,00	1 760 471,00	1 760 471,00
777	Quote-part subv invest transf opte résul	565 064,00	533 762,00	533 762,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 295 064,00	2 294 233,00	2 294 233,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		50 878 267,00	52 206 713,00	52 206 713,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

6 452 258,55

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

58 658 971,55

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

5 2 0

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d'équipement	8 977 430,00	0,00	10 075 857,85	10 075 857,85	10 075 857,85
- Non individualisées en programmes d'équipement	2 972 831,00	0,00	3 322 805,85	3 322 805,85	3 322 805,85
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	2 972 831,00	0,00	3 322 805,85	3 322 805,85	3 322 805,85
- Individualisées en programmes d'équipement	6 004 799,00	0,00	6 753 052,00	6 753 052,00	6 753 052,00
- Avec AP / CP	6 004 799,00	0,00	6 753 052,00	6 753 052,00	6 753 052,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	2 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	3 202 000,00	0,00	3 503 580,00	3 503 580,00	3 503 580,00
040 Opérations d'ordre entre sections	2 295 064,00		2 294 233,00	2 294 233,00	2 294 233,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	14 476 644,00	0,00	15 873 670,85	15 873 670,85	15 873 670,85
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					528 368,58
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					16 402 039,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recettes d'équipement	6 888 574,72	0,00	5 534 540,44	5 534 540,44	5 534 540,44
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	980 000,00	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00
Opérations d'ordre entre sections	7 200 000,00		8 337 499,00	8 337 499,00	8 337 499,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	14 068 574,72	0,00	15 402 039,44	15 402 039,44	15 402 039,44
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
=					
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)					1 000 000,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					16 402 039,44

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S.E.O.

ID : 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 972 631,00	628 378,85	3 322 805,85	3 322 805,85
		259 102,00	148 619,44	468 489,44	468 489,44
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
2031	Frais d'études	20 700,00	480,00	68 680,00	68 680,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	238 402,00	148 039,44	399 809,44	399 809,44
204	Immobilisations incorporelles		24 671,98	24 671,98	24 671,98
20412	Subventions d'équipement versées		24 671,98	24 671,98	24 671,98
21	Immobilisations corporelles	2 467 519,00	291 248,02	2 286 905,02	2 286 905,02
2115	Terrains bâtis	11 900,00	0,00	13 400,00	13 400,00
2132	Bâtiments privés	800 000,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	170 500,00	3 900,01	112 400,01	112 400,01
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	892 612,00	90 095,99	1 255 694,99	1 255 694,99
21578	Autre matériel et outillage technique	125 081,00	4 322,49	140 504,49	140 504,49
2182	Matériel de transport	10 000,00	1 598,99	27 098,99	27 098,99
2183	Matériel informatique	373 070,00	165 478,23	622 254,23	622 254,23
2184	Matériel de bureau et mobilier	51 590,00	0,00	69 500,00	69 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 766,00	25 852,31	56 052,31	56 052,31
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	246 010,00	63 839,41	542 739,41	542 739,41
231312	Centres d'incendie et de secours	239 510,00	63 191,33	541 991,33	541 991,33
231735	Installations générales, agencements	6 500,00	748,08	748,08	748,08

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT**

B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		0,00	0,00	6 753 052,00	6 753 052,00
200301	Plan de construction 2003-2024	0,00	0,00	2 835 150,00	2 835 150,00
2008002	Outils de gestion Informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2010001	Véhicules	0,00	0,00	3 910 737,00	3 910 737,00
2017001	Mobilité et nomadisme numériques	0,00	0,00	0,00	0,00
2020001	Modernisation du parc DSA	0,00	0,00	7 165,00	7 165,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DGA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000002
 (Groupement Est)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	68 000,00	b 68 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00		

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-68 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

2022

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000014
 (CSP Besançon Centre)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	17 000,00	b 17 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL REGETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-17 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 168 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M81 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000037
 (CS Moncey)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	2 950,00	2 950,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	2 950,00	2 950,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-2 950,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

N°: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000040
 (CPI Projet des Deux Lacs)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a	22 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-22 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

D: 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000041
(CS Mouthe)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	20 700,00	b 20 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	19 700,00	19 700,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	13 700,00	13 700,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-20 700,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 168 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 26 - SDIS 26 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 026-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000042
 (CS Saint Hippolyte)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	407 000,00	b 407 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	407 000,00	407 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	327 000,00	327 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-407 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

ID : 025-282500016-20220216-DQA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000043
(CS Pierrefontaine les Varans)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	73 200,00	b 73 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	68 200,00	68 200,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	14 200,00	14 200,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-73 200,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S E O

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEME

N° : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000045
(CPIR Val d'Usiers)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	1 016 300,00	b 1 016 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	34 300,00	34 300,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	16 200,00	16 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	18 100,00	18 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	982 000,00	982 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	920 000,00	920 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-1 016 300,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000046
 (GPI Chapelle des Bois)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	460 000,00	b 460 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
237	Avances commandes Immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
238	Avances commandes Immo corporelles	0,00	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-460 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Saut 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SDO

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

ID: 025-282500016-202202 6-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000047
 (CPI Lavans Vuillafans)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	35 000,00	b 35 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-35 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000049
(Hérimoncourt)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	137 000,00	b 137 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	137 000,00	137 000,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-137 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

Affiché le 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000050
 (Boussières)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	194 000,00	b 194 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	194 000,00	194 000,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-194 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000051
(CS Gilley)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	130 000,00	b 130 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
23{312 232	Centres d'incendie et de secours Immobilisations incorporelles en cours	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	100 000,00 30 000,00	100 000,00 30 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-130 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000052
 (CS Frasnès)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	39 500,00	b 39 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	39 500,00	39 500,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	39 500,00	39 500,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-39 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 168 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
 LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000053
 (CPI Blamont)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-5 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000054

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes Immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes Immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)

-0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 200301
LIBELLE: Plan de construction 2003-2024
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000055
(Damprichard)

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votées y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a	0,00	217 000,00
					217 000,00	b 217 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	217 000,00	217 000,00
231735	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	197 000,00	197 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Soide = (c + d) - (a + b) (4)

-217 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 2008002
 LIBELLE: Outils de gestion informatique
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000022

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 166, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

S E O

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 2010001
LIBELLE: Véhicules
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000034

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	3 910 737,00	b 3 910 737,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 387 773,00	2 387 773,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	1 799 883,00	1 799 883,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	587 890,00	587 890,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 522 964,00	1 522 964,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	1 522 964,00	1 522 964,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

-3 910 737,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 26 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEME

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 2017001
 LIBELLE: Mobilité et nomadisme numériques
 AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000038

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N°: 2020001
LIBELLE: Modernisation du parc DSA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME: 000048

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	0,00	a 0,00	7 165,00	b 7 165,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	7 165,00	7 165,00
21560	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	7 165,00	7 165,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 130)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)

-7 165,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	2 150,00	0,00	0,00	0,00
20412	Subv. public - Bâtiments, installations	2 150,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID: 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES

B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	3 202 000,00	0,00	3 503 580,00	3 503 580,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	0,00	3 501 580,00	3 501 580,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	0,00	3 501 580,00	3 501 580,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID.: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT**

B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	5 888 574,72	0,00	5 534 541,00	5 534 541,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	795 323,00	0,00	226 603,00	226 603,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	166 517,00	166 517,00
1313	Subv. transf. départements	650 000,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	145 323,00	0,00	60 086,00	60 086,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	5 093 251,72	0,00	5 307 938,00	5 307 938,00
1641	Emprunts en euros	5 093 251,72	0,00	5 307 938,00	5 307 938,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08-20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES**

B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 300 000,00	0,00	2 530 000,00	2 530 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
10222	FCTVA	900 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
1383	Subv non transf départements	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le :

ID : 025-282500016-20220216-DGA08-20220208-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER

ENTRE SECTIONS

DT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	2 295 064,00	2 294 233,00	2 294 233,00
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. nat.	32 160,00	32 160,00	32 160,00
13914	Sub. transf cpte résult. communes	478 241,00	455 132,00	455 132,00
13918	Autres sub. transf équipement	0,00	1 633,00	1 633,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	56 663,00	44 837,00	44 837,00
198	Neutralisation des amortissements	1 730 000,00	1 760 471,00	1 760 471,00
	RECETTES (2)	7 200 000,00	8 337 499,00	8 337 499,00
040	Opérations d'ordre entre sections	6 200 000,00	6 337 499,00	6 337 499,00
28031	Frais d'études	913,00	912,00	912,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	130,00	902,00	902,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	290 000,00	278 181,00	278 181,00
281312	Centres d'incendie et secours constr.	2 167 007,00	2 081 997,00	2 081 997,00
281318	Autres bâtiments publics	65 010,00	49 826,00	49 826,00
28132	Bâtiments privés constr.	71 600,00	103 600,00	103 600,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 060 340,00	2 030 195,00	2 030 195,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	744 000,00	828 257,00	828 257,00
281578	Autre matériel et outillage technique	184 000,00	143 842,00	143 842,00
28182	Matériel de transport	315 000,00	341 092,00	341 092,00
28183	Matériel informatique	319 000,00	286 335,00	286 335,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	156 000,00	158 367,00	158 367,00
28188	Autres immobilisations corporelles	47 000,00	33 993,00	33 993,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SD

ID : 025-282500016-20220216-DCA08 20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES****B8**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		4 035 342,00	4 035 342,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 501 580,00	3 501 580,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 501 580,00	3 501 580,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		533 762,00	533 762,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	533 762,00	533 762,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 035 342,00	0,00	528 368,59	4 563 711,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 867 499,00	9 867 499,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 460 000,00	1 450 000,00
10222	FCTVA	900 000,00	900 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	550 000,00	550 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		8 417 499,00	8 417 499,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	912,00	912,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	902,00	902,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ..	278 181,00	278 181,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	2 081 997,00	2 081 997,00
281318	Autres bâtiments publics	49 826,00	49 826,00
28132	Bâtiments privés constr.	103 600,00	103 600,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 030 195,00	2 030 195,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	828 257,00	828 257,00
281578	Autre matériel et outillage technique	143 842,00	143 842,00
28182	Matériel de transport	341 092,00	341 092,00
28183	Matériel informatique	286 335,00	286 335,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	158 367,00	158 367,00
28188	Autres immobilisations corporelles	33 993,00	33 993,00
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00	2 000 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 867 499,00	0,00	0,00	1 000 000,00	10 867 499,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 4 563 711,00
Ressources propres disponibles	IV 10 867 499,00
Solde	V = IV - II (5) 6 303 788,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

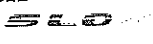
Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (*Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NCR : INTB980071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 424-30 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.

Page 49

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCAO8_20220208-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
									Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)															
08742048 (08742048)		Barque Populaire	20/12/2016	27/12/2016	05/02/2017	1 600 000,00	F	FIXE	0,950	0,954	EURO	T	C	O	A-1
18192 (18192)		Société générale	24/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	2 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,450	0,488	EURO	T	C	N	A-1
87 06200 (8706200)		Caisse d'Epargne	20/09/2010	16/12/2010	25/03/2011	3 600 000,00	F	FIXE	2,950	2,995	EURO	T	P	O	A-1
8731745 (8731745)		Caisse d'Epargne	16/11/2010	29/12/2010	25/01/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,402	EURO	M	C	O	A-1
89 41085 (8941085)		Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/02/2012	25/05/2012	500 000,00	F	FIXE	4,790	4,905	EURO	T	C	O	A-1
9002070 (9002070)		Caisse d'Epargne	09/09/2012	13/08/2012	25/07/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,850	4,998	EURO	M	C	O	A-1
C711751 (ex 08868601 BPFC) (C711751)		Crédit Foncier	24/12/2020	07/01/2021	07/04/2021	4 100 000,00	F	FIXE	0,260	0,260	EURO	T	C	O	A-1
4MCONVCA (CO23924002)		Crédit Agricole	17/12/2010	16/05/2011	31/08/2011	4 000 000,00	V	TAG03M	1,807	1,317	EURO	T	C	O	A-1
Contrat 3662019 (EMPRUNT2019)		Caisse d'Epargne	13/12/2019	31/12/2019	25/05/2020	500 000,00	F	FIXE	0,510	0,526	EURO	T	C	O	A-1
MIN237101 (MIN237101)		DEXIA Crédit Local	29/12/2005	31/05/2007	01/08/2008	1 500 000,00	V	EURIBOR01M	-0,274	1,131	EURO	A	P	O	A-1
MIN262151EUR0278762001 (MIN262151-001)		DEXIA Crédit Local	29/03/2009	06/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	FIXE	2,990	3,023	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151 (MIN262151-002)		DEXIA Crédit Local	04/09/2018	06/04/2009	01/09/2009	3 000 000,00	F	FIXE	3,810	3,951	EURO	T	C	O	A-1
MIN262151EUR0278762003 (MIN262151-003)		DEXIA Crédit Local	11/09/2008	31/08/2012	01/10/2012	3 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,306	0,083	EURO	M	C	O	A-1
MIN516138EUR (MIN516138)		La Banque Postale	22/12/2015	03/02/2017	01/06/2017	1 550 000,00	F	FIXE	1,770	1,797	EURO	T	C	O	A-1
MIN267532EUR0286504001 (MIR267532)		DEXIA Crédit Local	15/02/2009	01/09/2010	01/12/2010	2 100 000,00	F	FIXE	3,290	3,360	EURO	T	C	O	A-1
MIS276590EUR (MIS276590)		DEXIA Crédit Local	16/11/2018	15/12/2011	01/04/2012	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,037	2,585	EURO	M	C	O	A-1
MON262147EUR (MON262147)		DEXIA Crédit Local	11/09/2008	15/09/2008	01/12/2008	3 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,939	EURO	T	C	O	A-1
MON502133EUR (MON502133)		La Banque Postale	12/12/2014	05/02/2015	01/06/2015	1 700 000,00	F	FIXE	1,750	1,784	EURO	T	C	O	A-1

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220216-CAO-20220208-DE

IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
 A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				31 742 215,33					3 376 029,16	442 424,99		39 801,16	
1641 Emprunts en euros (total)				31 742 215,33					3 376 029,16	442 424,89		39 801,16	
08742048 (08742048)	N		A-1	1 066 666,60	9,95	F	FIXE	0,950	106 666,98	9 753,33		1 412,61	
18192 (18192)	N		A-1	800 000,00	8,00	F	FIXE	3,180	100 000,00	24 576,55		61,88	
87 06200 (8706200)	N		A-1	1 480 010,55	5,99	F	FIXE	2,950	228 904,77	41 143,55		717,65	
8781745 (8781745)	N		A-1	1 350 000,00	9,99	F	FIXE	3,350	150 000,00	42 921,86		786,45	
89 41085 (8941085)	N		A-1	256 250,00	10,15	F	FIXE	4,790	25 000,00	11 825,31		1 113,71	
9002070 (9002070)	N		A-1	793 333,46	5,49	F	FIXE	4,850	133 333,32	32 602,78		547,58	
C711751 (ex 08686801 BPF) (C711751)	N		A-1	3 995 000,01	14,02	F	FIXE	0,260	279 333,82	9 850,50		2 200,55	
4MCON/CA (0029292002)	N		A-1	1 900 000,00	9,42	V	EURIBOR OIS + 0,680	0,107	200 000,00	2 392,19		207,02	
Contrat 5362019 (EMPRUNT2019)	N		A-1	441 666,69	13,15	F	FIXE	0,510	33 383,32	2 188,76			
MIN287101 (MIN287101)	N		A-1	133 264,76	0,42	F	FIXE	2,820	133 264,76	1 899,90			
MIN262151EUR(0278762001 (MIN262151-001)	N		A-1	1 125 000,00	7,34	V	EURIBOR OIS + 0,150	0,000	150 000,00	0,00			
MIN262151 (MIN262151-002)	N		A-1	1 125 000,00	7,34	F	FIXE	3,610	150 000,00	40 719,38			
MIN262151EUR(0278762003 (MIN262151-003)	N		A-1	1 612 500,00	10,67	V	EURIBOR OIS + 0,190	0,000	150 000,00	0,00			
MIN516136EUR (MIN516136)	N		A-1	1 059 166,73	10,17	F	FIXE	1,770	103 333,32	18 061,36			
MIN267532EUR(0285604001 (MIR267532)	N		A-1	855 578,90	7,67	F	FIXE	3,290	110 626,32	27 186,90			
MIS276590EUR (MIS276590)	N		A-1	677 777,91	5,00	V	EURIBOR OIS + 2,250	1,697	133 333,32	10 973,98			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (swap) ou engagé (tunnel)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 casés (D)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)		0,00	0,00		0,00				0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complaisés à l'article 6611 et complaisés à l'article 666.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complaisés au 789.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Page 54

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Indice	Montant en euros					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	31 742 215,33					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
	% de l'encours						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Page 55

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			Catégorie d'emprunt (8)	
		index (5)	Niveau de taux (6)	index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)					0,00	0,00				
Taux variable simple (total)					0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00				
Total					0,00	0,00				

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DGB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Page 56

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, limit, capfloor).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SDIS

IV

ID: 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du CASDIS du 18 décembre 2014
Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Matériel de sport et matériel de formation médico sportive	6
Linéaire	Mobilier (bureaux, vestiaire, armoire, etc...)	10
Linéaire	Meuble, chaise, tabou	6
Linéaire	Appareil de chauffage	10
Linéaire	Matériel électroménager (gros matériel)	6
Linéaire	Matériel électroménager (petit matériel)	2
Linéaire	Bâtiments	25
Linéaire	Véhicules légers (VL, VLU...)	8
Linéaire	Matériel de transport (VTL, VSAY, VLHR, VPCC, autres camionnettes, remorques, bateaux)	10
Linéaire	Réparation sur tous véhicules = durée amortissement restant	
Linéaire	Matériel roulant de secours et de lutte contre l'incendie (PIAC > 3,5 tonnes) (COF, CGGD, FPT, FPTSR, porte cebsé, GGR, VPI, motopompes remorquables, berces)	16
Linéaire	Échelles aéronaves	20
Linéaire	Compresseurs fixes, pompes à eau, machine à nettoyer les tuyaux	16
Linéaire	Petit matériel d'intervention avec ou sans moteur	6
Linéaire	Habillage (trajets, casques, suspentes, veste textile, ceinturons, EPI)	5
Linéaire	Balles, rangement	5
Linéaire	Tuyaux, buses, pièces de jonctions	5
Linéaire	Matériel équipé spécialisés	5
Linéaire	Appareil respiratoire isolant	10
Linéaire	Extincteur	4
Linéaire	Détecteur de gaz (hors détecteur 24 mois)	10
Linéaire	Désincrustation	5
Linéaire	Petit matériel de bureau (massicot, photocopie...)	5
Linéaire	Outils pour éléver	5
Linéaire	Signalisation et balisage	8
Linéaire	Structure PMA	5
Linéaire	Caractéristiques compte	8
Linéaire	Équipement radio	8
Linéaire	Matériel téléphonique	6
Linéaire	Matériel électroniques (matériel HF, TV, ...)	6
Linéaire	Licences et extensions	6
Linéaire	Matériel informatique (ordinateur, imprimantes, écrans...)	4
Linéaire	Serveurs	8
Linéaire	Matériel Arzones	8
Linéaire	Extincteur (multipremédiqués...)	7
Linéaire	Matériel d'entretien matériel automatisés	6
Linéaire	Petit matériel médical	6

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES							A3
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D	
Provisions pour risques et charges (2)	5 000,00		3 994,00	8 994,00	0,00	8 994,00	
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques	5 000,00		3 994,00	8 994,00	0,00	8 994,00	
Provisions pour dépréciation: (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	5 000,00		3 994,00	8 994,00	0,00	8 994,00	

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SDIS

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		A4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

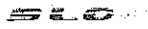
	IV
	A5

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et le nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

III - ANNEXES

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT
 SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES
 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS

DESIGNATION DES ORGANISMES	Numero SIREN de l'organisme	DATE D'ADHESION	MODELE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)				
Autres organismes de regroupement				

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Numero SIREN de l'association ou de la fondation bénéficiaire	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT						
8574	APEM	Subv fonctionnement	W251004922	APEM	Association	2 000,00 €
8574	UDSP	Subv fonctionnement	337 939 136	UDSP	Association	38 000,00 €
6574	SSF 25	Subv fonctionnement		SSF 25	Association	9 500,00 €
8574	ADJSP	Subv fonctionnement	N° de déclaration 251014752	ADJSP	Association	24 000,00 €
6474	COS	Subv fonctionnement	481 636 288	COS	Association	619 995,00 €

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES


Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
...			

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière			
...					

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS B6-B7
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORIZATIONS D'ENGAGEMENT B6-B7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CF			
	Pour mémoire AP votés y compris ajustement	Revisions de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs réalisés cumulés au 31/12/N	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer (exercices antérieurs à N-1)
2 Groupement Est	450 000	895 000	1 325 000	6 265	68 000	1 250 735	0
14 Bessement Brihard	16 153 600	0	16 153 600	15 567 028	17 000	569 572	0
22 Outils de gestion	850 000	0	850 000	838 108	0	11 892	0
34 Véhicules	15 506 482	0	16 998 706	6 466 370	3 910 736	6 621 600	0
37 Moncey	1 395 200	0	1 395 200	1 300 949	2 950	89 301	0
38 Mobilité et nomadisme numériques	545 500	0	545 500	524 620	0	20 880	0
40 La fuyelle Rive Gauche	1 074 000	0	1 074 000	990 907	22 500	60 593	0
41 Moutie	1 044 200	0	1 044 200	995 511	20 700	27 989	0
42 Saint Hippolyte	1 759 900	625 000	2 384 900	856 125	407 000	1 959 138	0
43 Pierrefontaine Les Vaux	941 200	0	941 200	73 018	73 200	11 875	0
45 Val d'Osiers	1 122 300	252 000	1 374 300	856 125	1 016 300	284 982	0
47 Lavans Vullafans	816 200	0	816 200	4 054	35 000	777 146	0
48 Modernisation pare DSA	200 000	0	200 000	192 835	137 000	112 967	0
49 Hérimoncourt (HP)	467 000	0	467 000	217 035	154 000	89 800	0
50 Bousières (HP)	283 800	0	283 800	2 784	130 000	285 216	0
51 Gilley	418 000	0	418 000	2 670	39 500	975 830	0
52 Frasne	1 016 000	0	1 016 000	2 670	5 000	565 000	0
53 Blamont	570 000	0	570 000	28 920	450 000	461 080	0
54 Chapelle des bois	940 000	0	940 000	13 067	217 000	234 993	0
55 Dampriéhard (HP)	465 000	0	465 000	0	0	0	0

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CF			
	Pour mémoire AE votés y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer (exercices antérieurs à N-1)
2 Groupement Est	4 100	6 500	10 600	0	0	10 600	0
37 Moncey	7 700	0	7 700	7 102	0	598	0
40 La fuyelle Rive Gauche	8 000	0	8 000	5 460	1 000	1 540	0
41 Moutie	13 000	0	13 000	10 149	1 500	1 351	0
42 Saint Hippolyte	18 100	1 500	19 600	0	0	19 600	0
43 Pierrefontaine Les Vaux	15 800	-1 100	14 700	9 075	2 600	4 025	0
45 Val d'Osiers	6 100	1 100	7 200	0	6 900	300	0
47 Lavans Vullafans	4 600	0	4 600	0	0	4 600	0
51 Gilley	8 000	0	8 000	0	6 000	2 000	0
52 Frasne	18 000	0	18 000	0	0	18 000	0
53 Blamont	4 500	0	4 500	0	0	4 500	0
54 Chapelle des bois	5 900	0	5 900	0	5 100	800	0

Page 67 - 68

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

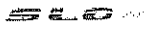
SLO

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	CI


GRADE OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EFFET (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,0	0,0	2,0	2,0	0,0	2,0
Directeur général des services							
Directeur général Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés en titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur départemental des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	A	1,0		1,0	1,0		1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		65,0	2,0	67,0	62,1	1,0	63,1
Attachés territoriaux	A	9,0		9,0	9,0	0,0	9,0
Rédacteurs territoriaux	B	22,0		22,0	19,4	0,3	19,7
Adjoint administratifs	C	34,0	2,0	36,0	32,7	0,8	34,5
FILIERE TECHNIQUE (c)		37,6	0,5	37,5	32,4	1,2	34,6
Ingénieurs territoriaux	A	6,0		6,0	5,0	0,0	5,0
Techniciens territoriaux	B	8,0		8,0	6,9	0,2	7,1
Agents de maîtrise	C	12,0		12,0	11,0	1,0	12,0
Adjoint techniques	C	11,0	0,5	11,5	10,5	0,0	10,5
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							

Page 69

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV - ANNEXE		IV		CI	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022					
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (1)	409,0	0,0	409,0	400,2	400,9
Lieutenants-colonels	6,0		6,0	6,0	6,0
Commandants	14,0		14,0	13,0	13,0
Capitaines	15,0		15,0	14,0	14,0
Lieutenants hors classe	7,0		7,0	7,0	7,0
Lieutenants 1ère classe	24,0		24,0	24,0	24,0
Lieutenants 2è classe	21,0		21,0	21,0	21,0
Ajudautes	131,0		131,0	130,5	130,5
Sergents	83,0		83,0	82,4	82,4
Caporaux-chef	56,0		56,0	56,8	56,8
Caporaux Sapeurs	44,0		44,0	38,5	39,2
Médecins de classe exceptionnelle	0,0		0,0	0,0	0,0
Médecins hors classe	2,0		2,0	1,0	1,0
Médecins de classe normale	1,0		1,0	1,0	1,0
Pharmaciens hors classe	1,0		1,0	1,0	1,0
Cadres de santé 1ère classe	0,0		0,0	0,0	0,0
Cadres de santé 2è classe	1,0		1,0	1,0	1,0
Infirmiers hors classe	2,0		2,0	2,0	2,0
Infirmiers de classe supérieure	1,0		1,0	1,0	1,0
Infirmiers de classe normale	0,0		0,0	0,0	0,0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)					
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)	513,0	2,5	515,5	497,7	500,5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la nomenclature n° NORNF7595/00102/C du 23 mars 1995 ;
 (2) Catégories : A, B ou C
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'ancienneté de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente une ancienneté correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente une ancienneté correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelé à un an) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021	CI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Indice (8) IB	Euros		
chargé de communication	B	ADM	379		3-2	CDD
chef d'atelier mécanique	C	TECH	597		3-3-1	CDI
chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels	C	SPP	356		3-2	CDD
chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels	C	SPP	356		3-1	CDD
équipier de sapeurs-pompiers professionnels	C	SPP	354		3-2	CDD
équipier de sapeurs-pompiers professionnels	C	SPP	354		3-2	CDD
assistant de gestion	C	ADM	354		3-1	CDD
secrétaire-assistant de gestion	C	ADM	354		3-1	CDD
secrétaire-assistant de gestion	C	ADM	354		3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)	B	TECH	397		3-1	CDD
TOTAL GENERAL						

- ADM : Administratif
- TECH : Technique
- URB : Urbainisme (dont aménagement urbain)
- ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
- S : Social
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel
- ANIM : Animation
- PM : Police
- OTR : Missions non rattachées à une filière.

(5) REMUNERATION : référencé à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou un euros annuel brut (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(6) CONTRAT : Nom du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (matérialisé, maternité, ...)

3-2 : vacances temporaires d'un emploi

3-3 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-1 : absence de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants et de groupements composés de communes de moins de 1000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

3-3-3 : emplois de communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 2000 habitants ou de suppression d'un service public

à l'indétermination en matière de mission, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-247 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110* : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD) et dans quel cas (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

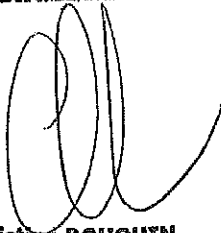
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le **SLO**
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

SDIS 25
 SDIS 25 - M61
 Budget primitif EXERCICE 2022

III ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

La Présidente du conseil d'administration
 du SDIS



Christine BOUQUIN

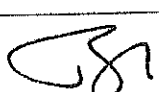




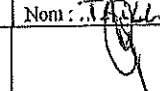
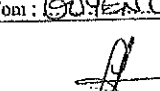
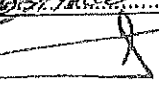
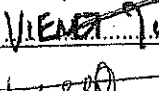
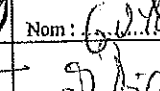
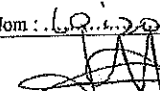
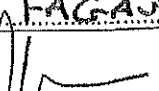
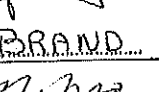
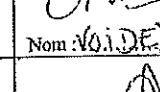
Nombre de membres en exercice.....20.....
 Nombre de membres présents.....18.....
 Nombre de suffrages exprimés.....18.....
VOTES : Pour.....18.....
 Contre.....0.....
 Abstentions.....0.....

Date de convocation : 24/01/2022

Présenté par la Présidente,
 A. Bouquin..... le ..08.. février ..2022.....

La Présidente,
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le ..08.. février ..2022.....
 A. Bouquin....., le ..08.. février ..2022.....

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : BALE Cedric.....	 Nom : TAYLOR F.....	 Nom : GUYEN Charles.....	 Nom : BOUTIER C.....
 Nom : VIEIRA T.....	 Nom : GUYON J.....	 Nom : LAZON.....	 Nom : FAGAUT.....
 Nom : BRAND.....	 Nom : VIDEX Patricia.....	 Nom : LEBY Geraldine.....	 Nom : DURAI M C.....
 Nom : HUGO R.....	 Nom : Christine BOUQUIN.....	Membre présent en réunion conférence Nom : CHARLET Damien.....	Membre présent en réunion conférence Nom : GENRE Patrice.....
Membre présent en réunion conférence Nom : VERDER Stéphanie.....	Membre présent en réunion conférence Nom : GAUTIER Philippe.....	Nom :	Nom :

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de
 la publication

A....., le .../.../...

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Titres	Date de l'engagement	Bonds/Commande Marché / Contrat	Montant engagé
2031	2020003976	Complément documents DOE	ART ET ASSOCIES	31/12/2020		480,00
20412	2021004138	Participation travaux réfection chéneaux	MAIRIE LES GRAS	15/12/2021	2021004138	2 603,99
20412	2021004137	Participation travaux aménagement espace féminin	MAIRIE DE BOUAILLES	15/12/2021	2021004137	22 087,99
2051	2020000219	LICENCE ET PRESTATIONS	INETUM SOFTWARE FRANCE	31/12/2020	17009FS	11 886,00
2051	2020022906	INTERVENTION FONCTIONNELLE SUPPLEMENTAIRE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	2 040,00
2051	2021003974	Logiciel WhatsUp	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	30/11/2021	2021003974 21003FS	18 744,00
2051	202002905	INTERVENTION TECHNIQUE SUPPLEMENTAIRE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	10 920,00
2051	2021003056	Commande licence poste téléphonique accueil DDSIS	NXO FRANCE	30/09/2021	2021003056 16058FS	68,64
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	9 215,00
2051	2018004174	PROGICIEL FORMATION ET PRESTATIONS ASSOCIEES	ANTIBIA	31/12/2020	18097FS	4 920,00
2051	2018002228	FORMATION SUR SITE	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		1 440,00
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	20 822,00
2051	2021003974	Logiciel WhatsUp	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	30/11/2021	2021003974 21003FS	4 320,00
2051	2020002906	ACCOMPAGNEMENT PARAMETRAGE	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	1 660,00
2051	2018002228	FRAIS DE DEPLACEMENT	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		357,80
2051	2018002228	SUUV INTERNE ET COORDINATION	SIS - STE INFORMATIQUE SYSTEME	31/12/2020		1 996,80
2051	2019002382	ASSISTANCE / FORMATION	STUDIOMAGNETIQUE BOUCHET J BAP	31/12/2020	18095FS	2 000,00
2051	2021003058	Commande licence poste téléphonique accueil DDSIS	NXO FRANCE	30/09/2021	2021003058 16058FS	1 482,00
2051	2020002906	AIDE A L'INSTALLATION MIGRATION ORACLE 12	BERGER LEVRAULT EDITIONS	31/12/2020	15040FS	780,00
2051	2021003511	Modules complémentaires PHARMSAP	A PROPOS	26/10/2021	2021003511 21011FS	15 620,40
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	26 101,99
2051	2021003128	Modules ATAL	BERGER LEVRAULT EDITIONS	05/10/2021	2021003128 21010FS	9 215,00
2051	2021002688	Licence BO vers BI 4.2	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	20/08/2021	2021002688	4 751,80
21561	2021001772	REPARATION CCR QUINGEY EG-772-YS	BESANCON POIDS LOURDS	25/05/2021	2021001772	611,61
21561	2020004004	POMPES OCCASIONS	SDIS DU TERRITOIRE DE BELFORT	31/12/2020		3 201,20
21568	2021003107	Sac oxygénothérapie modèle SDIS 25	TANIT EVOLUTION	04/10/2021	2021003107	1 911,16
21568	2021003863	ETABL+MEUBLE - REF 2000.ROLLM3WFB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003863	831,11
21568	2021003865	ETABL+MEUBLE - REF 2000.ROLLM3WFB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	831,11
21568	2021003866	ETABL+MEUBLE - REF 2000.ROLLM3WFB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	831,11

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Articles	Engagement	Libellé de l'engagement	Titres	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
21568	2021003866	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V8PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	970,22
21568	2021003862	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V8PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003862	970,22
21568	2021002950	Mano détendeur 300 bar / BP, raccord DIN	UGAP	15/09/2021	2021002950	136,12
21568	2021002211	Plateau pour équilibreuse Snap on	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	25/06/2021	2021002211	501,60
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	1 326,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	3 978,00
21568	2020002129	ENSEMBLE PANTALON GILET + VESTE ATLANTIS 7MM	AQUA MANIA TOPSTAR	31/12/2020		4 088,60
21568	2021002587	Réfrigérateur frigo Dometic CDC30DC	CARROSSERIE LIDY	05/08/2021	2021002587	1 224,60
21568	2021003866	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR.4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003866	328,85
21568	2021002850	Coussin de levage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002850	899,86
21568	2021004027	KIT DIAGNOSTIC PC AIRTOP	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	03/12/2021	2021004027	634,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	3 978,00
21568	2021003523	X-dock module X-am 125	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	863,39
21568	2021003523	Dräger X-dock Module X-am 8000	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 060,80
21568	2021003523	Détendeur pression fixe 0,5 bar, inox	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 660,06
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 70 mm x L 10 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	612,10
21568	2021003866	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR.4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003866	328,85
21568	2021003846	LDV 150, GFRF DN 20, 150 L / mn	UGAP	23/11/2021	2021003846	940,82
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	91,74
21568	2021002462	Porte d'entraînement aux outils de	ROUHIER DOMINIQUE FERRONNERIE	19/07/2021	2021002462	4 918,00
21568	2021002900	TVA commandé 2021002898 HAIX SCHUHE	SIE BESANCON	14/09/2021	2021002900	1 031,20
21568	2021003630	SOUFFLANTE DOUBLE CARTOUCHE EZAIR	UGAP	10/11/2021	2021003630	14 000,00
21568	2021003523	Dräger X-dock 6600 Station maître	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	2 000,00
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 110 mm x L 10 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	4 300,00
21568	2021002550	Coussin de levage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002550	4 300,00
21568	2021003861	PRESSE 30T - ATELIER PONTARLIER	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003861	1 817,40
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	5 300,00
21568	2021003239	TVA commande AUER PACKAGING N°2021003238	SIE BESANCON	11/10/2021	2021003239	4 000,00
21568	2021003672	Cagoule d'évacuation filtrante FDF	UGAP	08/11/2021	2021003672	6 000,00
21568	2021003863	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V8PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	23/11/2021	2021003863	9 500,00
21568	2021003865	CHARIOT VAT +VPRO - REF ROLL.CR.4M3PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	3 285,00
21568	2021003744	Plaques de glisse pour animaux	TELIJECT FRANCE	16/11/2021	2021003744	2 200,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

YCSP Finances Y2 Collectivités V12.00.00

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablisement : SDIS 25
Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé Engagement	Type	Date de l'engagement	Bon de commande Matière / Contrat	Montant engagé
21568	2021003523	Alimentation secteur 24 VDC, 6,25 A	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	158,94
21568	2021003528	TOPO FRANCE V6 PRO NORD EST	RIVOLIER	08/11/2021	2021003528	63,60
21568	2021003107	Sac oxygénothérapie modèle SDIS 25	TAMIT EVOLUTION	04/10/2021	2021003107	1 914,00
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	70,74
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	5 304,00
21568	2021001170	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	01/04/2021	2021001170 18012FS	668,00
21568	2021003934	Truck Snow Chain - PST Polaire (Paire)	POLAIRE	22/11/2021	2021003934	854,00
21568	2021003865	LOT OUTILLAGE V6 - REF CM.V6PB	AUTO DISTRIBUTION GADEST COLAR	24/11/2021	2021003865	970,22
21568	2021003744	Lecteur de puces électroniques d'animaux	TELIJECT FRANCE	16/11/2021	2021003744	684,00
21568	2021002950	Boîtier de commande coussins	UGAP	15/09/2021	2021002950	548,23
21568	2021002950	Coussin de lavage HP, carré	UGAP	15/09/2021	2021002950	2 383,33
21568	2021002950	Vanne d'arrêt coussin pneumatique HP	UGAP	15/09/2021	2021002950	280,37
21568	2021003523	Détendeur pression fixe 0,5 bar	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	1 086,11
21568	2021003523	Tuyau 5 mm, PGM	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	169,40
21568	2020002120	CHAUSSURES ALPINISME LIGHT BLEU	DECATHLON PONTARLIER	31/12/2020		300,00
21568	2021003945	Tuyau souple Ø 45 mm x L 20 m	UGAP	29/11/2021	2021003945	1 489,10
21568	2021002950	Flexible pneumatique HP, coussins de	UGAP	15/09/2021	2021002950	91,74
21568	2021004027	ANALYSEUR CO2 CO	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	03/12/2021	2021004027	870,00
21568	2021000355	Sur pantalon d'intervention	LHD FRANCE	22/01/2021	2021000355 18012FS	1 326,00
21568	2021003523	X-dock module Pac	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	863,99
21568	2021003528	CORDON GPS GARMIN	RIVOLIER	08/11/2021	2021003528	49,15
21578	2021002688	Portatifs 80Mhz FDF	UGAP	20/08/2021	2021002688	3 397,36
21578	2021002688	Portatifs 80Mhz FDF	UGAP	20/09/2021	2021002688	1 371,12
21578	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	6 594,00
21578	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	1 325,00
2182	2021004026	MOUNTING KIT AIR TOP EVO 40/55 STANDARD	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	06/12/2021	2021004026	1 397,00
2182	2021004026	WEBASTO AIR TOP EVO 55	POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICE	06/12/2021	2021004026	1 471,13
2183	2021002622	10 bômes wifi	APX INTEGRATION	06/09/2021	2021002622	3 397,36
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	2 891,50
2183	2021002559	Poste accueil DDSIS	NXO FRANCE	09/08/2021	2021002559 16058FS	5 000,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022

YCSP Finances Y2 Collectivités V12.00.00


ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25
Budget : SDIS 25 - IM61

Article	Engagement	Libelle de l'engagement	Titre	Date de l'engagement	Bon de commande Machine CODIS	Montant engagé
2183	2021002713	DECT 8234	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	1 874,20
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	3 776,40
2183	2021003445	Pied écran 75 pouces tactile	FOUROT SARL	20/10/2021	2021003445	844,80
2183	2021002559	Poste accueil DDSIS	NXO FRANCE	03/08/2021	2021002559 16058FS	1 189,20
2183	2021000921	EQUIPEMENTS + PRESTATIONS	ORANGE BUSINESS SERVICE OCWS	11/03/2021	2021000921 21003FS	149 158,37
2183	2021002713	CHARGEUR BUREAU 8234	NXO FRANCE	23/11/2021	2021002713 16058FS	406,82
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	72,36
2183	2021003270	Commande écrans + support	FOUROT SARL	12/10/2021	2021003270	614,52
2188	2021003756	Lave-linge	VAMDA SAONE	01/12/2021	2021003756	1 499,97
2188	2021003173	Machine à laver	MEIKO FRANCE	07/10/2021	2021003173	11 279,59
2188	2021003197	Machine à laver	MEIKO FRANCE	07/10/2021	2021003197	12 272,77
2188	2021003756	Sèche-linge	VAMDA SAONE	01/12/2021	2021003756	799,98
231312	2021003800	Fourniture et pose d'un module de 17 m²	ALGECO	18/11/2021	2021003800	17 400,00
231312	2021003731	RACCORDEMENT BATIMENT VESTIAIRE AU RESEAU ELECTRIQ	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	15/11/2021	2021003731 20082FS	1 651,20
231312	2021003276	Fourniture et pose de 2 bornes de recharge élec	SMBTP SOCIETE NOUVELLE	08/11/2021	2021003276 19085TX	1 181,12
231312	2021000764	Portail de service-panneau signalisation	SIGNALISATION NOUVELLE DE MARQ	26/02/2021	2021000764	393,59
231312	2021003252	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003252 20084FS	1 447,97
231312	2021003282	Renforcement clim CTA CODIS	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	08/11/2021	2021003282 17047FS	1 749,23
231312	2021003251	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003251 20082FS	1 339,32
231312	2021003821	CREATION DE SAS D ACCES	GRILLET CONCEPT	15/11/2021	2021003821	7 862,00
231312	2021003279	INSTALLATION VENTILO-CONVECTEUR SUPPLEMENTAIRE 103	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	08/11/2021	2021003279 17047FS	20 530,00
231312	2021003541	Colonne sèche	SIMAT ENERGIE	08/11/2021	2021003541 19091TX	10 747,38
231312	2021002201	MISE EN PLACE OCCULTANT PVC CÔTÉ RUE	ROY BASTIEN AMENAGEMENT	08/12/2021	2021002201	3 140,50
231312	2020003538	Remplacement de chaudières de 20 et de vingt ans	ENGIE AXIMA CONCEPT EX COFELY	31/12/2020	17046FS	11 013,22
231312	2021003401	AMENAGEMENT AIRE DESINCARCERATION	SMBTP SOCIETE NOUVELLE	08/11/2021	2021003401 19085TX	1 647,15
231312	2021003250	FOURNITURE ET POSE DE 2 BORNES DE RECHARGE ELEC	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	07/12/2021	2021003250 20083FS	1 339,32
231312	2021003424	Activation de 12 points de charges	FRESHMILE	08/11/2021	2021003424	1 110,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le

YCSP Finances Y2 Collectivités V12.00.00

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021


Etablissement : SDIS 25
 Budget : SDIS 25 - M61.

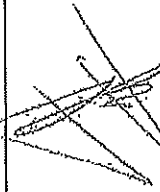
Comptabilité	Code	Libellé	Date de l'engagement	Date de l'annulation	Montant	Montant annulé
231312	2021003271	Alimentation de 2 bornes de recharge électriques	08/11/2021	2021003271 19/05/21	1 150,00	
231735	2019000731	POSE BANDEAU MAGNETIQUE AVEC DIGICODE SECOURU	31/12/2020	16051FS	748,09	
TOTAL						

Désignation de l'établissement : SDIS 25
 Comptable assujettie

DE *909 cent cinquante mille trois cent soixante dix huit euros et quatrevingt cinq centimes*

ARRÊTÉ À LA SOMME

Signature 


 Guy LORENZELLI
 Payeur Départemental du Doubs

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25
Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Libellé des biens	Date de l'engagement	Bon de commande N°/Date/Contrat	Montant engagé
60623	2021003624	21 - FORM - 465 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	26/10/2021	2021003624	7,00
60632	2021003454	RING (KONG)	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	15,05
60632	2021001125	Fourniture de lampes	TEREVA	29/03/2021	2021001125	556,40
60632	2021003466	PANNEAUX CONTREPLAQUES	BRICO DEPOT CHALEZEULE	25/10/2021	2021003466	300,36
60632	2021001246	FOURNITURES DE LAMPES	TEREVA	08/04/2021	2021001246	406,46
60632	2021001541	FOURNITURES D'AMPOULES	TEREVA	07/05/2021	2021001541 21008FS	25,90
60632	2021002551	FOURNITURE DE MATERIAUX DIVERS DE CLOISONNEMENT	SERACITOUT FAIRE MATERIAUX	02/08/2021	2021002551	1 995,40
60632	2021000606	HELMET HOLDER BLACK DEUTER MARQUE G5	VALSPORT INTERSPORT VALENTIN	12/02/2021	2021000606	42,84
60632	2021003454	VISIERE VIZIR	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	36,08
60632	2021002551	FOURNITURE DE MATERIAUX DE REVETEMENT DE SOL	SERACITOUT FAIRE MATERIAUX	02/08/2021	2021002551	424,86
60632	2021003454	CHAIN PA16 115cm (ocur)	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	110,59
60632	2021003454	JAMMY 50cm	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	48,85
60632	2021003454	FALCON ARBOR LESTE 250gr	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	27,46
60632	2021003802	FRONTALE HL 900 USB V2 - 400LM JAUNE	DECATHLON PRO CAPRO	18/11/2021	2021003802	140,02
60632	2021003106	Pyromètre infra-rouge	TROTEC	04/10/2021	2021003106	604,73
60632	2021004012	FOURNITURE DE LAMPES	TEREVA	02/12/2021	2021004012 21008FS	255,30
60632	2021003125	PEINTURE LOCAUX CSR	TARBY TRAVAUX VENTES	08/11/2021	2021003125	284,12
60632	2021004119	battery kit pour CR2	STRYKER FRANCE	08/12/2021	2021004119	1 920,00
60632	2021003931	FOURNITURE POUR AMENAGEMENT ZONE ACCUEIL CODIS	CASTORAMA BESANCON	26/11/2021	2021003931	496,30
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	766,32
60636	2021003214	Calot	UGAP	10/11/2021	2021003630	1 915,80
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	2 842,20
60636	2021003214	Vareuse homme	DI BARTOLOMEO BLANC DBB	08/10/2021	2021003214	2 025,20
60636	2021002972	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	16/09/2021	2021002972	1 132,33
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	2 172,33
60636	2021003214	Calot	UGAP	08/10/2021	2021003214	2 842,20
60636	2021003674	Chemise blanche homme	UGAP	24/11/2021	2021003674	304,20
60636	2021003674	Chemise bleue homme	UGAP	24/11/2021	2021003674	304,20
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021003650	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	704,28
60636	2021002972	Pantalon de sortie homme	DI BARTOLOMEO BLANC DBB	15/09/2021	2021002972	1 000,00
60636	2021003630	COMBINAISON DE PROTECTION NRBC LEGERE POLYCOMBI	UGAP	10/11/2021	2021003630	2 842,20

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25

Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Objet de l'engagement	Libellé des engagements	Montants	Date de l'engagement	Bonds commandés (Montants contractés)	Montant engagé
60636	2021003454	GANTS KINGPIN	AU VIEUX CAMPEUR		21/10/2021	2021003454	228,98
60636	2021003214	Calot	UGAP		08/10/2021	2021003214	178,46
60636	2021003214	Calot	UGAP		08/10/2021	2021003214	205,92
60668	2021004104	tubulure d'aspiration	SMSp		08/12/2021	2021004104	439,20
611	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS		06/12/2021	2021004045	1 404,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		31/12/2020	16010FS	954,00
611	2021004051	Elements fournis par nos soins	DETONE		06/12/2021	2021004051	844,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		31/12/2020	16010FS	450,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		31/12/2020	16010FS	894,00
611	2021001519	Mise en oeuvre Office 365	APX INTEGRATION		06/05/2021	2021001519	3 960,00
611	2021003519	Contrat CMEP (maintenance au paramétrage)	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		26/10/2021	2021003519 20107FS	3 780,00
611	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS		08/12/2021	2021004045	6 288,00
611	2021001519	supports 365	APX INTEGRATION		08/05/2021	2021001519	36,00
611	2021003950	GESTION ANNUELLE DE BORNES DE RECHARGEMENT VL ELEC	FRESHMILE		28/11/2021	2021003950	2 503,87
611	2021003028	Formation : business objects	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		08/10/2021	2021003028 20107FS	2 300,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		31/12/2020	16010FS	450,00
611	2021003978	Dématérialisation bulletins de paie	ANTIBIA		01/12/2021	2021003978	3 240,00
611	2021002405	REALISATION D'UN BOX (réception appels)	MICROPOLIS BESANCON		09/07/2021	2021002405	312,00
611	2019002371	YOURCEGID SECTEUR PUBLIC SIRH CIVI	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS		31/12/2020	16010FS	450,00
611	2021002713	TERMINAUX ALCATEL	NXO FRANCE		23/11/2021	2021002713 16058FS	1 218,00
611	2021001508	Infogérance niveau expert du SI phase 3	UGAP		05/05/2021	2021001508	19 494,38
6132	2021003258	HEBERGEMENT Léonard KOBILINSKY	RESIDENCE U COLETTE		15/10/2021	2021003258	1 697,00
615221	2021002386	INSTALLATION D'UN BOITIER A CLEF POUR	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE		07/07/2021	2021002386 20089FS	387,00
615221	2021001580	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE	COM COM DU GRAND PONTARLIER		10/05/2021	2021001580	3 552,00
61551	2021003852	REMISE EN ETAT DU PAVILLON DE L'UMD	TIB TOLERIE INDUSTRIELLE BREZO		23/11/2021	2021003852	8 126,00
61551	2021004124	UMD : FOURNITURE ET POSE RUBAN ISOLANT TITANIUM	TIB TOLERIE INDUSTRIELLE BREZO		08/12/2021	2021004124	4 640,00
61558	2021002847	Etaionnage station de test MICRODOCK	BE ATEX		09/09/2021	2021002847	15 200,00
61558	2021003441	Réparation copieur CENTRE DE SECOURS GILLEY	BUROCOM KOESIO		20/10/2021	2021003441	2 220,00
61558	2021003523	MISE EN SERVICE XDOCK	DRAGER SAFETY FRANCE		27/10/2021	2021003523	54 210,00
61558	2021003523	Coax étalon 84 L, 100 ppm LC4H8/air	DRAGER SAFETY FRANCE		27/10/2021	2021003523	8 210,00
61558	2021003523	Coax étalon 112 L, 99,999 % N2	DRAGER SAFETY FRANCE		27/10/2021	2021003523	18 370,00
61558	2021003523	Coax étalon 60 L, 10 ppm SO2/air	DRAGER SAFETY FRANCE		27/10/2021	2021003523	18 370,00

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

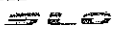
SDIS 25

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

Etablissement : SDIS 25
Budget : SDIS 25 - M61

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / N° de contrat	Montant engagé
61558	2021003523	Gaz étalon 58 L, 10 ppm HC/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	338,24
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 5 ppm PH3/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	378,59
61558	2021003523	Gaz étalon 112 L, 2.5 % CH4/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 1 000 ppm H2/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021001384	Lien fibre optique centre de vaccination GC	SYNDICAT MIXTE LUMIERE	26/04/2021	2021001384	3 840,00
61558	2021004102	Remise en état onduleur plateforme	LEGRAND ENERGIES SOLUTION EXS2	08/12/2021	2021004102	1 905,89
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 5 ppm, N02/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	338,24
61558	2021003012	Contrôle et étalonnage d'un déblimètre R.	PONS R. SAS	17/09/2021	2021003012	522,00
61558	2021003523	Gaz étalon 34 L, 5 ppm Cl2/N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	246,96
61558	2021003523	Prdfgas 34L 50ppm NH3 in N2	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	246,96
61558	2021003454	KIT DE RECHANGE AZTEK 4m	AU VIEUX CAMPEUR	21/10/2021	2021003454	157,04
61558	2021003523	Gaz étalon 60 L, 2.5 % CO2/air	DRAGER SAFETY FRANCE	27/10/2021	2021003523	194,87
61558	2021004045	Solution ORKIS pour service communication	ORKIS	08/12/2021	2021004045	2 736,12
6156	2021003519	Contrat CMIEP (maintenance au paramétrage)	EKSAE ex CEGID PUBLIC CIVITAS	28/10/2021	2021003519	21 600,00
6184	2021003735	21 - FORM - 428 FM/EC	ORSYS	15/11/2021	2021003735	3 445,20
6184	2021002105	21 - FORM - 259 NM/EC	ENSOSP	07/10/2021	2021002105	4 580,00
6184	2021000871	21 - FORM - 101 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000871	386,00
6184	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		122,18
6184	2021000068	21 - FORM - 12 YB/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000068	495,00
6184	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		973,99
6184	2021000870	21 - FORM - 100 NM/EC	ENSOSP	05/03/2021	2021000870	495,00
6184	2021003458	21 - FORM - 399 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	21/10/2021	2021003458	329,00
6232	2021003768	FANNY MARTIN		16/11/2021	2021003768	3 150,00
6236	2021004046	Selon votre proposition numéro 1	SIMON GRAPHIC	06/12/2021	2021004046	13
6241	2021003923	Bilan d'activités 2021 du SDIS 25 en 1300 exemplair	HENRI JULIEN	26/11/2021	2021003923	020
6241	2021003629	FRAIS DE PORT	RIVOLIER	08/11/2021	2021003629	25
6241	2021003106	FRAIS DE PORT	TROTEC	04/10/2021	2021003106	28
6241	2021003106	Frais de port	ENSOSP	05/03/2021	2021003106	26
6251	2021000871	21 - FORM - 101 NM/EC	LES PRELATS	15/11/2021	2021000871	3 200
6251	2021003716	Hébergement DSDS-PCASDIS congrès national SP 2022	ENSOSP	07/10/2021	2021002105	6 200
6251	2021000069	21 - FORM - 259 NM/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000069	1 100
6251	2021000069	21 - FORM - 12 YB/EC	ENSOSP	05/01/2021	2021000069	1 100
6251	2021003458	21 - FORM - 399 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	21/10/2021	2021003458	1 000
6251	2020003901	20 - FORM - 425 YB/EC	SDIS DU HAUT-RHIN	31/12/2020		1 000
6251	2021003524	21 - FORM - 405 SD/EC	ENTENTE POUR LA FORET MEDITERR	26/10/2021	2021003524	2 022,20

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 13/03/2022

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
 Reçu en préfecture le 17/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2021

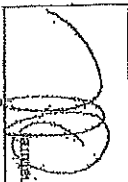
Etablissement : SDIS 25
 Budget : SDIS 25 - M61


Année	Code	Libellé	Montant	Date	Etat	Montant
2021	000870	21 - FORM - 100 NAVEC	178,00	05/03/2021	2021000870	178,00
2021	000071	21 - FORM - 13 YBIEC	70,00	05/10/2021	2021000071	70,00
2021	000408	CARTE GRISE RIPTER ACTIVE PACK STANDARD	3 345,30	29/01/2021	2021000408	3 345,30
2021	002725	PRESTATION D'IMMATRICULATION ET TAXE POUR RIPTER	399,76	25/08/2021	2021002725	399,76
2021	001013	CARTE GRISE POUR COGO RENAULT 930 P 6X4	749,52	19/03/2021	2021001013	749,52
2021	000884	CARTE GRISE COR RENAULT TRUCKS D14 STEP4	800,00	09/03/2021	2021000884	800,00
2021	001812	CARTE GRISE COR RENAULT TRUCKS D14 STEP4	460,00	27/05/2021	2021001812	460,00
2021	001802	CARTE GRISE POUR VSRM RENAULT P12	2 805,00	12/05/2021	2021001802	2 805,00
2021	004RT5	CARTES GRISES POUR VSAV		02/12/2021	2021004RT5	
TOTAL						

Désignation de l'établissement
 SDIS 25

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME
 DE Cent quarante six mille quatre cent
 quatre-vingt-neuf cent cinquante

Signature 


 Guy LORENZELLI
 Payeur Départemental du Doubs



II-1
Exercice 2021



025090

P-DEP DOUBS

03500 - SERV INCENDIE SECOURS DU DOUBS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 091 136,02	58 969 087,41	76 060 223,43
Titres de recettes émis (b)	15 120 480,71	53 650 868,30	68 771 349,01
Réductions de titres (c)		2 078,91	2 078,91
Recettes nettes (d = b - c)	15 120 480,71	53 648 789,39	68 769 270,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 091 136,02	55 080 669,95	72 171 805,97
Mandats émis (f)	15 185 652,92	53 348 693,77	68 534 346,69
Annulations de mandats (g)	78 265,86	936 392,65	1 014 658,51
Dépenses nettes (h = f - g)	15 107 387,06	52 412 301,12	67 519 688,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	13 093,65	1 236 488,27	1 249 581,92
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

SDIS 25

D : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE



Etat II-2

Exercice 2021

025090

P-DEP DOUBS

03500 - SERV INCENDIE SECOURS DU DOUBS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-541 462,24		13 093,65		-528 368,59
Fonctionnement	7 615 770,28	1 400 000,00	1 236 488,27		7 452 258,55
TOTAL I	7 074 308,04	1 400 000,00	1 249 581,92		6 923 889,96
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 074 308,04	1 400 000,00	1 249 581,92		6 923 889,96

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220216-DCA08_20220208-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SUBVENTIONS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANTONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

SUBVENTIONS 2022

Le service départemental d'incendie et de secours du Doubs apporte son appui financier à plusieurs associations dont l'objet est en relation avec l'activité du service.

Au titre de l'année 2022, il vous est proposé de maintenir le montant global de l'enveloppe mobilisée au titre des subventions versées aux associations, sans augmentation par rapport à 2021, soit 73 500 €.

1/ Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs (UDSP 25)

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs est une association regroupant 3 509 adhérents à la fin de l'année 2021. Ses adhérents sont des sapeurs-pompiers actifs (2 378), d'anciens sapeurs-pompiers (698), des personnels administratifs techniques spécialisés (47), des membres associés (49) et des jeunes sapeurs-pompiers (337).

L'UDSP intervient dans différents domaines, parmi lesquels :

- la solidarité : l'association met en œuvre des actions auprès de ses adhérents en difficulté (aide à la reconversion professionnelle...), apporte son soutien face à certaines difficultés (maladie, accident de la vie, ...) et contribue au financement des actions de l'œuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers ;
- la mise en place d'une commission sociale élargie pour gérer les difficultés liées à la crise économique en sortie de crise sanitaire (partenariat UDSP 25/SDIS 25) ;
- la formation du grand public au secourisme (3 200 citoyens formés en 2019) ;
- les actions de développement du volontariat avec notamment la mise en valeur des outils de communication ;
- l'animation de la réserve citoyenne créée en 2019 ;
- le sport : l'UDSP anime 14 sections sportives (200 sportifs) avec la création récente d'une équipe départementale de foot féminin et d'une section moto ;
- la mise en place de dispositifs prévisionnels de secours (DPS), l'UDSP disposant des agréments nécessaires ;
- partenariat avec le SDIS 25 dans le cadre de formations PSC1 organisées pour le compte du ministère de la Justice (convention de Sécurité Routière) ou pour le compte du Service National Universel (SNU).

Au titre de l'année 2022, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs sollicite du SDIS, l'octroi d'une subvention de 38 000 € destinée au fonctionnement de l'association.

Ce montant correspond à la subvention accordée en 2021. La subvention a été revalorisée de 4 000 € en 2020 afin de participer au financement de la réserve citoyenne des sapeurs-pompiers du Doubs créée en 2019.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur du montant sollicité soit 38 000 €.

Il est à noter que le montant de cette augmentation est sans commune mesure avec celui qui serait nécessaire pour assurer les missions aujourd'hui bénévolement exécutées, par des personnels statutaires (un seul emploi administratif technique spécialisé catégorie C est estimé à environ 33 000 €/an, charges patronales comprises).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant accordé	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
Evolution	-10 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	11,7 %	0 %	0 %

Au-delà de la subvention accordée par le SDIS du Doubs, les modalités de coopération entre le SDIS et l'UDSP sont formalisées dans une convention signée en décembre 2011. L'UDSP dispose d'un bureau dans les locaux du SDIS, de moyens informatiques et téléphoniques, de ressources d'impression et des moyens d'affranchissements qui lui sont facturés chaque année, conformément à la convention.

Pour l'exercice 2021, le montant des dépenses inscrit au bilan prévisionnel de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 424 000 €.

La subvention du SDIS représentera 9 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention perçue par l'UDSP, ses principales recettes étant constituées par les cotisations des adhérents et la vente de services (formations au secourisme, DPS...).

2/ Spéléo-secours français du Doubs (SSF 25)

Le spéléo-secours français du Doubs est constitué de bénévoles chargés de mettre en œuvre des moyens spécialisés en secours souterrains.

Une convention relative aux relations financières entre le SDIS du Doubs et le Spéléo-secours français du Doubs a été signée le 10 juin 2009.

Cette convention prévoit d'allouer annuellement une subvention de fonctionnement au Spéléo-secours français du Doubs, pour lui permettre d'assurer le financement :

- de la formation des membres de l'équipe départementale ;
- des matériels et fournitures nécessaires à ses activités opérationnelles ;
- de la gestion administrative de l'association.

Au titre de l'année 2022, le président du Spéléo-secours français du Doubs sollicite une subvention auprès du SDIS pour un montant de 15 341,60 €, correspondant aux 9 500 € accordés depuis 2013 auxquels s'ajoute une demande complémentaire d'un montant de 5 841,60 € dans le but d'investir dans du matériel de désobstruction performant. En 2020, une enveloppe complémentaire de 1 000 € avait déjà été accordée pour le financement partiel du renouvellement d'une civière (coût de 2 392 €).

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention sollicitée à hauteur de 9 500 € pour les raisons suivantes :

- les opérations de spéléo-secours nécessitant l'usage de ce type de matériel sont limitées (3 en 20 ans) ;
- le matériel de désobstruction peut être loué au même titre que d'autres équipements (groupes électrogènes,...) ;
- Ce matériel est déjà présent en dotation dans certains véhicules spécialisés **de type VSD et CESD** et peut être mis à disposition en cas de besoin.

Il est à noter que le coût de la subvention annuelle au Spéléo-secours français est sans commune mesure avec le coût qui serait à charge du SDIS s'il devait constituer une équipe interne spécialisée de spéléo-secouristes.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant accordé	10 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €	10 500 €	9 500 €	9 500 €
Evolution		-10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10,5%	-9,5%	0%

Pour l'exercice 2022, le budget prévisionnel principal du Spéléo-secours français reste constant à 14 300 € auquel s'ajoute la dépense exceptionnelle de 5 841,60 €, soit un budget total 2022 à hauteur de 20 141,60 €. La subvention du SDIS 25 représentera 66 % des recettes de l'association. Il s'agit de la seule subvention attendue par l'association, ses autres recettes étant les cotisations des adhérents.

3/ Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs (ADJSP 25)

L'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs regroupe 352 jeunes sapeurs-pompiers (JSP), 119 filles et 233 garçons, répartis en 19 sections. L'encadrement des sections est assuré par 191 formateurs bénévoles.

L'activité de cette association est un levier essentiel de la politique de développement du volontariat. Ces jeunes constituent, en effet, un important vivier de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Ils sont formés pour l'examen du brevet de jeune sapeur-pompier et participent aux différentes compétitions sportives.

En 2020, 90 JSP ont validé le dernier niveau du programme, parmi lesquels 85 ont obtenu le brevet.

Au titre de l'année 2022, le président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs sollicite auprès du SDIS une subvention de 24 000 €, soit le montant accordé depuis 2013, à l'exception de 2020 (25 000 €). Il est proposé d'accorder cette subvention à hauteur du montant sollicité.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant accordé	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	25 000 €	24 000 €	24 000 €
Evolution	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	4,2%	4%	0%

Le budget prévisionnel de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs s'élève à 52 067 € en dépenses. La subvention du SDIS 25 représente donc 46 % de ce budget.

Cette association perçoit également des subventions de la part de l'UDSP et de l'Union régionale de Bourgogne Franche-Comté. Ses autres recettes sont principalement les cotisations des adhérents.

4/ Amicale des personnels des sites d'état-major du SDIS 25 (APEM 25)

L'APEM est une association créée en 2016 et réunissant les agents des sites du SDIS ne disposant pas d'une amicale. Elle regroupe 116 adhérents.

Elle a pour objet de promouvoir le lien de cohésion et de convivialité entre les adhérents. Son action contribue au développement du sentiment de bien-être au travail.

Elle prend notamment en charge l'adhésion au réseau associatif départemental (UDSP 25) et national (FNSPF) qui permet de faire bénéficier à l'ensemble des adhérents d'une protection sociale en cas de difficulté.

L'APEM souscrit également une assurance *via* l'UDSP 25 permettant d'apporter une couverture complémentaire aux adhérents en cas d'accident en service ou hors service commandé.

L'APEM connaît des difficultés financières mettant en péril son existence. Elle ne bénéficie pas d'un secteur attiré pour la traditionnelle présentation des calendriers à la population, ressource financière quasi unique pour les amicales des centres de secours.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA09_20220208-DE

Le contexte sanitaire actuel rendant complexe l'organisation d'événements conviviaux susceptibles d'apporter une ressource nécessaire à l'équilibre d'un budget 2022 établi à hauteur de 6 970 €, il est proposé d'attribuer, pour la deuxième année consécutive, une subvention annuelle d'aide au fonctionnement à l'APEM pour un montant sollicité de 2000 €.

Année	2021	2022
Montant accordé	2000 €	2000 €
Evolution		0%

Un crédit de 73 500 €, soit un montant identique à celui retenu pour l'année 2021, est proposé au budget primitif 2022 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ». Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et autorisent la présidente à répartir ce montant de 73 500 € de la façon suivante :

- l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :	38 000 €
- le Spéléo-secours français :	9 500 €
- l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers du Doubs :	24 000 €
- l'Amicale des personnels des sites d'état-major :	2 000 €

TOTAL 73 500 €

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT
MODERNISATION DU PARC DES DEFIBRILLATEURS
SEMI-AUTOMATIQUES (DSA)**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANTONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOSZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT MODERNISATION DU PARC DES DEFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES (DSA)

1- Objectifs et enveloppe

Chaque véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et chaque centre de secours sans VSAV est équipé d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) destiné à la mise en œuvre des gestes de réanimation cardio-pulmonaire aux victimes en état d'arrêt cardio-circulatoire.

Les appareils dont dispose le SDIS ont été déployés entre 2010 et 2012. Leur maintien en service nécessiterait des opérations de maintenance préventive coûteuses. Par ailleurs, la technologie des appareils actuellement sur le marché offre une optimisation des gestes secouristes réalisés, dans le but de favoriser les chances de survie des victimes.

Aussi, une autorisation de programme (APCP) a été ouverte en 2020 afin de renouveler le parc des DSA opérationnels existants, ainsi que des DSA de formation, soit une flotte de 220 appareils.

L'autorisation de programme initiale comprenait une enveloppe de 330 000 € répartis sur trois ans, enveloppe réduite de 130 000 € lors du vote du Budget 2021 pour être ramenée à 200 000 € sur 2 ans.

2- Bilan des réalisations 2021

Au cours de l'année 2021, le SDIS a acquis 66 DSA LP CR2 pour un coût total de 83 972,11 €. Les CP 2021 s'élevaient à 91 138 € TTC.

Un décalage dans le temps concernant la facturation d'une commande d'octobre de 12 DSA de formation et d'un DSA opérationnel nécessitera une réinscription de crédits en 2022. Ces crédits non consommés devront être réinscrits en CP 2022 à hauteur de 7 165 €.

3- Actions à réaliser en 2022

Pour l'année 2022, il convient de permettre la finalisation du déploiement du matériel en inscrivant des CP à hauteur de 7 165 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent :

- *le bilan des crédits de paiement consommés en 2021, soit 83 972,11 € ;*
- *l'augmentation de la durée de l'autorisation de programme d'une année : passage de 2 à 3 ans ;*
- *le maintien du montant global de l'autorisation de programme à 200 000 € ;*
- *les crédits de paiement pour 2022, le tout étant présenté en annexe.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

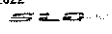
Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

**APCP MODERNISATION DU PARC
DES DEFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES**

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 
ID : 025-282500016-20220208-DCA10_20220208-DE

1. Autorisation de programme		AP initiale	AP modifiée (2021)	AP modifiée (2022)
	durée	3 ans	2 ans	3 ans
	enveloppe	330 000 €	200 000 €	200 000 €

2. Crédits de paiement

Imputation	Objet	Stade	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Total
21568 Matériel d'incendie et de secours	Acquisition de DSA	AP initiale	110 000 €	110 000 €	110 000 €	330 000 €
21568 Matériel d'incendie et de secours	Acquisition de DSA	AP modifiée	108 862 €	91 138 €	- €	200 000 €
21569 Matériel d'incendie et de secours	Acquisition de DSA	AP modifiée	108 862 €	83 973 €	7 165 €	200 000 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**REFORME DU MODE DE CALCUL
DES CONTRIBUTIONS DU BLOC COMMUNAL
ET INTERCOMMUNAL**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 18 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe GAUTIER (visioconférence), M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. Jérôme FITZE, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

REFORME DU MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS DU BLOC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

L'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) encadre, d'une part, la répartition des contributions entre les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et, d'autre part, le montant global de ces contributions.

Au sein du SDIS 25, la répartition des contributions entre les communes et EPCI contributeurs a été établie en 2001 selon des critères pondérés de population, de potentiel fiscal, de distance par rapport au centre de premier appel et de nombre de sapeurs-pompiers professionnels dans ce centre :

. 1^{er} critère : la population (60 %)

. 2^{ème} critère : le potentiel fiscal (40 %)

. Ces 2 premiers critères sont pondérés par un 3^{ème}, à savoir la distanciation de la collectivité par rapport au centre de 1^{er} appel et la présence de SPP :

distance	Type du centre de 1° appel			
	C.I.S.sans SPP	C.I.S.avec moins de 10 SPP	C.I.S.ayant entre 10 et 30 SPP	C.I.S. avec plus de 30 SPP
10 km et plus	0.90	1.00	1.00	1.10
entre 5 et 10 km	1.00	1.10	1.30	1.30
entre 0 et 5 km	1.10	1.15	1.80	1.80

Pour mémoire, le montant global des contributions des communes et EPCI ne peut excéder le montant global de leurs contributions de l'exercice précédent, **augmenté de l'indice des prix à la consommation (IPC)**. Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 10 décembre 2004, l'indice de référence d'augmentation des contributions pour le SDIS 25 est celui des prix à la consommation (IPC) du mois d'août.

A l'époque, l'objectif était de mettre en adéquation le financement des dépenses du SIS avec l'esprit des lois de la départementalisation. Ainsi, une méthode de calcul a été bâtie sur deux grands principes encore en vigueur aujourd'hui, à savoir **une mutualisation des coûts à l'échelle départementale, tout en tenant compte des facultés contributrices de chaque collectivité** (la contribution étant par nature une dépense obligatoire en vertu du CGCT).

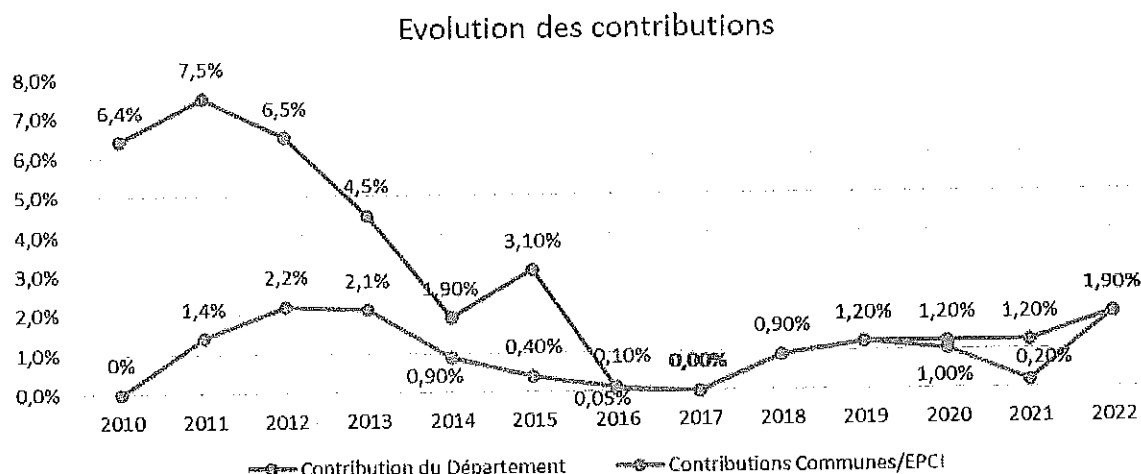
La mise en place du nouveau système a engendré dans un premier temps une évolution très importante de la structure et du montant des contributions, raison pour laquelle il a été décidé de mettre en œuvre progressivement la réforme sur plusieurs exercices budgétaires.

Depuis 2001, la répartition présentée ci-dessus a été reconduite d'année en année **en gelant l'évolution des critères de population, de potentiel fiscal, ainsi que le coefficient pondérateur**.

La masse financière globale des contributions s'est vue uniquement appliquer l'évolution annuelle de l'IPC.

L'avantage a été de corréliser le montant des contributions au rythme de l'évolution de l'inflation afin d'éviter des à-coups financiers annuels trop importants.

Le tableau ci-dessous montre que les contributions du bloc communal et intercommunal ont en effet oscillé entre 0 % et 2,2 % maximum depuis ces 12 dernières années :



Cependant, les critères n'ont plus du tout évolué dans le temps depuis 2001. La méthode de calcul actuellement déclinée chaque année n'utilise donc pas des critères mis à jour de population et de richesse fiscale censés refléter le niveau de risque à couvrir et la faculté contributrice de chaque collectivité.

La mise à jour des critères de la méthode de calcul constitue par conséquent une nécessité afin de protéger juridiquement le SDIS.

Concomitamment à cette mise à jour, il serait également utile de lancer une réflexion sur une éventuelle évolution de l'actuelle méthode de calcul avec la mise en place d'une commission ad hoc.

Dans la mesure où le système de calcul des contributions du bloc communal et intercommunal repose sur un système financier par répartition, il apparaît souhaitable d'associer l'ensemble des catégories de collectivités concernées, ainsi qu'un large panel de territoires à la réflexion.

Dans cet esprit, la commission pourrait s'efforcer d'appliquer en son sein des principes de représentativité politique, territoriale et financière de sorte que sa composition pourrait être la suivante :

- 2 représentants des communes contributrices directes
- 1 représentant des EPCI hors des 3 grands EPCI contributeurs
- 5 représentants des grands EPCI (2 CAGB, 2 PMA, 1 CCGP pour respecter leur poids financier respectif)
- 6 représentants du CD (3 de la majorité, 2 de l'opposition, 1 d'un autre groupe)

TOTAL : 14 membres

mois de février 2022
Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le
ID : 025-282500016-20220208-DCA11_20220208-DE

L'animation du groupe de réflexion sera confiée à un membre du CASDIS qui sera désigné par la présidente, lequel bénéficiera notamment de l'appui technique de la Direction, du Chef du groupement Administration Finances et des chefs du service Finances et du service Juridique.

Si cette proposition d'organisation emporte l'adhésion des membres du CASDIS, il est demandé à ces mêmes membres souhaitant siéger au sein de la commission de bien vouloir se faire connaître afin que Madame le Présidente puisse désigner celles et ceux qui siégeront.

La commission pourrait commencer son travail après le vote du budget 2022, soit dès le début du mois de mars selon le planning prévisionnel suivant :

	mars	avril	mai	juin	septembre	octobre	novembre	décembre
Installation	X							
Séance commission N°1		X						
Séance commission N°2			X					
Séance commission N°3				X				
Séance commission N°4					X			
remise rapport à la Pdence						X		
Vote au CASDIS							X	
présentation aux territoires (*)								X

(*) Comme demandé en séance lors du CASDIS du 09/12/2021, une ou plusieurs réunions de présentation de la réforme devant des associations de maires pourraient être utilement organisées.

- . Présentation de l'organisation et du déroulement des travaux de la commission au CASDIS du 08/02/2022 ;
- . Installation de la commission en mars 2022 : explications aux membres de la commission de leur rôle et des enjeux de la réforme ; présentation du planning de travail et du système actuel des contributions ;
- . Séances de travail N°1, 2 et 3 entre avril et juin 2022 : débats sur les simulations financières et élaboration de la nouvelle méthode de calcul des contributions ;
- . Séance de travail N°4 en septembre 2022 : synthèse des travaux et élaboration de l'avis final de la commission ;
- . Rédaction et remise du rapport de la commission en octobre 2022 à la PCASDIS ;
- . Vote du nouveau mode de calcul des contributions en CASDIS de décembre 2022 pour une entrée en vigueur de la réforme dès 2023 (lissage de l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme sur plusieurs exercices selon toute vraisemblance) ;
- . Présentation en décembre 2022 de la réforme aux associations des maires du département (avant envoi des courriers de notification des montants des contributions, dont la date butoir de réception est avant le 1^{er} janvier de l'année en cause).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et approuvent la création et la composition d'une commission ad hoc chargée de réfléchir à une réforme de la méthode de calcul des contributions du bloc communal et intercommunal.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 025-282500016-20220208-DCA12_20220208-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN, M. Didier MOREAU.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

ACQUISITION DE VEHICULES ET ASSIMILES AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT

1. Objectifs et enveloppe financière

Le SDIS dispose d'un parc de 612 véhicules et engins, renouvelés de manière périodique. Le rythme de renouvellement permet au SDIS d'une part, de maintenir une moyenne d'âge de son parc conforme aux recommandations nationales et, d'autre part, de mettre en adéquation les acquisitions de véhicules avec les besoins identifiés dans le SDACR.

Le SDIS a engagé depuis 2010 une politique de rationalisation du parc roulant (700 véhicules en 2010).

Lors du vote du budget primitif 2021, le conseil d'administration a adopté l'autorisation de programme (AP/ CP) relative à l'acquisition de véhicules pour les exercices 2021-2025 pour un montant de crédits de paiement (CP) de 15 612 591 € (CASDIS du 4 mars 2021).

2. Bilan des actions réalisées en 2021

Le montant de crédits de paiement (CP) voté pour l'année 2021 s'élevait initialement à 3 479 228 €, ramenés à 3 344 369 € à l'issue de la décision modificative (diminution de 134 859 € / transfert de crédits pour la mise en place de bornes électriques et pour financer la première tranche de révision décennale du bras élévateur articulé).

Le tableau ci-dessous retrace la consommation des CP votés pour l'année 2021.

Type de véhicule et quantité commandée (a)	AP 2021 (b)	CP 2021 (c)	Mandaté 2021 (d)
VSAV (7) (avances 2021 / retard livraison 7 châssis)	679 290 €	672 728 €	235 455 €
VPS/VPI (0) (suppression DM1 / AP 2020)	132 825 €	128 956 €	128 956 €
CCR (2) (CP 2022)	587 551 €	0 €	0 €
FPTGP (0) (AP 2020)	0 €	603 641 €	603 641 €
ECHELLE (0) (AP2020)	0 €	649 040 €	649 040 €
BEAC (1)	128 050 €	124 320 €	124 320 €
MPR (3)	42 070 €	44 808 €	37 338 €
CPCE (1) (CP 2022)	200 000 €	0 €	0 €
CCGC (1) (avance 2021)	280 000 €	274 674 €	274 674 €
VSRM (1) (avance 2021 / mise à jour prix)	300 000 €	300 000 €	294 620 €
VTU (0) (AP 2020)	0 €	83 728 €	83 728 €
VTPM (0) (annulation commande 2021 / relance 2022)	38 023 €	0 €	0 €
VLCG (1)	32 772 €	31 770 €	31 770 €
VLSM (1)	34 612 €	31 938 €	31 938 €
VTP (0) (AP 2020)	0 €	22 278 €	22 278 €
VLHR (0) (AP 2020)	0 €	41 790 €	41 790 €
VLU (6) (AP 2020 / 1 avance 2021 / 5 retards livraison)	94 612 €	169 793 €	90 441 €
VEHICULES DE LIAISON (6) (mise à jour des prix)	108 980 €	164 905 €	157 961 €
TOTAUX	2 658 788 €	3 344 369 €	2 807 950 €

(a) nombre de véhicules commandés en 2021
(c) paiements arbitrés BP et DM1 compris reports 2020

(b) AP BP 4 mars 2021
(d) mandats effectifs

En 2021, le SDIS a subi les difficultés rencontrées par l'industrie automobile avec la pénurie de composants (semi-conducteurs) qui a retardé la livraison des châssis suivants :

- VSAV : 7 châssis type MASTER pour ambulance / montant reporté de 437 273 € ;
- VLU : 5 véhicules type RIFTER pour véhicules transport de personnel et matériel / montant reporté 79 528 €.

En conséquence, le total des CP 2021 non réalisés et reportés sur 2022 s'élève à 516 801 €, sans toutefois modifier l'équilibre global du plan.

De manière générale, en 2021 les commandes ont pu être réalisées dans des coûts correspondants aux prévisions.

Concernant 2022, de plus grosses incertitudes pèsent sur les prix compte tenu de la poursuite des difficultés d'approvisionnement et de l'allongement potentiel des délais de livraison.

A ceci s'ajoute le contexte sanitaire et les difficultés liées à la disponibilité des personnels en présentiel au sein des entreprises, constructeurs et équipementiers (réadaptation des plannings).

Il vous est proposé en 2022 de maintenir l'usage des avances afin de limiter les impacts sur les objectifs budgétaires.

3. Évolution de l'Autorisation de Programme (AP)

Bilan comparatif période 2021 - 2025

La répartition des CP entre les années 2021 à 2025 évolue par rapport aux CP votés afin de répondre à l'objectif global de lisser les investissements de la collectivité à hauteur de 8 millions d'euros par an :

- Le plan proposé est ajusté de sorte à maintenir un investissement moyen de 3,25 millions d'euros par an.
- L'année 2022 ne permet pas d'atteindre cet objectif compte tenu des non réalisations 2021.
- Des ajustements sont réalisés pour garantir certaines années d'autres projets importants.
- L'ajustement de 106 109 euros pour la période 2021- 2025 correspond au transfert de crédits en 2021 pour financer l'installation de bornes électriques et la révision décennale du bras élévateur articulé (DM 2021)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021/2025
CP validés CASDIS 4 mars 2021	3 479 228 €	3 368 697 €	3 375 949 €	2 323 198 €	3 065 519 €	15 612 591 €
CP proposés CASDIS 8 février 2022	2 807 950 €	3 910 736 €	3 378 388 €	2 332 586 €	3 076 822 €	15 506 482 €
Ecart	- 671 278 €	+ 542 039 €	+ 2 439 €	+ 9388 €	+ 11 303 €	- 106 109 €

Le total de CP proposés pour la période 2021-2025 s'élève à 15 506 482 €.

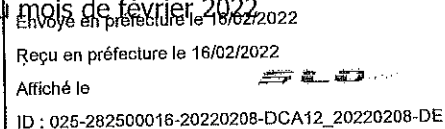
Evolution proposée sur la période 2022-2026

Depuis 2012, l'AP véhicules est votée pour 5 ans.

Il vous est donc proposé d'ajouter l'année 2026 au plan, pour un montant de CP de 3 445 568 €.

L'objectif est de poursuivre les renouvellements courants (ambulances, engins pompes, ...) et finaliser en complément le renouvellement des échelles aériennes anciennes mises en service dans les années 1980 (Maïche, Morteau, Valdahon et Ornans).

	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2022/2026
CP proposés CASDIS 8 février 2022	3 910 736 €	3 378 388 €	2 332 586 €	3 076 822 €	3 445 568 €	16 144 100 €



Dans le cadre de la nouvelle planification, le total de CP proposés pour la période 2022-2026 s'élève à 16 144 100 €.

L'annexe au présent rapport détaille la répartition des CP proposés pour les années 2022 à 2026, ainsi que les commandes prévues chaque année.

Certains engins (notamment les échelles) affichent des délais de fabrication supérieurs à une année ; il est donc nécessaire de les commander l'année N-1.

Dans la même logique, il est prévu de verser des avances pour certains véhicules commandés en 2022 pour un montant global de 1 522 964 €.

Ainsi, les CP seront consommés au cours de l'exercice, même si la livraison des véhicules n'intervient pas dans l'année.

Cette démarche est sécurisée pour le SDIS, car l'UGAP ne verse pas les sommes aux fournisseurs avant réception des véhicules concernés.

Le plan proposé prévoit l'acquisition de 160 véhicules, répartis entre :

- 71 engins d'incendie et de secours, dont :
 - 35 VSAV (7 par an) : véhicule de secours et d'assistance aux victimes ;
 - 1 VPS : véhicule de premiers secours ;
 - 10 CCR : camion citerne rural ;
 - 4 échelles : finalisation du plan de renouvellement des 4 échelles acquises dans les années 1980 ;
 - 1 VIMP : véhicule d'intervention en milieux périlleux ;
 - 2 CCF/(CCFM) : camion citerne feux de forêts (moyen) ;
 - 9 motopompes remorquables ;
 - 1 cellule polyvalente ;
 - 2 CPCE camion porte cellule ;
 - 4 VSRM : véhicule de secours routier moyen ;
 - 2 CCGC : camion citerne grande capacité.

- 89 véhicules de liaison ou transport :
 - 10 VTU : véhicule tout usage ;
 - 2 VTPM : véhicule de transport de personnel et matériel ;
 - 4 VLHG : véhicule léger chef de groupe ;
 - 2 VLHM : véhicule de liaison secours médical ;
 - 3 VTP : véhicule de transport de personnes ;
 - 2 BLS/ BRS : bateau léger de sauvetage/bateau de reconnaissance et sauvetage ;
 - 3 VLHR : véhicule léger hors route ;
 - 26 VLU : véhicule léger utilitaire ;
 - 36 VL : véhicule de liaison ;
 - 1 véhicule sanitaire.

ANNEXE APCP Acquisition de véhicules et assimilés

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 16/02/2022
ID : 031-28250016-20220208-CCA12_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL ACQUISITIONS VEHICULES ET ENJINS ASSIMILES 2021 2026 V10														28/12/2021	
APCP VEHICULES ET ENJINS ASSIMILES CP 2021 à 2026															
Institution	Commandes 2021	CP 2021	Commandes 2022	CP 2022	Commandes 2023	CP 2023	Commandes 2024	CP 2024	Commandes 2025	CP 2025	Commandes 2026	CP 2026	TOTAL des CP 2021 à 2026		
21561238 VSAV	7	672 728	235 455	7	592 910	1 130 183	7	713 697	7	735 108	7	735 108	4 116 025	€	
21561 VRS VPI	0	0	128 856										145 141	€	
21561238 CCR (RUBAP)	2	578 211	0	2	595 557	1 173 768	2	613 421	2	631 827	2	631 827	3 740 106	€	
21561 CCRSR (Chassis)	0	0	0			0	0	0					-	€	
21561 CCRSR (Equipement)			208 008										-	€	
21561 PFI (CP)			394 633										-	€	
21561 PFI (CP) (Equipement)			649 040	1	658 567	0	0	688 567	1	730 500	0	1	2 171 482	€	
21561 ECHELLE (EPO 30)				1	80 000	80 000							80 000	€	
21561 GRIMP (VMP)				1	80 000	80 000							-	€	
21561 SD (CESD)													-	€	
21561 BRAS SUR PORTEUR	1	124 320	124 320					278 764			1	304 613	583 377	€	
21561 CCF (CCFM)	0						1	278 764					-	€	
21561 CSO (Chassis)													-	€	
21561 CSO (Equipement)													-	€	
21561 REMORQUE POUVOIR													-	€	
21561 RPH	3	37 338	37 338	3	38 458	38 458	3	39 612	3	40 800			116 676	€	
21561 CeNde polyvalente	0	0	0	1	300 000	300 000							300 000	€	
21561 CPCE	1	215 550	0	0	0	215 550					1	191 650	610 521	€	
21561 CAM GRUE													-	€	
21561 NSD													-	€	
21561238 VSRM	1	294 620	294 620	2	606 917	606 917	1	312 552	1	312 552			1 251 077	€	
21561238 ICCGC	1	274 674	274 674	17	3 062 409	3 244 877	15	2 249 461	15	2 959 265	15	2 475 026	13 171 149	€	
SDUS TOTAL 21561	16	2 197 441	2 348 044	17	3 062 409	3 244 877	15	2 249 461	15	2 959 265	15	2 475 026	13 171 149	€	
2182 VTU /VTU Chassis			83 728	2	82 380	82 380	2	85 151	2	98 006	2	100 946	103 975	450 458	€
2182 VTU - Grand volume														-	€
2182 VTFM	0	0	0	1	42 300	42 300			1	44 875			87 175	€	
2182 VLOG	1	17 010	17 010	1	17 520	17 520	1	18 046	1	18 572	1	19 100	74 430	€	
2182 VLOG-Equipement	1	14 760	14 760	1	15 203	15 203	1	15 659	1	16 115	1	16 572	64 885	€	
2182 VLSM	1	17 010	17 010					18 046					37 194	€	
2182 VLSJ-Equipement	1	14 828	14 828					15 837					32 638	€	
2182238 VTP			22 278	1	23 635	23 635	0	0	1	24 344	1	25 074	73 053	€	
2182 BLS - BRS				1	82 060	82 060	0	0	1	85 000	1	88 000	147 000	€	
2182238 VLHR			41 750	1	51 235	51 235			1	57 644			173 134	€	
2182238 VLU	6	82 504	96 441	5	82 500	162 028	6	101 970	5	107 524	5	90 150	534 527	€	
2182 VL Seg D	1	37 130	37 130	0									-	€	
2182 VL Seg. C - ROUGE	0	14 841	14 841	1	14 896	14 896	1	15 343	1	15 803	1	16 277	79 855	€	
2182 VL Seg. B - ROUGE	4	85 583	83 061	5	71 553	71 553	5	73 710	5	75 921	5	78 189	379 938	€	
2182 VL électrique	1	23 126	23 126	2	60 000	60 000	0	0	0	0	0	0	158 374	€	
2182 VLS + Remorque							1	65 369					65 369	€	
2182 Moto négl écous				1	30 000	30 000							30 000	€	
2182 Véhicule sanitaire				1	596 332	596 332	17	419 124	18	500 946	17	415 132	425 690	2 428 852	€
SDUS TOTAL 2182	16	273 051	455 606	21	596 332	685 860	17	419 124	18	500 946	25	3 216 225	3 445 660	16 144 101	€
TOTAL APCP	32	2 470 492	2 803 650	38	3 588 741	3 930 735	32	2 668 585	33	2 975 972	25	3 216 225	16 144 101	€	
Quantités (1 chassis + équipement = un véhicule)	32		38		32		33		29		28		160		
Mappe CP vués CASDIS du 4 mars 2021		3 478 228 €		3 368 697 €		3 375 949 €		2 333 198 €		3 065 519 €					
De la proposé		671 278 €		542 039 €		2 439 €		9 388 €		11 303 €					
1 532 568 Avances 2022		242 520 VSAV		516 601		reports 2022 / crise COVID et difficulté de livraison des		Unité 2021-23					15 612 591 €		
1 799 682 montant 21561 CP2022		695 457 CCR		437 273		report VSAV hors avance		Prope 21-23					15 506 482 €		
587 690 montant 2182 CP2022		606 917 VSRM		79 528		report VLU hors avance		Ecart					106 109 €		
		23 635 VTP													
		54 335 VLHR													

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

PLAN IMMOBILIER
1 - AVANCEE DU PROGRAMME- NOUVELLE PROGRAMMATION
2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
3- AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS
4 - CREDITS DE PAIEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN, M. Didier MOREAU.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

PLAN IMMOBILIER
1 - AVANCEE DU PROGRAMME- NOUVELLE
PROGRAMMATION
2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME
3- AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS
4 - CREDITS DE PAIEMENT

Depuis 2003, date de la première délibération relative au plan pluriannuel de construction-restructuration de centres d'incendie et de secours, le conseil d'administration a été conduit à délibérer à plusieurs reprises pour compléter ou amender le périmètre de cette politique ambitieuse, engager les opérations inscrites et planifier les crédits de paiement à mettre en place.

1 - Avancée du programme – Nouvelle programmation

1- Avancée du programme

Sur les 40 opérations inscrites au programme :

- 29 opérations ont été livrées. L'année 2021 a vu la réception et la prise de possession des locaux par le SDIS des centres de Mouthé, Projet des 2 lacs baptisé Labergement-Sainte-Marie et Pierrefontaine-les-Varans.
- 8 opérations sont engagées :
 - 3 sont en cours d'étude (Saint-Hippolyte, Chapelle-des-bois et l'état-major du groupement Est),
 - 1 rentre en phase travaux (Val d'Usiers),
 - 4 sont en attente de conventionnement avec les communes (Blamont, Frasne, Gilley et Lavans-Vuillafans) ;
- 3 restent à planifier (plateaux techniques de formation, Marais du Drugeon et Verrières de Joux).

Au regard du glissement des démarches administratives de financement par les communes et des contraintes financières du SDIS qui se doit de maîtriser sa dette, il est nécessaire de revoir le planning de lancement et de mise en service des opérations.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

Le nouveau planning des opérations en cours ou à lancer, se décline donc comme suit :

	Type	Nom	Situation actuelle	Nouvelle situation	Commentaires
			Mise en service	Mise en service	
En cours	CPIR	Val d'Usiers	2022	dec-2022	Appel d'offre travaux en cours
	CPI	Chapelle-des-Bois	2023	2023	Recrutement Maitre d'oeuvre et APS en 2021
	CS	St Hippolyte	2024	2024	Etudes en cours
		Etat-major du Groupement Est		2025	Construction sur emprise CSP Montbéliard
A planifier	CPIR	Lavans-Vuillafans	2023	2025	Financement des communes en cours
	CS	Frasne	2023	2024	Restructuration-Financement communes en cours
	CS	Gilley	2023	2023	Restructuration-Financement communes à lancer
	CPI	Blamont	2024	2024	Financement communes à lancer
	CPI	Marais du Drugeon	2025	2025	Attente terrain + financement communes à lancer
	CPI	Verrieres-de-joux	2025	2026	Etudes sur l'opportunité et le dimensionnement en cours
		Plateau(x) technique(s) de formation feux réels	non défini	2026	Apprentissage techniques d'attaque et lecture fumées. Etude en cours pour nombre

2 - Autorisations de programme (AP)

- La situation économique avec la forte activité des entreprises sur le secteur du haut Doubs et l'augmentation du prix des matériaux ces derniers mois ;
- L'avancée des études sur les projets ;
- La prise en compte par le SDIS de travaux à la charge des communes, qui sera d'ailleurs compensée par une subvention de l'état du plan de relance et de transition écologique pour Saint Hippolyte, nécessitent de réajuster les autorisations de programmes des projets du Groupement Est, Saint-Hippolyte, et Val d'Usiers.

L'incidence de ces modifications d'AP sur le plan pluriannuel de construction restructuration des centres d'incendie et de secours approuvé à 87,9 M€ en 2011 est de **694 044 €**. Cette augmentation se décompose comme suit :

2.1 – Augmentations d'AP : **1 772 500 €**

- Le transfert du projet de l'état-major du groupement Est sur le terrain du CSP de Montbéliard par la construction d'un bâtiment au lieu d'une restructuration du CS d'Etupes, ainsi que le décalage de l'ouverture à 2025, nous porte à augmenter l'AP de **895 000 €**.
- L'interruption des études relatives à Saint-Hippolyte pendant 2 années, la prise en compte d'une part du déplacement d'une station de relevage des eaux usées communales et d'autre part de l'aménagement du terrain, nous portent à augmenter l'AP de **625 500 €**.
- Après deux consultations et un programme d'économie sur le projet, le bilan de l'opération de Val d'Usiers est déficitaire. La poursuite de ce projet est soumise à une augmentation de l'AP de **252 000 €**.

2.2 – Diminutions d'AP et recettes diverses : **1 078 456 €**

- Par un ajustement des AP des centres de Moncey, Projet des 2 Lacs, Mouthe et Pierrefontaine-les-Varans en cours de solde administratif qui dégagent un reliquat de **194 100 €**.
- Par une subvention de l'état, qui prend en charge les travaux de déplacement d'une station de relevage des eaux usées qui se trouve sur le terrain cédé par la commune de Saint-Hippolyte pour la construction du nouveau centre ainsi que l'aménagement de la plateforme, soit **434 356 €**.
- Par la recette de la vente de l'ancien centre d'Etupes acquis par un commerçant local soit **450 000 €**.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

3 - Autorisations d'engagements (AE)

L'augmentation des AP des projets de l'état-major du groupement Est, Saint-Hippolyte et Val d'Usiers nécessite d'abonder les autorisations d'engagements de ces trois opérations respectivement de :

- **6 500 €** pour le groupement Est ;
- **1 500 €** pour saint-Hippolyte ;
- **1 100 €** pour Val d'Usiers.

Conjointement, il convient de retirer **1 100 €** sur l'AE de Pierrefontaine-les-Varans en cours de solde administratif et financier.

Les autorisations d'engagement doivent donc être augmentées de **8 000 €**.

4 - Crédits de paiement

2 310 250 € sont nécessaires en crédits de paiement afin de financer les autorisations de programme et d'engagements ouvertes soit :

- **2 287 150 €** pour les autorisations de programmes ;
- **23 100 €** pour les autorisations d'engagements.

Une recette de **324 346 €** est attendue sur travaux 2022, relative à la subvention de l'état pour le déplacement d'une station de pompage des eaux usées implantée sur le terrain du futur centre de Saint-Hippolyte.

6 - Bilan général

Les annexes jointes au présent rapport détaillent chaque opération ainsi que les crédits de paiement à mettre en place.

Economie générale du plan				
Montant global du plan (mars 2011)				
	87 900 000 €			AP/AE + hors AP/AE valeur mars 2011
	2 448 700 €			AP/AE complémentaires par rapport à mars 2011
	90 348 700 €			Total
Opérations				
	en cours	clôturées	total	Taux de réalisation (par rapport à la valeur mars 2011)
AP - AE	29 379 800 €	48 316 097 €	77 695 897 €	90,31%
HORS AP - AE	303 673 €	1 378 987 €	1 682 660 €	
dont AP-AE complémentaire	2 448 700 €	0 €	2 448 700 €	2,79%
CP consommés	19 861 944 €	44 893 333 €	64 755 277 €	75,58%
CP consommés hors AP - AE	303 673 €	1 378 987 €	1 682 660 €	
CP restant à inscrire	9 517 856 €		9 517 856 €	10,83%
CP restant à inscrire hors AP - AE	0 €		0 €	
Reliquats ou déficits prévisionnels	-2 448 700 €		-2 448 700 €	-2,79%
Reliquats ou déficits réels (p/r mars 2011)		3 422 764 €	3 422 764 €	3,89%
Recettes (Vente Etupes + subventions St Hip.)	884 356 €		884 356 €	

Avec les AP et AE complémentaires proposées, le bilan général du plan pluriannuel immobilier dégage encore un reliquat de **1 858 420 €** sur les opérations engagées par rapport au prévisionnel de 87.9 M € approuvé en 2011.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier et :

- *approuvent:*
 - *l'augmentation des autorisations de programmes de l'état-major du groupement Est, du CS de Saint-Hippolyte, et du CPIR de Val d'Usiers pour un montant global de 1 772 500 € ;*
 - *la diminution des autorisations de programmes du CS Moncey, CS Mouthé, du CPI Projet des 2 lacs et du CS de Pierrefontaine-les-Varans de 194 100€ ;*
 - *l'augmentation des autorisations d'engagements de l'état-major du groupement Est, du CS de Saint-Hippolyte, et du CPIR de Val d'Usiers pour un montant global de 9 100 € ;*
 - *la diminution des autorisations de programme du CS de Pierrefontaine-les-Varans de 1 100 € ;*
 - *la mise en place de 2 310 250 € de crédits de paiements sur les opérations du plan pluriannuel de construction restructuration des bâtiments du SDIS 25 pour l'année 2022.*

- *autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration à :*
 - *déposer et percevoir une subvention dans le cadre du plan de relance et de transition écologique pour l'opération de Saint Hippolyte.*

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN

SDIS 25 - Service Immobilier

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations clôturées BP 2022 (d.c. 2021) page 2/3

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le _____
 ID : 025-262900-16-20220206-DCA13_20220206-DE

		Opérations clôturées	Sous total page 1	Mazets de Sabre	CR Les Fourgs	CPI Avoudrey	CS Dougey	CS Clairval	CSR Audincourt Valerigney	CHR 3 Cantons	CS Mont d'Or	CSP Besançon Est	Plateforme Légalisque	Sous total page 2	
Code des opérations	Autorisation de programme - sans plafonnement	Déclassement CASOIS Inscription ou modification des AP													
		Ligne 232	166 696	77 664	77 664	47 443	76 924	210 000	165 000	363 000	333 000	276 000			
		Ligne 237	0	0	0	111 674	0	0	800 000	0	0	1 238 000	0		
		Ligne 238	0	0	0	626 120	0	0	4 575 000	0	0	6 212 000	0		
		Ligne 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)	641 028	593 449	494 072	0	583 687	50 000	738 000	1 700 000	110 000	1 291 000	1 291 000		
		Sous total bâtiments	14 287 796 €	747 724 €	677 413 €	571 718 €	785 237 €	666 610 €	6 633 656 €	643 656 €	2 063 000 €	7 819 000 €	2 278 000 €	38 451 488 €	
		Mobilier, appareillage ménagers - lignes 2184 et 2183	0	14 684	13 514	0	0	0	203 600	21 600	53 400	228 200	193 000		
		Multipoints Info Equipements d'alerte - lignes 21378 et 2183	0	14 165	14 165	0	0	0	34 300	14 300	13 700	0	43 000		
		Sous total équipements	32 302 €	0 €	28 079 €	27 689 €	0 €	0 €	237 900 €	35 900 €	66 400 €	228 200 €	236 000 €	692 400 €	
		TOTAL	16 320 098 €	747 724 €	706 492 €	599 415 €	785 237 €	666 610 €	6 871 556 €	679 556 €	2 129 400 €	8 118 200 €	2 514 000 €	0 €	39 143 876 €
dont AP complémentaires		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
HORS AP	Achats terrains et bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	317 000	0	292 917		
	Mobilier et équipements	36 413	0	0	38 590	13 550	0	0	0	0	0	0	0		
	TOTAL	541 649 €	36 413 €	0 €	38 590 €	13 550 €	0 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €	0 €	292 917 €		
Préparation des programmes	Crédits de paiement consommés 2023 à 2026	Ligne 232	166 696	77 664	77 664	47 443	76 924	158 827	81 626	156 455	152 218	259 178			
		Ligne 237	0	0	0	111 674	0	0	471 000	0	0	730 000	0		
		Ligne 238	0	0	0	626 120	0	0	3 800 000	0	0	5 681 000	0		
		Ligne 2313-51 et 2313-12 (opérations sans MOD)	641 028	593 449	494 072	0	583 687	2 800	336 420	1 523 083	52 874	1 792 770			
		Sous total dépenses bâtiments	18 287 796 €	747 724 €	677 413 €	571 718 €	785 237 €	666 610 €	4 442 438 €	837 616 €	1 681 133 €	6 455 182 €	2 055 916 €	31 606 649 €	
		Mobilier, appareillage ménagers - lignes 2184 et 2183	0	14 684	13 514	0	0	0	112 480	20 735	34 432	216 922	192 207		
		Multipoints Info Equipement d'alerte - lignes 21378 et 2183	0	14 165	14 165	0	0	0	34 300	14 300	4 287	0	33 055		
		Sous total dépenses équipements	32 302 €	0 €	28 079 €	27 689 €	0 €	0 €	146 780 €	35 035 €	38 719 €	218 922 €	226 262 €	752 428 €	
		TOTAL	18 320 098 €	747 724 €	706 492 €	599 415 €	785 237 €	666 610 €	4 589 216 €	872 651 €	1 727 852 €	7 682 114 €	2 277 839 €	0 €	28 359 077 €
		crédits consommés hors AP 2023 à 2026		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	317 000 €	0 €	292 917 €	7 329 619 €
Redigés ou édictés réels	Bâtiments	0	0	0	0	0	1 192 564	15 354	373 657	1 944 808	218 054				
	Equipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 192 564 €	15 354 €	373 657 €	1 944 808 €	218 054 €	2 885 639 €		

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le _____

ID: 025-20220018-20220008-DCA13_2022009-DE

PLAN IMMOBILIER BP 2022 (10 déc 2021) / AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - Opérations en cours

		CSP Besançon Centre	CS Mouxy	Groupement Est	CRP Projct des 2 Lacs	CS Mouthe	CS Sainthippolyte	CS Pless Fontaine Ne Vézère	CPH Val d'Alsace	CR Lavans Vaudaine	CR Blamont	CS Eray							
		Réduction AP pour transfert au Vd'Alsace		Total projet auto à venir Dépt en 2021		Réduction AP pour transfert au Vd'Alsace		Autorisations AP (Moyennes et Max) 2022		Réduction AP pour transfert au Vd'Alsace		Augmentation de l'AP							
		Augmentation maximale de l'AP		Augmentation maximale de l'AP		Augmentation maximale de l'AP		Augmentation maximale de l'AP		Augmentation maximale de l'AP		Augmentation maximale de l'AP		BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	
Cofin. des opérations	Dotation CASDS inscription ou modification des AP	DA2 - 2012	BP 2016	CASDS 06/16	DA1 2020	DA1 2021	DA1 2018	DA1 2019	EP 2019	EP 2019	EP 2020	EP 2020	EP 2020	EP 2020	EP 2021	EP 2021	EP 2021	EP 2021	
	(1) - Mouvements autorisations de programmes DA1 2021	16 153 600	1 393 200	830 000	1 076 000	1 041 200	1 718 900	941 200	1 120 500	816 200	570 000	570 000	1 016 000	1 016 000	816 000	816 000	1 016 000	816 000	
	(2) - Mouvements autorisations de programmes BP 2022	16 153 600	1 393 200	830 000	1 076 000	1 041 200	1 718 900	941 200	1 120 500	816 200	570 000	570 000	1 016 000	1 016 000	816 000	816 000	1 016 000	816 000	
	Balance = (1) - (2)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Reste AP complémentaires par rapport à mars 2011 (sans copartage)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Linea 212	379 000	152 500	215 000	100 000	171 600	326 000	187 000	164 000	82 000	29 500	65 000	150 000	150 000	45 000	45 000	150 000	150 000	45 000
	Linea 217	1 076 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Linea 218	13 924 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Linea 2113-51 et 2113-12 (opérations sans MCO)	130 000	1 110 400	1 076 000	870 000	813 000	2 011 500	768 000	1 178 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Soins total bâtiment	15 811 000 €	1 262 900 €	1 291 000 €	870 000 €	881 600 €	2 348 000 €	882 000 €	1 342 000 €	779 000 €	29 500 €	65 000 €	150 000 €	150 000 €	45 000 €	45 000 €	150 000 €	150 000 €	45 000 €
Mobilier, appareils ménagers - lignes 2181 et 2185	353 900	37 000	10 000	15 000	19 600	26 000	26 200	14 000	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157A et 2183	187 704	15 200	4 000	15 000	0	16 400	0	14 200	16 700	11 000	5 200	3 000	3 000	14 000	14 000	3 000	3 000	14 000	
Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157B et 2183	541 800 €	43 200 €	14 000 €	33 000 €	19 000 €	45 000 €	26 200 €	24 300 €	37 200 €	23 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	
Soins total équipements	532 604 €	55 400 €	24 000 €	30 000 €	38 600 €	45 000 €	52 400 €	28 200 €	26 700 €	11 000 €	5 200 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	
TOTAL	16 343 604 €	1 318 300 €	1 315 000 €	1 013 000 €	1 020 200 €	2 393 600 €	934 000 €	1 370 200 €	806 000 €	40 500 €	70 000 €	153 000 €	153 000 €	48 000 €	48 000 €	153 000 €	153 000 €	48 000 €	
ACHATS TERRAINS ET BÂTIMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cofin. des opérations		20 237 600 €																	
MCO AP		155 000 €																	
TOTAL		20 392 600 €																	
Cofin. des opérations	Linea 212	347 837	152 450	6 265	86 607	110 733	18 762	95 776	73 018	4 654	0	2 781	0	10 830	0	10 830	0	10 830	
	Linea 217	1 076 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Linea 218	13 753 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Linea 2113-51 et 2113-12 (opérations sans MCO)	125 155	1 107 416	0	861 634	866 310	0	723 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Soins total bâtiment	15 011 932 €	1 259 866 €	6 265 €	877 241 €	977 043 €	18 762 €	967 207 €	73 018 €	4 654 €	0 €	2 781 €	0 €	10 830 €	0 €	10 830 €	0 €	10 830 €	
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2181 et 2185	353 900	37 000	10 000	14 556	18 581	0	26 978	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157A et 2183	187 704	15 200	4 000	15 000	0	16 400	0	14 200	16 700	11 000	5 200	3 000	3 000	14 000	14 000	3 000	3 000	
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157B et 2183	541 800 €	43 200 €	14 000 €	33 000 €	19 000 €	45 000 €	26 200 €	24 300 €	37 200 €	23 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	
	Soins total équipements	1 086 308 €	105 400 €	24 000 €	30 000 €	38 600 €	45 000 €	52 400 €	28 200 €	26 700 €	11 000 €	5 200 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	
	TOTAL	16 098 240 €	1 365 266 €	6 285 €	917 241 €	1 015 643 €	18 762 €	1 024 177 €	73 018 €	4 654 €	0 €	2 781 €	0 €	10 830 €	0 €	10 830 €	0 €	10 830 €	
Cofin. des opérations		19 843 150 €																	
Cofin. des opérations	Linea 212	22 003	18	226 735	18 183	13 645	307 830	14 024	30 802	77 316	26 500	87 878	1 50 000	31 000	31 000	0	0		
	Linea 217	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Linea 218	483 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Linea 2113-51 et 2113-12 (opérations sans MCO)	4 845	4 806	1 051 000	8 043	8 050	2 911 231	54 568	1 176 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Soins total bâtiment	418 653 €	2 814 €	1 051 735 €	21 141 €	21 535 €	2 911 231 €	54 568 €	1 176 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2181 et 2185	311	281	10 000	14 641	1 019	20 000	5 221	18 100	30 500	11 000	5 200	3 000	3 000	14 000	14 000	3 000	3 000	
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157A et 2183	79 373	21	4 000	1 049	0	18 400	0	16 200	17 700	11 000	5 200	3 000	3 000	14 000	14 000	3 000	3 000	
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157B et 2183	79 373 €	1 153 €	14 000 €	6 213 €	1 819 €	43 400 €	5 224 €	24 300 €	27 200 €	23 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	
	Soins total équipements	158 746 €	1 174 €	24 000 €	27 454 €	23 534 €	52 620 €	29 424 €	43 500 €	44 400 €	23 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	14 000 €	14 000 €	3 000 €	3 000 €	
	TOTAL	419 306 €	4 018 €	1 075 735 €	27 154 €	23 554 €	2 933 851 €	74 014 €	1 201 282 €	812 116 €	11 000 €	8 200 €	6 000 €	6 000 €	14 000 €	14 000 €	6 000 €	6 000 €	
Cofin. des opérations		4 461 €																	
Cofin. des opérations	Linea 212	17 000	2 990	84 800	32 800	10 700	407 600	72 200	1 616 300	31 000	5 800	138 000	138 000	31 000	31 000	0	0		
	Linea 217	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Linea 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Linea 2113-51 et 2113-12 (opérations sans MCO)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Soins total bâtiment	17 000 €	2 990 €	84 800 €	32 800 €	10 700 €	407 600 €	72 200 €	1 616 300 €	31 000 €	5 800 €	138 000 €	138 000 €	31 000 €	31 000 €	0 €	0 €		
	Mobilier, appareils ménagers - lignes 2181 et 2185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157A et 2183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Mécanisme info équipements d'alarme - lignes 2157B et 2183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Soins total équipements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cofin. des opérations		0 €																	
Cofin. des opérations	Bâtiments	0	0	-155 000	-110 000	-54 000	-1 302 000	0	-56 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Equipements	0	0	0	0	0	-1 221 700	0	-56 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL	0 €	0 €	-155 000 €	-110 000 €	-54 000 €	-1 321 700 €	0 €	-113 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Cofin. des opérations		-2 416 600 €																

SDIS 25 - Service Immobilier

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
Reçu en préfecture le 16/02/2022
Affiché le 16/02/2022
ID : 025-33750016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN IMMOBILIER BP 2022 (10 déo 2021) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations en cours

N° AE 132021	Opérations en cours	CSP Recanoté Cote F1	CS Marwy	Opt Est	CPI Préf. des 2 Lies		CS Mouthe	CS Gère l'Épave	CS Héralcédula Les Vaux	CPIR Val d'Usses	CPI Ligne Vallières	CPI Blémont	CS Orléans	CS Frazes	CPI Chapelle des Bois			
					Montant engagé au 31/12/2021	Engagement autorisé au 31/12/2021												
Côtés des opérations	Autorisations d'engagements	Dotation CASDS location ou modification des AE	0672 - 2012	BP 2019	06/06/2016	BP 2017	BP 2017	BP 2018	BP 2018	BP 2018	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2020	BP 2020	BP 2021		
		(1) - Mémoire justificatif d'engagement (M1) 2021	0	7 700	4 100	3 000	13 000	18 100	18 800	6 100	4 600	4 500	8 000	18 000	18 000	18 000	5 900	
		(2) - Mémoire justificatif d'engagement BP 2022	0	7 700	10 600	8 000	13 000	18 600	15 700	7 200	4 600	4 500	8 000	18 000	18 000	18 000	5 900	
		Balances - (CS - (1))	0 €	0 €	6 500 €	0 €	0 €	0 €	1 300 €	-1 700 €	1 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 500 €
		Total AE complétable par rapport à notre 2011 (hors compensés)	0 €	1 500 €	8 500 €	0 €	0 €	0 €	1 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 500 €
		ligne 8184	0	7 700	10 600	8 000	13 000	18 600	15 700	7 200	4 600	4 500	8 000	18 000	18 000	18 000	5 900	
		TOTAL	0 €	7 700 €	19 450 €	8 000 €	13 000 €	18 600 €	15 700 €	7 200 €	4 600 €	4 500 €	8 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	5 900 €	
		hors AE	ligne 8182	104 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL	104 873 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	104 873 €	
		Prévisions des opérations	Capacité de paiement consommée 2021 à 2021	ligne 8102	0	7 182	0	5 460	10 148	0	9 613	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0 €			7 182 €	0 €	5 460 €	10 148 €	0 €	9 613 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
ligne 8182	0			508	-10 600	2 540	2 831	18 600	8 625	7 200	4 600	4 500	8 000	18 000	18 000	5 900		
TOTAL	0 €			431 €	-10 450 €	2 540 €	2 831 €	18 600 €	8 625 €	7 200 €	4 600 €	4 500 €	8 000 €	18 000 €	18 000 €	5 900 €		
hors capacité payement BP 2022 - ligne 8102	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Capacité consommée hors AE 2021 à 2021	ligne 8182	103 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	TOTAL	103 873 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Capacité restante hors AE 2022 - Au 31/12/2021	ligne 8182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
	TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
Régularité des effectifs préfabriqués	ligne 8182	0	-1 100	-6 500	0	0	-1 500	0	0	0	0	0	0	0	0			
	TOTAL	0 €	-1 100 €	-6 500 €	0 €	0 €	-1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			

SDIS 25 - Service Immobilier

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 16/02/2022
 ID : 705-202200016-20220216-DCA13_20220208-DE

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées BP 2022 (déc. 2021) page 1/3

		Opérations clôturées	CS Elupea	CSP Pontarlier (*)	CSR Mâche (*)	CS Ter Plateau (*)	CSR Omans (*)	CSR Baume les Dames (*)	Restructuration CSR Valsjoen (*)	Restructuration CSR Sains Val (*)	CPRI Chevignemont (*)	CS La Russey (*)	Sous total page 1	
Coûts des opérations	autorisations d'engagement	Décision CASDIS inscription ou modification des AE	DA2 - 2014	DA2 - 2014	BP 2012	DA2 - 2010	BP 2010	BP 2012	BP 2010	BP 2013	BP 2013	DA2 2014		
		Montants autorisations d'engagement BP 2020	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Montants autorisations d'engagement BP 2020 - mars 2020	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Balances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		hors AE complémentaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		ligne 6162	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 437 €
		TOTAL	5 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €
		hors AE	ligne 6162	0	58 001	12 800	9 040	9 750	19 568	7 513	8 614	3 504	6 468	
		TOTAL	0 €	58 001 €	12 800 €	9 040 €	9 750 €	19 568 €	7 513 €	8 614 €	3 504 €	6 468 €		135 278 €
		Prévisions des paiements	Crédits de paiement consentis 2003 à 2020	ligne 6162	5 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 437 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 437 €	
Prévisions des paiements	Crédits consommés hors AE 2003 à 2020	ligne 6162	0	58 001	12 800	9 040	9 750	19 568	7 513	8 614	3 504	6 468	135 278 €	
	TOTAL	0 €	58 001 €	12 800 €	9 040 €	9 750 €	19 568 €	7 513 €	8 614 €	3 504 €	6 468 €		135 278 €	
Reduits ou déficits réels	ligne 6162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €	
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €	

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

SDIS 25 - Service Immobilier

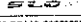
Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le
 ID : 025-082500016-20220209-DCA13_20220209-06

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées BP 2022 (déc. 2021) page 2/3

		Opérations clôturées	Sous total page 1	Marais de Sâce (*)	CPM Les Feuilles	CPM Avoudroy	CS Quizey (*)	CS Chevrol (*)	CSR Audresson Valençy	CPM 3 Cantons	CS Mont d'Or	CSP Besencon Est	Plateforme Logistique	Sous total page 2	
		opérations clôturées CASDIS nov 2020										opérations clôturées CASDIS nov 2020			
nature de l'opération	montants	Décision CASDIS inscription ou modification des AE													
		BP 2014	BP 2014	BP 2014	hors plan	hors plan	BP 2010	DM1 2015	DM1 2019	DM2-2008	BP 2018				
Création des opérations	autorisation d'engagement	Montants autorisations d'engagement BP 2020	0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	25 050	54 000	16 400			
		Montants autorisations d'engagement BP 2020 - mars 2020	0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	25 050	54 000	16 400			
		Balances	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		dont AE complémentaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		ligne 6162	0	4 410	4 221	0	0	35 103	6 400	25 050	54 000	16 400			151 921 €
	TOTAL	5 437 €	0 €	4 410 €	4 221 €	0 €	0 €	35 102 €	6 400 €	25 050 €	54 000 €	16 400 €			
Création des opérations	hors AE	ligne 6162	4 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL	133 278 €	4 190 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	133 278 €
Préparation des paiements	Crédits de paiement consommés 2020 à 2020	ligne 6162	0	4 410	4 221	0	0	27 376	6 200	24 637	45 896	15 888			
		TOTAL	6 437 €	0 €	4 410 €	4 221 €	0 €	0 €	37 376 €	6 200 €	24 637 €	45 896 €	15 888 €		133 078 €
Préparation des paiements	Crédits consommés hors AE 2020 à 2020	ligne 6162	4 190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL	133 278 €	4 190 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	133 278 €
Requêtes ou décharges réels		ligne 6162	0	0	0	0	0	7 727	120	63	8 004	512			
		TOTAL	0	0	0	0	0	7 727	120	63	8 004	512		18 496 €	

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

SDIS 25 - Service Immobilier

Envoyé en préfecture le 18/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500018-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN IMMOBILIER / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS - Opérations clôturées BP 2022 (déc. 2021) page 3/3

		Opérations clôturées	Sous total page 2	CSR Marceau	CS Ockamps Verrières	CS Annoy	Bußer départemental							
				opérations clôturées CASDIS nov 2020	opérations clôturées CASDIS nov 2020	opérations clôturées BP 2021	opérations clôturées BP 2021							
Cofin. des opérations	autorisation d'engagement	Décision CASDIS inscription ou modification des AE		BP 2013	DMJ 2018	BP juv 2018	DMJ - 2011							
		Montants autorisations d'engagement DMJ 2020		24 800	10 300	8 800	16 700							
		Montants autorisations d'engagement BP 2021		24 800	10 300	8 800	16 700							
		Balances		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		dont AE complémentaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		ligne 6162	24 800	10 300	8 800	16 700							211 621 €	
		TOTAL	121 621 €	24 800 €	10 300 €	8 800 €	16 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
hors AE		ligne 6182	0	0	0	0								
		TOTAL	121 621 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
exécution des dépenses	Credits de paiement consentis 2020 à 2020	ligne 6162		19 005	8 734	6 772	14 329							
	TOTAL	121 621 €	19 005 €	8 734 €	6 772 €	14 329 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	163 395 €	
Crédits consommés hors AE 2020 à 2020	ligne 6162		0	0	0	0								
	TOTAL	121 621 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	121 621 €	
Reste à valoir		ligne 6164		5 795	1 566	20	2 371							
	TOTAL	121 621 €	16 426	5 795	1 566	20	2 371	0	0	0	0	0	28 024 €	

(*) - L'assurance DO de ces opérations a fait l'objet de paiements sur des crédits de fonctionnement hors autorisation de programme.

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Regu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le **SD**
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

MONCEY

ANNEXE 2.2 - BP 2021

Assiette mandataire	
études préliminaires	
général et sondage de sol	11 075 €
frais divers, repro, sinécures	3 600 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	119 931 €
contrôle technique et coordination SPS	15 480 €
Etudes diverses et provision	
Frans d'abonnement et divers	12 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...): actualisation	2 400 €
travaux	
travaux attribués	1 104 568 €
Travaux en consultation ou à lancer	
Travaux annexes (frais rattachement, terre pierre et autres...)	8 784 €
provisions pour imprévus divers	
actualisation travaux	58 €
Autres	58 €
Sous total assiette mandataire	1 262 900 €
Hors assiette mandataire	
démarchation mandataire	
Actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	1 262 900 €
Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	27 000 €
Wéphone info Equipements d'alerte - lignes 21578 et 2163	15 200 €
Sous total Equipements	42 200 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	42 200 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	7 700 €
Sous total DO	7 700 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DD	7 700 €

MONTANT DE L'AP	1 305 100 €
MONTANT DE L'AE	7 700 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 312 800 €

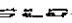
PLANNING PREVISIONNEL (BP 2019)

Début des études	02/05/2016
Recrutement Maître d'ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'œuvre	15/12/2017
Dépôt Permis de Construire	15/05/2018
Début des travaux	04/02/2019
Livraison	31/10/2019

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE

	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
CP des AP															
BATIMENT															
Ligne 232 (Honoraires)			9 300	64 298	47 523	31 317							12	152 506 €	
Ligne 237 (avances incorporées)														0 €	
Ligne 238 (avances concurretes)				1 893	591 496	107 168	6 659	2 950					34	1 110 480 €	
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €	
Reliquat prévisionnel														0 €	
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	9 300 €	66 191 €	1 039 019 €	138 485 €	6 659 €	2 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46 €	1 262 900 €	
EQUIPEMENT															
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)					21 934	2 287								284	27 000 €
Ligne 21578 et 2163 (tel. Equipement d'alerte)					6 084	8 245								871	15 200 €
reliquat prévisionnel														0 €	
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	30 018 €	11 027 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 155 €	42 200 €
TOTAL	0 €	0 €	9 300 €	66 191 €	1 069 087 €	149 512 €	6 659 €	2 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 201 €	1 305 100 €
CP des AE															
ASSURANCE															
Ligne 616 (dommage ouvrage)						7 102								599	7 700 €
Reliquat prévisionnel														0 €	
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 102 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	599 €	7 700 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-202500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

GROUPEMENT EST

ANNEXE 2.3 - BP 2022

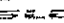
Assiette mandataire	
Etudes préliminaires	
généralité et sondage de sol	20 000 €
frais divers, repro, annonces ...	
Indemnités concours	4 000 €
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	140 000 €
contrôle technique et coordination SPS	20 000 €
Etudes diverses et provision	31 000 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, corvées divers....) - actualisation	20 000 €
travaux	
travaux attribués	
Travaux en constatation ou à lancer	550 000 €
Travaux annexes (trais raccords, terre pierre et autres...)	
provisions pour imprévus, débris et débris	63 000 €
actualisation travaux	63 000 €
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 311 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	1 311 000 €
Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2185	
	10 000 €
téléphone info équipements d'assiette - lignes 21578 et 2189	4 000 €
sous total Equipements	14 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	14 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	
	10 600 €
Sous total DD	10 600 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DD	10 600 €

MONTANT DE L'AP	1 325 000 €
MONTANT DE L'AE	10 600 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 335 600 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	16/01/2016
Recrutement Maître d'ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'œuvre	15/10/2022
Dépôt Permis de Construire	
Début des travaux	15/12/2022
Livraison	30/05/2025

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)			6 265					63 000		71 500	79 900	14 235		235 000 €
Ligne 237 (avances Incorporées)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)								5 000		303 000	768 000			1 076 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	6 265 €	0 €	0 €	0 €	0 €	68 000 €	0 €	374 500 €	847 900 €	14 235 €	0 €	1 311 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2185 (Mobilier)											10 000			10 000 €
Ligne 21578 et 2189 (tel. Equipement d'assiette)											4 000			4 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 000 €	0 €	0 €	14 000 €
TOTAL	0 €	0 €	6 265 €	0 €	0 €	0 €	0 €	68 000 €	0 €	374 500 €	861 900 €	14 235 €	0 €	1 325 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)										9 000	1 600			10 600 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	1 600 €	0 €	0 €	10 600 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

CPI PROJET DES 2 LACS

ANNEXE 2.4 - BP 2022

Assiette mandataire		
études préliminaires		
géométrie et sondage de sol		9 420 €
frs divers, repro, annonces ...		0 €
indemnités concours		1 800 €
prestations intellectuelles		
maitrise d'œuvre + OPC		74 604 €
contrôle technique et coordination SPS		13 168 €
Etudes diverses et provision		4 008 €
Frais d'abonnement et divers		0 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...)- actualisation		4 000 €
travaux		
travaux attribués		857 404 €
Travaux en consultation ou à l'incert		7 237 €
Travaux annexes (frs recommander, frs plans et autres...)		0 €
provisions pour imprévus, divers et alius		0 €
actualisation travaux		5 359 €
Autres		0 €
Sous total assiette mandataire		979 000 €
Hors assiette mandataire		
rémunération mandataire		0 €
Autres études		0 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)		0 €
provision pour imprévus divers		0 €
Sous total hors assiette mandataire		0 €
Reliquat prévisionnel		0 €
Sous total Reliquat prévisionnel		0 €
TOTAL AP Bâtiment		979 000 €

Meubler appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188		13 000 €
téléphone info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183		15 000 €
Sous total Equipements		28 000 €
Reliquat prévisionnel		0 €
Sous total Reliquat prévisionnel		0 €
TOTAL AP Equipements		28 000 €

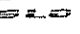
Ligne 616 (dommage ouvrage)		8 000 €
Sous total DQ		8 000 €
Reliquat prévisionnel		0 €
Sous total Reliquat prévisionnel		0 €
TOTAL AE DQ		8 000 €

MONTANT DE L'AP	1 013 000 €
MONTANT DE L'AE	8 000 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 021 000 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	01/02/2017
Recrutement Maître d'ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'œuvre	06/03/2019
Dépôt Permis de Construire	27/06/2019
Début des travaux	26/08/2020
Livraison	16/07/2021

	REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE													TOTAL
	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)				6 300	17 535	30 376	42 646	12 000					193	109 000 €
Ligne 237 (avances incorporées)														0 €
Ligne 238 (avances opposées)														0 €
Ligne 231-12 (travaux)						250 703	610 349	6 000						2 948 870 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	6 300 €	17 535 €	281 079 €	652 995 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 141 €	979 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Meublier)							14 350	4 500					144	19 800 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)							13 321						1 659	15 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 671 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 803 €	34 800 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	6 300 €	17 535 €	281 079 €	680 666 €	22 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 944 €	1 013 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)							5 460	1 000					1 540	8 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 460 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 540 €	8 000 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

CS MOUTHE


ANNEXE 2.5 - BP 2022

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géomètre et sondage de sol	10 416 €
frais divers, repro, avances ...	1 600 €
indemnités concoues	0 €
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	81 701 €
contrôle technique et coordination SPS	16 625 €
Etudes diverses et provision	3 391 €
frais d'abonnement et divers	0 €
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...)- actualisation	18 666 €
travaux	
travaux attribués	856 310 €
Travaux en consultation ou à l'aveugle	0 €
Travaux annexes (frais raccordement, terre pierre et autres...)	6 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	0 €
actualisation travaux	2 690 €
Autres	0 €
Sous total assiette mandataire	999 600 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	0 €
Autres études	0 €
actualisation, taux de tolérance (provisions)	0 €
provision pour imprévus divers	0 €
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	999 600 €
Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	19 600 €
lignes 2157B et 2181 (tél. Equipement d'alerte)	0 €
lignes 2157B et 2181 (tél. Equipement d'alerte)	19 600 €
Sous total Equipements	19 600 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	19 600 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	13 000 €
Sous total DO	13 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	13 000 €

MONTANT DE L'AP	1 019 200 €
MONTANT DE L'AE	13 000 €
MONTANT DE L'OPERATION AP + AE	1 032 200 €
ACHAT LOGEMENTS	195 000 €
PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	01/02/2017
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'œuvre	12/04/2019
Dépôt Permis de Construire	27/11/2019
Debut des travaux	09/06/2020
Livraison	30/06/2021

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE	2007 à 2015												TOTAL		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
CP des AP															
	BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)				1 776	4 980	20 850	32 816	47 333	13 700					145	124 600 €
Ligne 237 (revenus honoraires)															0 €
Ligne 238 (revenus honoraires)							624 403	241 907	6 000					2 690	875 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)															0 €
Reliquat prévisionnel														2 835	999 600 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	1 776 €	4 980 €	20 850 €	660 219 €	289 240 €	19 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 835 €	999 600 €
	EQUIPEMENT														
Lignes 2184 et 2188 (Mobilier)							5 721	12 860	1 000					19	19 600 €
Ligne 2157B et 2181 (tél. Equipement d'alerte)															0 €
Reliquat prévisionnel							5 721 €	12 860 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 €	19 600 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 721 €	12 860 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 €	19 600 €
TOTAL	0 €	0 €	1 776 €	4 980 €	20 850 €	665 940 €	302 160 €	20 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 854 €	1 019 200 €
CP des AE															
	ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)							10 149		1 500					1 351	13 000 €
Reliquat prévisionnel							10 149 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 351 €	13 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 149 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 351 €	13 000 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

SAINT HIPPOLYTE

ANNEXE 2.6 - BP 2022

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géomètre et sondage de sol	38 000 €
frs divers, repro, annonces ...	4 000 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	167 000 €
contrôle technique et coordination SP5	24 000 €
Etudes diverses et prestation	22 000 €
Frais d'abaissement et divers	
prestations complémentaires (AMO, conduite d'opération...)- actualisation	71 000 €
travaux	
travaux alloués	
Travaux en consultation ou à l'incas (comptes fondations spéciales)	1 524 000 €
Travaux annexes (travaux raccordement, terre pleins et autres...)	20 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	75 000 €
actualisation travaux	70 000 €
Autres (déviation réseau STEP)	215 000 €
Sous total assiette mandataire	2 340 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études (dont AMO programmées)	
actualisation, taxe de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	2 340 000 €

2 340 000 € 0 €

Mobilier équipement ménage - lignes 2184 et 2188	29 000 €
Mobilier info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	16 400 €
Sous total équipements	45 400 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipement	45 400 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	19 600 €
Sous total DO	19 600 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	19 600 €

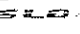
MONTANT DE L'AP	2 385 400 €
MONTANT DE L'AE	19 600 €
MONTANT DE L'OPERATION	2 405 000 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)

Début des études	15/03/2018
Recrutement Conducteur d'opération	15/03/2022
Recrutement Maître d'œuvre	15/07/2022
Dépôt Permis de Construire	15/03/2022
Début des travaux	15/05/2023
Livraison	15/09/2024

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (honoraires)				2 310	16 452			80 000	75 000	144 000	8 238			326 000 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)								327 000	370 000	1 317 000				2 014 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat prévisionnel						0 €	0 €	407 000 €	445 000 €	1 464 000 €	8 238 €	0 €	0 €	2 340 000 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	2 310 €	16 452 €	0 €	0 €	407 000 €	445 000 €	1 464 000 €	8 238 €	0 €	0 €	2 340 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										29 000				29 000 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)										16 400				16 400 €
Reliquat prévisionnel										45 400 €	0 €	0 €	0 €	45 400 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45 400 €	0 €	0 €	0 €	45 400 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	2 310 €	16 452 €	0 €	0 €	407 000 €	445 000 €	1 506 400 €	8 238 €	0 €	0 €	2 385 400 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)									18 000	1 600				19 600 €
Reliquat prévisionnel									18 000 €	1 600 €	0 €	0 €	0 €	19 600 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	1 600 €	0 €	0 €	0 €	19 600 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

PIERREFONTAINE LES VARANS

ANNEXE 2.7 - BP 2021

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géomètres et sondage de sol	9 533 €
frais divers, repro, annonces ...	3 600 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre - OPC	69 434 €
contrôle technique et coordination SPS	15 773 €
Etudes diverses et provision	5 892 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...)- actualisation	2 776 €
travaux	
travaux attribués	777 912 €
Travaux en constitution ou à lancer	
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)	4 600 €
provisions pour impédiments, divers et allés	
actualisation travaux	
Autres	6 088 €
Sous total assiette mandataire	895 000 €
Hors assiette mandataire	
réamortisation mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour impédiments divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Réquisat prévisionnel	0 €
Sous total Réquisat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	895 000 €
Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	26 200 €
26200	
téléphonie info Equipements d'alerte - lignes 21078 et 2103	26 200 €
26200	
Réquisat prévisionnel	0 €
Sous total Réquisat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	26 200 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	15 700 €
15700	
Sous total DO	15 700 €
15700	
Réquisat prévisionnel	0 €
Sous total Réquisat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	15 700 €

MONTANT DE L'AP

931 200 €

MONTANT DE L'AE

15 700 €

MONTANT DE L'OPERATION

836 500 €

PLANNING PREVISIONNEL (DHI 2021)

Début des études

15/03/2018

Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué

Recrutement Maître d'Œuvre

04/02/2019

Dépôt Permis de Construire

27/06/2019

Début des travaux


01/09/2020

Livraison

27/09/2021

REPARTITION DES CREDITS Paiement par année															
	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
CP des AP															
BATIMENT															
Ligne 232 (Honoraires)				7 111	25 437	28 413	31 815	14 200						24	107 000 €
Ligne 237 (avances incorporées)															0 €
Ligne 238 (avances corporelles)						103 307	610 127	54 000						566	788 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)															0 €
Réquisat prévisionnel															0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	7 111 €	25 437 €	131 720 €	661 942 €	68 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	590 €	895 000 €
EQUIPEMENT															
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)							20 976	5 000						224	26 200 €
Ligne 21578 et 2103 (tes) Equipement d'alerte)															0 €
Réquisat prévisionnel															0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 976 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	224 €	26 200 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	7 111 €	25 437 €	131 720 €	682 918 €	73 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	814 €	921 200 €
CP des AE															
ASSURANCE															
Ligne 616 (dommage ouvrage)							9 075	2 600						1 025	15 700 €
Réquisat prévisionnel															0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 075 €	2 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 025 €	15 700 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

VAL D'USIERS

ANNEXE 2.8 - BP 2022

Assiette mandataire	
Etudes préliminaires	
géomètre et sondage de sol	18 000 €
frais divers, repro, annonces ...	3 600 €
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre : OPC	114 023 €
contrôle technique et coordination SPS	12 645 €
Etudes diverses et provision	15 000 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...) - actualisation	732 €
travaux	
travaux attribués	1 132 722 €
Travaux en constatation ou à l'incert	
Travaux annexes (frais raccordement, lère pierre et autres...)	8 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	35 278 €
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	1 340 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	1 340 000 €

Mobilier équipement ménagers - lignes 2184 et 2188	18 100 €
téléphone info équipements d'atelier - lignes 21578 et 2183	16 200 €
Sous total Equipements	34 300 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	34 300 €

Ligne 616 (dommage ouvrage)	7 200 €
Sous total DO	7 200 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	7 200 €

MONTANT DE L'AP	1 374 300 €
MONTANT DE L'AE	7 200 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 381 500 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	13/02/2019
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'œuvre	24/07/2020
Dépôt Permis de Construire	15/05/2021
Début des travaux	15/01/2022
Livraison	01/04/2023

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
	CP des AP													
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)					2 799 €	3 600 €	66 619 €	62 000 €	28 982 €					164 000 €
Ligne 237 (avances incorporelles)														0 €
Ligne 238 (avances corporelles)									920 000 €	256 000 €				1 176 000 €
Ligne 2313 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	2 799 €	3 600 €	66 619 €	982 000 €	284 982 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 340 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									18 100 €					18 100 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'atelier)									16 200 €					16 200 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 300 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	2 799 €	3 600 €	66 619 €	1 016 300 €	284 982 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 374 300 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)									6 900 €	300 €				7 200 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 900 €	300 €	0 €	0 €	0 €	7 200 €

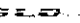
Mise à jour le 21/12/2021

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

LAVANS VUILLAFANS

ANNEXE 2.9 - BP 2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

Assiette mandataire	
<i>Etudes préliminaires</i>	
géomètre et sondage de sol	23 000 €
frais divers, repro, annonces ...	
Indemnités concours	4 000 €
<i>prestations intellectuelles</i>	
maîtrise d'œuvre + OPC	70 000 €
contrôle technique et coordination SPS	15 000 €
Etudes diverses et provision	25 000 €
frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...) - actualisation	
<i>travaux</i>	
travaux attribués	
Travaux en corrélation ou à lacer	450 000 €
Travaux annexes (trais raccordement, fibre pierre et autres...)	10 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	50 000 €
actualisation travaux	50 000 €
Autres	
Sous total assiette mandataire	697 000 €
<i>Hors assiette mandataire</i>	
répensation mandataire	40 000 €
Autres études	30 000 €
actualisation, taxes de lotissement (provisions)	12 000 €
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	82 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Batiment	779 000 €

Mobilier équipements ménagers - lignes 2184 et 2188	20 500 €
Téléphone info Equipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	16 700 €
Sous total Equipements	37 200 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	37 200 €

Ligne 616 (dommage ouvrage)	4 600 €
Sous total DD	4 600 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DD	4 600 €

MONTANT DE L'AP	816 200 €
MONTANT DE L'AE	4 600 €
MONTANT DE L'OPERATION	820 800 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2021)	
Debut des études	04/02/2019
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	15/09/2022
Recrutement Maître d'Œuvre	15/03/2023
Dépôt Permis de Construire	15/05/2023
Début des travaux	15/09/2024
l' livraison	15/09/2025

	REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE													TOTAL
	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
CP des AP														
	BATIMENT													
Ligne 232 (Honoraires)					4 054 €			32 000 €	15 000 €	25 000 €	25 946 €			82 000 €
Ligne 237 (avances incorporées)							23 000 €	40 000 €	40 000 €	34 000 €				137 000 €
Ligne 238 (avances incorporées)									229 000 €	331 000 €				560 000 €
Ligne 2312-12 (Travaux)														0 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	4 054 €	0 €	0 €	35 000 €	55 000 €	294 000 €	390 946 €	0 €	0 €	779 000 €
	EQUIPEMENT													
Ligne 2181 et 2188 (Mobilier)											70 500 €			20 500 €
Ligne 21578 et 2183 (tel, Equipement d'alerte)											16 700 €			16 700 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	37 200 €	0 €	0 €	37 200 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	4 054 €	0 €	0 €	35 000 €	55 000 €	294 000 €	428 146 €	0 €	0 €	816 200 €
CP des AE														
	ASSURANCE													
Ligne 616 (dommage ouvrage)											4 600 €	600 €		4 600 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 600 €	600 €	0 €	4 600 €

Mise à jour le 21/12/2021

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

BLAMONT

ANNEXE 2.10 - BP 2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le **SLD**
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

Assiette mandataire	
Etudes préliminaires	
géolitre et sondage de sol	8 000 €
frais divers, repro, annonces	
Indivisibles concours	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	46 000 €
contrôle technique et coordination SPS	8 500 €
Etudes diverses et provision	
Frâis d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers....) - actualisation	3 000 €
travaux	
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à lancer	415 000 €
Travaux annexes (frâis raccordement, 1ère pierre et autres...)	
provisions pour imprévus, divers et aléas	35 000 €
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	515 500 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	29 500 €
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	29 500 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	545 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	14 000 €
Téléphone info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	11 000 €
Sous total Equipements	25 000 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	25 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	4 500 €
Sous total DD	4 500 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DD	4 500 €

MONTANT DE L'AP	579 000 €
MONTANT DE L'AE	4 500 €
MONTANT DE L'OPERATION	574 500 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	02/02/2020
Recrutement Maître d'ouvrage Délégué	01/08/2022
Recrutement Maître d'œuvre	07/12/2022
Dépôt Permis de Construire	01/04/2023
Début des travaux	08/11/2023
Livraison	24/10/2024

REPARTITION DES CREDITS Paiement par année	2007 à 2015											TOTAL
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
CP des AP												
BATIMENT												
Ligne 232 (Honoraires)						5 000	11 500	11 500	1 500			29 500 €
Ligne 237 (avances honoraires)							34 500	36 000	1 000			69 500 €
Ligne 238 (avances honoraires)							95 000	339 100	15 300			450 000 €
Ligne 231-12 (travaux)												0 €
Reliquat provisionnel												0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	141 600 €	380 600 €	17 800 €	545 000 €
EQUIPEMENT												
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									7 000	7 000		14 000 €
Ligne 21578 et 2183 (Tel. Equipement d'alerte)									5 500	5 500		11 000 €
Reliquat provisionnel												0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	141 600 €	393 100 €	30 300 €	570 000 €
CP des AE												
ASSURANCE												
Ligne 616 (dommage ouvrage)									4 000	500		4 500 €
Reliquat provisionnel												0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €	500 €	4 500 €


Mise à jour le 21/12/2021

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

GILLEY

ANNEXE 2.11 - BP 2022

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géométrie et sondage de sol	3 000 €
fraîs divers, rejets, annonces ...	3 000 €
Indemnités concourus	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	46 000 €
contrôle technique et coordination SPS	10 000 €
Etudes électricité et plomberie	9 000 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers....) - actualisation	
travaux	
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à l'encadrer	280 000 €
Travaux annexes (frais raccordement, 1ère pierre et autres...)	30 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	25 000 €
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	400 000 €
Hors assiette mandataire	
réhabilitation mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	400 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	12 300 €
téléphonie info équipements d'atelier - lignes 2157B et 2183	5 700 €
Sous total équipements	18 000 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	18 000 €


Ligne 616 (dommage ouvrage)	8 000 €
Sous total DO	8 000 €
Reliquat provisionnel	
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	8 000 €

MONTANT DE L'AP	418 000 €
MONTANT DE L'AE	8 000 €
MONTANT DE L'OPERATION	426 000 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Début des études	
15/06/2021	
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	
15/01/2022	
Dépôt Permis de Construire	
15/06/2022	
Début des travaux	
15/10/2022	
Livraison	
15/11/2023	

REPARTITION DES CREDITS Paiement par année	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
	CP des AP													
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)						2 784			39 000	32 216				65 000 €
Ligne 237 (travaux accessoires)														0 €
Ligne 238 (travaux accessoires)									100 000	235 000				335 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 784 €	0 €	130 000 €	267 216 €	0 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)										12 300				12 300 €
Ligne 2157B et 2183 (ts, Equipement d'atelier)										5 700				5 700 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 784 €	0 €	130 000 €	285 216 €	0 €	0 €	0 €	0 €	418 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)									6 000	2 000				8 000 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-262500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

FRASNE

ANNEXE 2.12 - BP 2022

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géomètre et sondage de sol	15 000 €
frais divers, repro, annonces, indemnités concours	4 000 €
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	90 000 €
contrôleur technique et coordination SPS	15 000 €
Etudes échantillon et provision	16 000 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers...): actualisation	10 000 €
travaux	
travaux attribués	720 000 €
Travaux en consultation ou à lancer	
Travaux annexes (frais raccordement, lire pierre et autres...)	10 000 €
provisions pour imprévus, divers et aléas	50 000 €
actualisation travaux	50 000 €
Autres	
Sous total assiette mandataire	980 000 €
Hors assiette mandataire	
rémunération mandataire	
Autres études	
actualisation, taux de tolérance (provisions)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	0 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	980 000 €

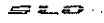
Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	33 000 €
Téléphonie info équipements d'alerie - lignes 21576 et 2183	3 000 €
Sous total équipements	36 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AP équipements	36 000 €
Ligne 616 (dommage ouvrage)	18 000 €
Sous total DO	18 000 €
Reliquat prévisionnel	0 €
Sous total Reliquat prévisionnel	0 €
TOTAL AE DO	18 000 €

MONTANT DE L'AP	1 016 000 €
MONTANT DE L'AE	18 000 €
MONTANT DE L'OPERATION	1 034 000 €

PLANNING PRÉVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	15/01/2020
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	
Recrutement Maître d'Œuvre	15/06/2022
Dépôt Permis de Construire	15/01/2023
Début des travaux	15/09/2023
Livraison	15/11/2024

REPARTITION DES CREDITS Paiement par année	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
	CP des AP													
BATIMENT														
Ligne 232 (Honoraires)								39 500	72 000	38 500				150 000 €
Ligne 237 (avances impopriétés)														0 €
Ligne 238 (avances copropriétés)														0 €
Ligne 2313-12 (travaux)									310 000	520 000				830 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 500 €	382 000 €	558 500 €	0 €	0 €	0 €	980 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									33 000					33 000 €
Ligne 21576 et 2183 (ie, Equipement d'alerie)									3 000					3 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 500 €	418 000 €	558 500 €	0 €	0 €	0 €	1 016 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)									16 000	2 000				18 000 €
Reliquat prévisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €

Mise à jour le 21/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/02/2022
 Reçu en préfecture le 16/02/2022
 Affiché le 
 ID : 025-282500016-20220208-DCA13_20220208-DE

PLAN PLURIANNUEL

OPERATION :

CHAPELLE DES BOIS

ANNEXE 2.13 - BP 202

Assiette mandataire	
études préliminaires	
géométrie et sondage de sol	18 000 €
frais divers, repro, annonces ...	2 400 €
indemnités concours	
prestations intellectuelles	
maîtrise d'œuvre + OPC	78 792 €
contrôle technique et coordination SPS	18 000 €
Etudes diverses et provision	13 808 €
Frais d'abonnement et divers	
prestations complémentaires (AMO, contrôles divers....) - actualisation	
travaux	
travaux attribués	
Travaux en consultation ou à lancer	720 000 €
Travaux annexes (frais rattachement, 1ère pierre et autres...)	5 000 €
provisions pour imprévus divers et aléas	
actualisation travaux	
Autres	
Sous total assiette mandataire	856 000 €
Hors assiette mandataire	
révision mandataire	43 080 €
Autres études	1 920 €
actualisation, taux de tolérance (permis)	
provision pour imprévus divers	
Sous total hors assiette mandataire	45 000 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Bâtiment	901 000 €

Mobilier appareillage ménagers - lignes 2184 et 2188	20 800 €
téléphone info équipements d'alerte - lignes 21578 et 2183	18 200 €
Sous total Equipements	39 000 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AP Equipements	39 000 €

Ligne 615 (dommage ouvrage)	5 900 €
Sous total DO	5 900 €
Reliquat provisionnel	0 €
Sous total Reliquat provisionnel	0 €
TOTAL AE DO	5 900 €

MONTANT DE L'AP	946 000 €
MONTANT DE L'AE	5 900 €
MONTANT DE L'OPERATION	945 900 €

PLANNING PREVISIONNEL (BP 2022)	
Debut des études	04/03/2021
Recrutement Maître d'Ouvrage Délégué	27/05/2021
Recrutement Maître d'Œuvre	29/11/2021
Départ Permis de Construire	15/05/2022
Début des travaux	15/06/2022
Libération	30/09/2023

REPARTITION DES CREDITS PAIEMENT PAR ANNEE														
	2007 à 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP des AP														
BATIMENT														
Ligne 232 (honoraires)							18 920	20 000	11 600	2 480				45 000 €
Ligne 237 (avances incorporées)							60 000	53 000						131 000 €
Ligne 238 (avances corporelles)							370 000	355 000						725 000 €
Ligne 2313-12 (travaux)														0 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL OPERATION BATIMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 920 €	450 000 €	419 600 €	2 480 €	0 €	0 €	0 €	901 000 €
EQUIPEMENT														
Ligne 2184 et 2188 (Mobilier)									20 800					20 800 €
Ligne 21578 et 2183 (tel. Equipement d'alerte)									18 200					18 200 €
Reliquat provisionnel														0 €
SOUS TOTAL EQUIPEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	39 000 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 920 €	450 000 €	458 600 €	2 480 €	0 €	0 €	0 €	940 000 €
CP des AE														
ASSURANCE														
Ligne 616 (dommage ouvrage)								5 100	800					5 900 €
Reliquat provisionnel														0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 100 €	800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 900 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AP-CP
AMENAGEMENT DES CIS D'HERIMONCOURT,
BOUSSIERES ET DAMPRICHARD
AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 février à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

Membres avec voix délibérative

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, Mme Béatrix LOIZON, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Chantal GUYEN, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY, Mme Marie-Christine DURAI, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Cédric BÔLE.

Membres avec voix consultative

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin hors classe Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant Philippe MENDY (visioconférence), M. le Lieutenant Mickaël BEY (visioconférence), M. le Capitaine Frédéric MAURICE.

Membre de droit

- ▶ Mme Laure TROTIN, directrice de cabinet de M. le Préfet.

Le payeur départemental

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

ETAIENT EXCUSES

- ▶ M. le Préfet du Doubs, M. Thierry VERNIER, M. Olivier BILLOT, Mme Florence ROGEBOZ, M. Claude DALLAVALLE, M. Philippe GAUTIER, M. Philippe MARECHAL, M. Jean-Luc GRENIER, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN, M. l'Adjudant Sébastien MATHIEU, M. l'Adjudant Jean-Michel TOURMAN, M. Didier MOREAU.

PROCURATION

- ▶ M. Philippe GAUTIER, représentant des EPCI, donne pouvoir à Mme Christine BOUQUIN, présidente du CASDIS.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- ▶ M. le Colonel Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. Didier NICOD, Mme Géraldine HINZ, Mme Maria COMANESCU.

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de février 2022.

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220208-DCA14_20220208-DE

AP-CP
AMENAGEMENT DES CIS D'HERIMONCOURT,
BOUSSIERES ET DAMPRICHARD
AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT 2022

Des autorisations de programmes de 467 000, 283 800 et 465 000 € ont été ouvertes pour restructurer les centres d'Hérimoncourt, Boussières et Damprichard aux BP 2020 et 2021.

La première tranche des travaux de restructuration d'Hérimoncourt se termine. La construction de la travée VSAV de Boussières et l'agrandissement du CS de Damprichard vont entrer en phase travaux cette année.

L'avancée des travaux et études nous permettent de confirmer le montant des AP ouvertes.

Les crédits de paiement nécessaires au financement de ces trois opérations sont évalués à 548 000 €.

Leurs répartitions par opération et ligne budgétaire se déclinent comme suit :

	LIGNES		CENTRES		
			HERIMONCOURT	BOUSSIERES	DAMPRICHARD
AP GLOBALE	ETUDES	232	51 000	32 800	66 000
	TRAVAUX	2313-12	412 000	0	0
	TRAVAUX	2317-35	0	251 000	393 000
	MOBILIER	2184-2188	4 000	0	6 000
	TOTAL		467 000	283 800	465 000

CREDITS PAIEMENT BP 2020	ETUDES	232	15 000	10 900	0
	TRAVAUX	2313-12	0	0	0
	TRAVAUX	2317-35	0	0	0
	MOBILIER	2184-2188	0	0	0
	TOTAL		15 000	10 900	0

CREDITS PAIEMENT BP 2021	ETUDES	232	9 682	2 128	13 067
	TRAVAUX	2313-12	204 845	0	0
	TRAVAUX	2317-35	0	0	0
	MOBILIER	2184-2188	3 997	0	0
	TOTAL		218 524	2 128	13 067

CREDITS PAIEMENT BP 2022	ETUDES	232	12 000	14 000	20 000
	TRAVAUX	2313-12	125 000	0	0
	TRAVAUX	2317-35		180 000	197 000
	MOBILIER	2184-2188	0	0	0
	TOTAL		137 000	194 000	217 000

CREDITS PAIEMENT Reste à programmer	ETUDES	232	14 318	5 772	32 933
	TRAVAUX	2313-12	82 155	0	0
	TRAVAUX	2317-35	0	71 000	196 000
	MOBILIER	2184-2188	3	0	6 000
	TOTAL		96 476	76 772	234 933

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent les crédits de paiement mis en place sur les opérations d'Hérimoncourt, Boussières et Damprichard pour l'année 2022 ;
- autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration à :
 - organiser les consultations et approuver les marchés de travaux et d'études ;
 - signer toutes conventions nécessaires à la réalisation de ces projets ;
 - engager toutes les dépenses nécessaires.

Pour extrait conforme,

La présidente du conseil d'administration,

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 16/02/2022

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

Christine BOUQUIN



N°0073/2022/LEP/BM

La Présidente du Conseil d'Administration du
Service départemental d'Incendie et des
Secours du Doubs,

OBJET : arrêté fixant la liste départementale des médecins habilités à la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers.

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu** l'arrêté NOR INTE0000272A du 6 mai 2000, modifié, du ministre de l'Intérieur fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours, et notamment son article 2 ;
- Vu** l'arrêté n°2404/2020/LEP/BM du 16 décembre 2020 pris par la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs et fixant la liste départementale des médecins habilités à la détermination de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers.
- Sur** proposition de la Médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Sont habilités, en leur qualité de médecins sapeurs-pompiers, à la détermination de l'aptitude médicale aux fonctions de sapeurs-pompiers :

BAIET Clémence	DUCELLIER Dominique
BARBIER Alain	DURAND Jean-Marc
BELIARD-DOLLAT Brigitte	ESPUCHE Dominique
BERNARD-PINAULT Lydie	GABRIELLI Pauline
BIAJOUX Grégory	GARNACHE-CREUILLOT Delphine
BOUSIGUES Maud	GRIMON Daniel
BOUVERET Damien	GROFFAL Nicolas
CELLERIER Martin	GUIGNARD Eric
CLEMENT Jean-Marc	GUL Avni
COURVOISIER Emmanuelle	IDELCADI Mustafa
CUENOT Françoise	IDRISSI Mickaël
DOLLAT Damien	JACOULET Eric
DROZ Michel	JOLIAT Denis

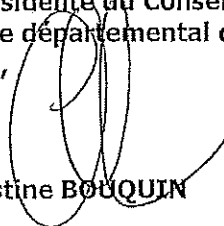
KOLB Nathalie	PEUGEOT-MORTIER Caroline
LABOTH Patricia	PHILIPPE Pierre-Marie
LAGRE François-Xavier	PHILIPPOT Yoland
LASSER Philippe	PILLER Laure-Estelle
LEGAIN Maxime	PLUMEY Eric
LESOURD Isabelle	PRETRE Philippe
LEUCI-HUBERMANN Viviana	RABIER Benoit
LY Hue Lan	RAVEY Gilles
MACHEREL Gérald	RECEVEUR Robert
MAILLOT Marie-Céline	REMONNAY Maxime
MARGUET Philippe	RODRIGUES Nilton Jorge
MARGUET-SALEMBIER Rachel	RONDOT Christian
MEZHER Chaouki	ROYO Céline
MIHAI Mariana Cristina	SAULNIER Nadine
MILLET Alain	SIGAUX Antoine
MONTAGNON Laurence	STABILE Antoine
MOUTON Carole	VIEILLE Elise
OVTCHAROFF Boris	VILLAUMIE Michel
PARISATO Patrick	VUATTOUX Muriel
PELLEGRINI-LASSER Maryline	WATTELIER François

Article 2 : L'arrêté N° 2404/2020/LEP/BM du 16 décembre 2020 susvisé est abrogé.

Article 3 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré, pour publication, au Recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs et transmis, à titre de notification, à chaque médecin habilité.

Fait à Besançon, le 26 janvier 2022

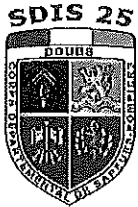
La Présidente du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours du
Doubs,


Christine BOUQUIN

La juridiction administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formée contre une décision :

-directement dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative) ; étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès de la Présidente du Conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la juridiction administrative

-par l'intermédiaire du Représentant de l'Etat dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'Etat.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220120-A2022057_RHLA-AI

N°2022/57/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

OBJET : Liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne, après examen professionnel, session 2022.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 5 ;
- VU la liste d'admission à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 organisé par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes ;
- VU les listes d'admission aux examens professionnels de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 organisés par le service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, par le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône ;
- VU le règlement intérieur et notamment son annexe 12 bis « lignes directrices de gestion » ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 | La liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne, après examen professionnel, session 2022, est établie comme suit :

Nom	Prénom
BRENANS	Raphaël
GRISEY	Pascal
PETIT	Cédric
ROUARD	Fabien
TOITOT	Didier

Cette liste d'aptitude prend effet au 1^{er} janvier 2022.

Article 2 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 20 janvier 2022

La présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et
de secours du Doubs,

Christine BOUQUIN

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut recrutement. Toute personne déclarée apte depuis au moins quatre ans ou, si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai, depuis le dernier concours, peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès ; la personne déclarée apte ne bénéficie de ce droit la troisième et la quatrième année qu'à la condition d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année. Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parentaux, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 2016-483 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

La Juridiction Administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative ;
- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

ID : 025-282500016-20220120-A2022058_RHLA-AI

N°2022/58/RH-2G3

La présidente du conseil d'administration,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

OBJET : Liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne au choix, session 2022.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 5 ;
- VU le règlement intérieur et notamment son annexe 12 bis « lignes directrices de gestion » ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 | La liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, au titre de la promotion interne au choix, session 2022, est établie comme suit :

Nom	Prénom
CLERC	Laurent
GAGELIN	Alexandre

Cette liste d'aptitude prend effet au 1^{er} janvier 2022.

Article 2 | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 20 janvier 2022

La présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et
de secours du Doubs,

Christine BOUQUIN

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Toute personne déclarée apte depuis au moins quatre ans ou, si celui-ci est intervenu au-delà de ce délai, depuis le dernier concours, peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès ; la personne déclarée apte ne bénéficie de ce droit la troisième et la quatrième année qu'à la condition d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année. Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parentaux, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 2016-483 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

La Juridiction Administrative peut être saisie par une personne lésée par voie de recours formé contre une décision :

- directement dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative), étant précisé que durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du président du conseil d'administration, prorogeant le délai de recours devant la Juridiction Administrative ;
- par l'intermédiaire du Représentant de l'État dans le Département (article L. 3132-3 du code général des collectivités territoriales) dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée et, pour les actes visés à l'article L. 3131-2 du code général des collectivités territoriales, de sa transmission au Représentant de l'État.

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur départemental des
services d'incendie et de secours
Commandant le 25^e CDSP